



Comité de bassin

Séance plénière

12 décembre 2019

PROCÈS - VERBAL DE SÉANCE

1. Diffusion	2
2. Procès-verbal	5
3. Liste de présence	53

Comité de bassin

Séance plénière

12 décembre 2019

Diffusion

- Madame la ministre de la Transition écologique et solidaire
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité) (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les membres du comité de bassin Loire-Bretagne (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)

Pour information

- Mesdames et Messieurs les présidents des commissions locales de l'eau (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les présidents des établissements publics territoriaux (1 ex.)
- Autres agences de l'eau (1 ex.)



Comité de bassin
Séance plénière
Jeudi 12 décembre 2019

(de 10h à 16h, au Centre de conférences d'Orléans)

Ordre du jour

Pour délibération
(D)

MATIN

1. Information sur le renouvellement des instances de bassin en 2020
2. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 2 juillet 2019 D
3. Désignation au comité de gestion des réservoirs de Naussac et Villerest et des étiages sévères du bassin D
 - Un représentant au collège des usagers

PLANIFICATION

1. État des lieux D
2. Objectifs et ambitions pour le Sdage et le programme de mesures 2022-2027

PROGRAMME

1. Zones de revitalisation rurale D
2. Appels à projets et appels à idées

INONDATIONS

1. Examen de cartographies de territoires à risque important d'inondation (TRI) D
 - TRI Montluçon (Allier)
 - TRI Roanne (Loire)
 - TRI Angers-Authion-Saumur (Maine-et-Loire et Indre-et-Loire)
 - TRI Le Mans (Sarthe)
 - TRI Châtelleraut-Poitiers (Vienne)
 - TRI Baie de l'Aiguillon (Charente-Maritime et Vendée)
2. Examen de Programmes d'actions de prévention contre les inondations (PAPI) D
 - PAPI d'intention des Vals de l'Orléanais (Loiret) pour labellisation par le comité de bassin

TROPHÉES DE L'EAU

DÉJEUNER

APRÈS-MIDI

SÉCHERESSE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

1. Situation hydrologique et bilan de l'année 2018 / 2019

- Présentation par la Dreal Centre-Val de Loire des principaux éléments hydrologiques de l'été 2019
- Témoignage de la ville de Guéret : difficultés rencontrées et solutions trouvées
- Témoignage de l'EP Loire sur la gestion du soutien d'étiage
- Témoignage d'EDF sur la gestion des centrales
- Témoignage de la Chambre régionale d'agriculture
- Débat

2. Appel à projets / appel à idées sur le changement climatique

AUTRES POINTS

- 1. Compte rendu de la commission Communication et action internationale réunie le 8 octobre 2019**
- 2. Compte rendu de la commission Programme réunie le 15 octobre 2019**
- 3. Compte rendu de la commission Inondations-plan Loire réunie le 24 octobre 2019**
- 4. Compte rendu de la commission relative aux Milieux naturels réunie le 20 novembre 2019**
- 5. Compte rendu de la commission Planification réunie les 13 septembre, 26 septembre et 12 novembre 2019**
- 6. Comptes rendus des commissions territoriales réunies à l'automne 2019**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le président :

Mes chers collègues, nous allons démarrer nos travaux. Je vous remercie toutes et tous de votre présence malgré les problèmes de transport. Je vous souhaite la bienvenue, M. le préfet coordonnateur de bassin, et vous témoigne notre joie de vous accueillir à l'occasion de ce comité de bassin. J'ai eu l'occasion de vous dire tout le plaisir que nous avons à travailler avec les services de l'État ici à l'agence de l'eau et au comité de bassin Loire-Bretagne. Je suis convaincu de l'intérêt commun que nous avons à porter cette politique de l'eau de manière engagée et volontaire compte tenu des sujets qui sont devant nous. Je sais pouvoir compter sur vous, sur vos services et sur M. Chassande de la Dreal qui fait un travail remarquable auprès de nos instances.

Je salue également :

- Mme Aubert, présidente du conseil d'administration de l'agence de l'eau ;
- Mme Clermont-Brouillet, commissaire du gouvernement auprès de l'agence de l'eau ;
- M. Chassande, directeur de la Dreal ;
- M. le directeur de l'agence de l'eau.

J'accueille les nouveaux membres du comité de bassin :

- M. François Gibon, industrie portuaire, représentant la profession industrielle en remplacement de M. Valette ;
- M. Pierre Guinot, Ceser Bourgogne-Franche-Comté, représentant les milieux socioprofessionnels en remplacement de M. Sirugue.

Je vous indique que l'agence de l'eau poursuit la rénovation et l'ouverture de son offre internet. Le site aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr ainsi que le site sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr sont disponibles depuis trois ans.

Le secrétariat des instances de bassin a le plaisir de vous annoncer l'ouverture ce soir du site rénové « extranet instances ».

Je signale également l'ouverture ce jour du site « données et connaissances ». Il s'agit d'un site de bibliothèque qui rassemble des documents et des jeux de données et de cartes.

Je précise enfin, avant de passer la parole à M. le directeur, que nous avons un ordre du jour chargé. Je vous demande donc d'avoir des interventions courtes et les plus pertinentes possibles.

M. GUTTON :

Nous avons effectivement un ordre du jour extrêmement chargé ; d'autant que nous sommes dans l'élaboration du futur Sdage. L'assemblée devra donc examiner l'état des lieux, qui est un document extrêmement fort. Il faut que nous puissions faire tenir dans la matinée l'ensemble des délibérations avant la remise d'un trophée de l'eau.

La table ronde de cet après-midi porte sur la sécheresse de cet été et sur les évolutions climatiques. Je rappelle que le bassin de la Loire a été le bassin le plus touché par les sécheresses de 2018 et de 2019. Je pense notamment à l'amont du bassin où les départements ont été extrêmement touchés.

M. le préfet :

M. le président, mesdames et messieurs les vice-présidents, mesdames et messieurs les élus, mesdames et messieurs, je voudrais évidemment saluer :

- Mme Clermont-Brouillet, commissaire du gouvernement ;
- Mme Aubert, présidente du conseil d'administration ;
- M. Gutton, directeur de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Il s'agit d'un vaste territoire qui représente 28 % du territoire national, avec 13 millions d'habitants, ce qui démontre l'importance du ressort territorial de ce bassin Loire-Bretagne.

J'ai pris mes fonctions le 26 août 2019. J'arrive de la partie languedocienne de la région Occitanie, qui est régulièrement touchée par les phénomènes climatiques extrêmes et surtout par des sécheresses récurrentes. J'ai pu ici mesurer combien la thématique de la gestion de l'eau était un

sujet majeur sur l'ensemble du bassin, en particulier cette année avec un étiage tout à fait exceptionnel qui nous montre la nécessité d'adapter, et ce très rapidement, nos modes de consommation et de gestion des eaux aux évolutions climatiques qui, nous en avons tous conscience, ne font que commencer.

Notre adaptation à ces changements ne sera possible sans une évolution profonde de nos modes de production, de consommation et d'aménagement du territoire. Le Gouvernement, comme vous le savez, a fixé des objectifs très ambitieux d'économie d'eau dans le cadre des assises de l'eau. Il s'agit d'abord de baisser les prélèvements d'eau de 10 % d'ici 2025 et de 25 % en quinze ans. Tous les usages sont concernés (domestique, agricole, industriel). Le Gouvernement souhaite également encourager les projets territoriaux de gestion de l'eau (PTGE) pour mettre en œuvre ces objectifs.

La révision du Sdage qui va nous occuper tout au long de l'année 2020 intervient dans ce contexte de prise de conscience croissante des usagers, des citoyens et plus globalement de l'ensemble de la société. Il faut que nous soyons collectivement à la hauteur de ces attentes, de ces enjeux, en particulier lors de l'élaboration du nouveau Sdage, mais ensuite et surtout dans sa mise en œuvre. Il faut donc trouver un bon équilibre entre l'ambition qui est nécessaire et la faisabilité de la mise en œuvre effective car nous savons bien que rien n'est pire que d'acter des mesures qui ne peuvent ensuite être mises en œuvre. A cet égard, dès le mois de janvier prochain, le secrétariat technique de bassin va transmettre aux commissions du comité de bassin un premier document actant la révision de ce Sdage. Il y aura un travail de discussion. Puis en juin, M. le président, vous réunirez le comité de bassin dans cette formation pour arrêter un projet de Sdage qui sera ensuite soumis à une vaste concertation.

Je voudrais terminer en saluant cette démarche pour la gestion de l'eau, qui illustre les vertus d'une vraie démocratie participative. Je vous souhaite de très bons travaux ce matin.

M. le président :

Merci, M. le préfet, pour vos propos. Nous allons avoir l'occasion d'évoquer tout cela lors de notre session. Nous allons parler notamment de renouvellement des instances, d'état des lieux et d'ambition pour le futur Sdage. Nous allons tout faire pour que ce soit cette assemblée, qui a déjà travaillé sur l'état des lieux, qui valide nos orientations. Nos instances normalement devraient être renouvelées après les élections municipales. Le calendrier pourrait évoluer pour nous permettre de faire en sorte que ce soit le comité actuel qui valide les orientations.

Nous sommes sur une nouvelle génération de documents de planification. Il va falloir tenir compte de ce qui s'est passé précédemment, des objectifs que nous nous sommes fixés et de la situation dans laquelle nous nous trouvons. Pour réussir, deux ou trois conditions m'apparaissent indispensables. Je citerai d'abord la cohérence de nos politiques publiques. La question environnementale est avant tout une question économique et d'aménagement du territoire. J'évoquerai également l'artificialisation des sols. Il faut faire en sorte que toutes nos activités prennent mieux en compte la question de la préservation des espaces et de l'eau. Il s'agit d'une évidence. Aujourd'hui, la politique environnementale ne peut pas être à côté des autres politiques ; elle doit intégrer pleinement l'ensemble des politiques publiques.

Par ailleurs, plus les territoires sont mobilisés au plus près, plus les conditions de réussite de l'amélioration sont meilleures. Vous allez voir tout à l'heure à travers un certain nombre de documents qui vont vous être présentés que la mobilisation et l'ambition donnent des résultats. Cela me paraît essentiel.

Enfin, il faut que nous soyons à la hauteur des objectifs. Je rappelle que nous nous sommes fixés un objectif DCE de 67 % de masses d'eau conformes en 2021 et 100 % en 2027. Nous n'y serons pas. Maintenant, comment abordons-nous la suite ? Je souhaite vous dire, M. le préfet, qu'il faut que nous arrêtons de changer de thermomètre, que nous soyons sur des bases solides et que nous soyons capables de mesurer les progrès. Vous allez avoir tout à l'heure la présentation des résultats de l'état des lieux. Quand nous regardons le nouveau thermomètre, nous avons l'impression que la situation se dégrade. Or, les données historiques montrent une amélioration de 8 % de la qualité des masses d'eau en Loire-Bretagne. Il faut que nous fassions attention parce que si nous changeons les règles du jeu, nous pourrions décourager les acteurs. Je sais, M. le préfet, que vous êtes y attentif.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 2 JUILLET 2019

Point instances de bassin n° 2 de l'ordre du jour

M. le président :

Si vous voulez, nous allons démarrer nos travaux par l'approbation du procès-verbal de la séance plénière du 2 juillet 2019. Y a-t-il des observations ? Des questions ? Nous pouvons passer au vote.

- *Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 2 juillet 2019.*
- ***Adoptée à la majorité (124 avis favorables, 1 avis défavorable, 3 votes blancs).***

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2019-26 du 12 décembre 2019.

INFORMATION SUR LE RENOUELEMENT DES INSTANCES DE BASSIN EN 2020

Point instances de bassin n° 1 de l'ordre du jour

Mme CLERMONT-BROUILLET :

Bonjour à tous. Je vais vous présenter les éléments qui figurent dans la note fournie par l'agence sur le renouvellement des instances des agences de l'eau.

Nous sommes dans le cadre de l'application de la loi Biodiversité promulguée au mois d'août 2016, avec une première phase en 2017 au moment du renouvellement des comités de bassin et qui avait concerné le collège des collectivités territoriales et parlementaires ainsi que le collège des usagers. En 2020, nous sommes dans la deuxième phase de la mise en œuvre de ce qui est inscrit dans la loi. Il est notamment proposé de décaler légèrement le renouvellement des comités de bassin pour permettre l'approbation des Sdage à l'été 2020, et donc, de pouvoir avoir des réunions de comité de bassin renouvelé au plus tard au 30 septembre 2020.

Nous avons actuellement un ensemble de trois collèges. L'évolution programmée par la loi est de diviser le collège des usagers de l'eau et des milieux aquatiques en deux collèges respectivement de 20 % chacun : le collège des usagers non professionnels et le collège des usagers professionnels.

Nous sommes dans une première phase qui est l'information des comités de bassin. Quelques comités de bassin ont eu ce type d'information ces dernières semaines. Nous avons eu une première réunion technique au niveau national sur le sujet. Le CNE (comité national de l'eau), lors de sa dernière réunion, a eu une présentation à peu près similaire à celle que vous avez aujourd'hui. Plusieurs réunions techniques sont prévues. Une réunion était prévue le 18 décembre. Il y a eu malheureusement un grand nombre d'annulations de réunion au niveau national ces derniers jours. J'espère que cela ne perturbera pas trop le calendrier qui visait à finaliser les textes en janvier. Il s'agit d'une consultation administrative qui aboutirait à un décret simple en Conseil d'État, puis un arrêté.

La date limite pour la transmission des projets de Sdage est fixée au 31 juillet 2020. L'objectif est la validation du Sdage par le présent comité de bassin. Il est prévu un renouvellement des arrêtés des comités de bassin pendant l'été afin d'avoir une première réunion du comité de bassin renouvelé avant le 30 septembre, pour pouvoir désigner le conseil d'administration de l'agence de l'eau qui doit se réunir à l'automne pour le vote des budgets.

Dans cette réflexion et cette modification de texte, dont le grand cadrage est donné par la loi biodiversité, nous avons un premier point concernant le collège des collectivités territoriales. L'idée serait de pouvoir avoir des désignations au niveau des départements qui ne porteraient pas forcément sur des conseillers départementaux. Il s'agit d'alléger le processus de mobilisation au niveau national. Puis, la question de la parité se pose dans tous les sujets. En effet, l'objectif politique de mettre plus de parité dans les instances est bien inscrit. Nous poursuivons actuellement une analyse juridique pour constater qu'il ne s'agit pas simplement d'une ambition que nous devons avoir, mais d'une obligation. Il pourrait y avoir, en fonction des textes supra sur la parité, des critères un peu différents qui seront impliqués.

Le plus gros de la modification porte sur le collège des usagers avec, comme prévu par la loi, cette scission en deux blocs. Cela fait deux collèges. Dans le collège des usagers non économiques de l'eau et des milieux aquatiques, nous retrouvons les associations agréées de protection de l'environnement et de défense des consommateurs, les instances représentatives de la pêche et les personnes qualifiées. Le second collège est constitué des usagers économiques de l'eau et des milieux aquatiques issus des organisations socioprofessionnelles. La question de la parité s'appliquerait par collège ou plus globalement dans le comité de bassin.

Ensuite, des modifications plus générales seraient effectuées à l'occasion de ce renouvellement. Au-delà de la prolongation du mandat au 30 septembre, se pose aussi la question, sous réserve d'expertise juridique, de l'application de la parité dans l'élection des vice-présidents. Puis est évoquée l'idée de limiter les mandats à deux fois six ans pour l'ensemble du comité de bassin, mais aussi d'inscrire explicitement l'obligation de soumission à la charte de déontologie pour l'ensemble des membres du comité de bassin.

Par ailleurs, et indépendamment de ce qui est inscrit dans la loi, des décisions de déconcentration sont aussi en cours, notamment la déconcentration des arrêtés de nomination au préfet coordonnateur de bassin. Pour ce qui concerne les comités de bassin, les mesures de déconcentration sont décalées au moment de la modification de ces textes. Dans ce processus, nous avons un arrêté qui liste la composition fine de chacun des six comités de bassin. Dès que les orientations nationales sur la composition seront stabilisées au niveau de chaque bassin, des réflexions seront engagées sous l'égide du préfet coordonnateur de bassin pour décrire la composition du comité de bassin.

En parallèle, le conseil d'administration est également renouvelé, avec la même modification qui porte sur le collège des usagers et les mêmes conséquences en matière de déclaration d'intérêt, de prolongation de mandat et de parité. Il s'agit d'un décret en conseil d'État. Les deux premiers éléments concernant le comité de bassin étaient dans un décret simple et un arrêté. Les grandes lignes s'affineront à travers l'écriture des textes qui ne sont pas encore disponibles à ce stade, mais aussi selon le calendrier que je vous ai indiqué.

M. le président :

Merci beaucoup pour cette présentation. Avant de vous passer la parole, je souhaite préciser deux ou trois points. J'ai fait remarquer que nous aurons, six mois après le renouvellement des comités de bassin, celui des conseils départementaux et régionaux. Ce ne serait pas inintéressant, à quelques mois ou à quelques semaines près, d'attendre le renouvellement complet de ces structures.

Ensuite, il s'agit d'une proposition de décret. Les présidents de comités de bassin vont se réunir assez rapidement pour essayer de faire un certain nombre de propositions de modification ou d'amendement à ce qui vient d'être présenté. Aujourd'hui, la discussion est ouverte. En tout cas, je vous rappelle que le 24 juin 2020, ce comité de bassin votera l'avant-projet de Sdage. Nous avons souhaité que ce soit cette instance qui a énormément travaillé, notamment à travers la commission Planification et les autres commissions, qui puisse acter l'avant-projet de manière à ce que quand nos nouveaux collègues vont arriver, nous repartions sur une nouvelle procédure.

Par ailleurs, je suis un peu agacé par la disparition, dans la proposition, des six représentants des Cese, qui sont des lieux de participation et de démocratie participative dans nos territoires. Cela ne veut pas dire que ces mêmes personnes ne pourraient pas être désignées, qu'elles soient socioprofessionnelles, économiques ou associatives. Cependant, les Cese ne seraient plus représentés en tant que tels. La discussion est ouverte. Mes chers collègues, vous avez la parole.

M. PIRIOU :

J'interviens au nom des délégués des Ceser du bassin Loire-Bretagne. Nous venons d'apprendre avec surprise en page 8 du document de séance, la suppression des représentations des six Ceser du bassin Loire-Bretagne dans le renouvellement du comité de bassin à mi-2020. Il nous semble pourtant que les Ceser ont apporté des éléments au comité de bassin Loire-Bretagne et en ont encore à apporter.

En effet, les Ceser sont des assemblées rassemblant les organisations professionnelles, syndicales, associatives et scientifiques qui réfléchissent ensemble à des sujets de société et qui élaborent des documents consensuels, pertinents et souvent prospectifs. Les Ceser ont beaucoup travaillé sur le sujet du changement climatique par exemple, avec des acteurs de leur territoire.

A titre d'exemple, concernant les sujets de l'eau et des milieux aquatiques, le Ceser de Bretagne a publié de nombreux documents tels que :

- *Les Marées vertes en Bretagne pour un diagnostic partagé garant d'une action efficace* en 2011 ;
- *Milieux côtiers, ressources marines et société*, en 2011 également ;
- *Les Enjeux de l'eau en Bretagne à l'horizon 2040*, en octobre 2016 ;
- *Réponses du Ceser à la consultation publique sur les questions importantes pour la révision du Sdage Loire-Bretagne*, en mars 2019.

Chaque Ceser pourrait témoigner de nombreux rapports et documents fournis. Ce sont là des documents consensuels, élaborés en commun par les usagers professionnels et non professionnels et qui semblent indispensables en amont de l'élaboration des documents de l'agence de l'eau comme le projet de révision du Sdage. Se priver dans le comité de bassin de représentants des Ceser, qui portent une parole consensuelle et réfléchie d'une partie des acteurs de terrain de leurs régions, c'est augmenter les risques de conflit d'opinion à l'intérieur du comité. Écarter la société civile organisée est un non-sens, surtout dans un contexte de tension sociale que vous connaissez.

Mme ROUSSET :

J'aurais juste deux demandes de précision. La liste des départements représentatifs au comité de bassin ne semble pas être amenée à évoluer. S'agit-il de la même que celle que nous avons connue jusqu'à présent ? Ensuite, l'histoire des deux fois six ans concerne-t-elle tous les membres du comité de bassin ou uniquement ceux qui auraient des responsabilités particulières ?

J'aimerais rappeler aux uns et aux autres que ces thématiques de l'eau sont assez spécifiques et spécialisées. Il est toujours difficile pour les personnes extérieures de rentrer dans le sujet. De ce fait, il faut parfois un peu de temps pour pouvoir prendre à bras-le-corps l'ensemble des sujets que nous avons à traiter. Il faut une sacrée volonté. C'est essentiel parce que nous gérons l'eau, les milieux aquatiques et toute l'activité qu'il y a autour. Ce sont des sujets éminemment importants aujourd'hui, notamment au regard des systèmes de crise. J'ai une petite réserve à ce sujet. En tout cas, il faudrait s'assurer de la compétence et de la bonne représentativité des territoires et des activités.

M. PELLERIN :

J'aurais une demande de précision : est-il envisagé à terme que cette division du collège des usagers en deux soit généralisée aux commissions locales de l'eau par exemple ?

Mme CLERMONT-BROUILLET :

Concernant les Ceser, l'objectif n'est pas du tout de nier l'intérêt ou l'importance des Ceser et de leur contribution. La proposition s'articule autour de la désignation des membres par les organisations socioprofessionnelles dans le sous-collège.

Ensuite, il n'existe pas d'ambition formelle de faire évoluer la liste des départements. L'association des départements de France (ADF) est consultée dans le processus d'élaboration de cette liste, et ce, à chaque renouvellement.

A propos du mandat de deux fois six ans, il s'agit d'une volonté générale qui rentre notamment dans le cadre de la mise en place du conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité. L'objectif de limitation à deux mandats a été mis sur la table en prévision du renouvellement des instances.

Quant à la division en deux du collège des usagers, cela s'applique aux comités de bassin. La disposition, à ma connaissance, ne concerne pas les commissions locales de l'eau. Néanmoins, je me permettrai de vérifier. La loi biodiversité s'appliquerait en l'occurrence spécifiquement aux comités de bassin et aux conseils d'administration.

M. le président :

M. Gousset faisait état hier de son travail au comité de bassin au moment où il va quitter nos instances. Il a fait le calcul. Il a passé plus d'une année de travail, depuis qu'il est au comité de bassin, uniquement au titre de sa représentation des industriels. C'est pour vous dire que ce travail engage fortement. Je veux rendre hommage à tous les acteurs qui travaillent dans ce comité et auprès du conseil d'administration de l'agence. C'est du bénévolat. Cela nécessite de la présence, souvent de l'attention parce que les sujets sont compliqués. C'est de l'engagement.

Je vois très prochainement Mme Wargon. Je vais lui faire part de l'état d'esprit des Ceser tel que cela vient d'être exprimé, puis de leur sentiment de faire les frais de cette réforme au moment où nous avons besoin de participation. Je n'oublie pas le travail que les Ceser engagent sur ces questions de l'eau dans leurs propres régions. Nous allons regarder cela de près.

J'entends aussi la demande de Mme Rousset. Certains comités de bassin ont déjà demandé de ne pas avoir deux renouvellements, mais trois. Nous allons avoir une discussion à ce sujet. La question est délicate parce qu'il ne faut pas que l'eau soit une affaire de spécialistes non plus, sinon cela se retournerait contre nous. Il y aurait un danger à passer à trois. En tout état de cause, nous allons poser la question.

Je n'oublie pas de saluer et de féliciter notre député européen, Benoît Biteau, qui est présent. Nous aurons besoin, M. le député, de vos services quand nous allons parler de DCE et d'autres sujets extrêmement importants. Le sénateur Pointereau va nous rejoindre tout à l'heure.

M. Le GAL :

Je n'ai rien contre les Ceser, j'ai siégé moi-même dans cette structure pendant quelques années. La catégorie des socioprofessionnels perd déjà six postes. S'il faut inclure six représentants des Ceser, cela nous fait douze postes en moins. Cela fait trop.

M. ROUSSEAU :

Concernant le problème du renouvellement de mandat, il est vrai que je suis un très mauvais exemple au regard de mon parcours, sauf que ce parcours permet d'avoir une vision globale de l'institution et de son évolution. Par ailleurs, la politique de l'eau est de plus en plus complexe. Il semble qu'elle était plus facilement maîtrisable il y a trente ans qu'aujourd'hui. Si l'on renouvelle trop souvent, les personnes auront quelques difficultés à s'approprier la politique de l'eau. Nous voyons bien, chaque fois qu'un nouveau membre arrive, les difficultés que cela peut représenter pour lui. Je comprends bien le fait que nous ne devons pas être seulement entre nous. D'un autre côté, toutes les décisions que nous prenons ne rencontrent pas obligatoirement que de bonnes réponses.

A propos de l'équilibre entre les collègues, je dois dire que j'ai quelques responsabilités dans l'évolution que nous avons connue. Il y a vingt ans, la place de la société civile n'existait pas, ou était très faible, dans les instances de bassin. Qu'il y ait ce rééquilibrage me semble nécessaire. Je me souviens que nous avons discuté longuement avec Pierre-Alain Roche et Virginie Dumoulin de la place des Ceser et des personnes compétentes ou qualifiées. Dans quel collège faudrait-il pouvoir les mettre ? Ce sont des débats qui ont été en partie tranchés. Je pense que l'obtention de l'équilibre pénaliserait les habitudes ou les rapports de force antérieurs. Nous essayons d'améliorer l'institution.

M. DORON :

Je souscris aux remarques concernant la limitation des mandats et la présence des acteurs au sein des instances de bassin. C'est une question qui demeure fondamentale. Je pense qu'elle ne peut échapper à aucun d'entre nous, notamment en ce qui concerne la représentation de la société civile. Le vrai sujet de fond, pour moi qui suis un vieil acteur au sein de ces instances, c'est la question des mesures d'accompagnement des acteurs qui siègent au comité de bassin et ses instances, et qui sont en activité professionnelle. Il s'agit d'un vrai débat de fond au regard d'un certain nombre de sacrifices, tant familiaux que professionnels et financiers. Je voulais attirer l'attention à ce sujet parce que si nous voulons favoriser l'engagement de la société civile et faire qu'elle soit représentative dans sa participation et sa contribution, il faut aussi qu'il y ait des mesures d'accompagnement. Nous ne cessons de le dire. M. Gousset évoquait tout à l'heure l'équivalent d'un an d'activité professionnelle depuis qu'il est au sein des instances de bassin. Si je fais le calcul de mes congés sacrifiés à l'autel de l'eau et de ses instances, cela devrait se bonifier et se valoriser ou tout le moins trouver un écho auprès des responsables politiques.

M. BOISNEAU :

J'approuve les propos de M. Doron. Il faut effectivement faire preuve d'un certain dévouement pour se plonger sans le bain de ces travaux qui sont d'une complexité assez importante. La limitation à deux mandats me paraît assez dommageable au regard d'une certaine inertie dont font l'objet les politiques des milieux aquatiques. Si vous ne faites que deux mandats, au deuxième mandat, vous n'aurez pas vu les résultats de l'action que vous avez menée au cours du premier. Trois mandats seraient un minimum pour cela.

Ensuite, concernant la restriction des postes pour l'usager économique, j'attire l'attention sur le fait que nous ne sommes que 4 sur 190 membres : M. Colleter pour l'aquaculture, M. Le Gal pour la conchyliculture, M. Vallée pour la pêche maritime et moi-même pour la pêche en eau douce. Nous sommes des acteurs qui dépendons de ce que toute la société fait de l'eau. Nous avons non seulement un rôle socioéconomique important mais nous sommes également des révélateurs et des lanceurs d'alerte. Je crains que les restrictions nous fassent perdre un poste que nous venons à peine d'avoir au conseil d'administration de l'agence. Nous voyons bien que cela va être difficile de pouvoir faire siéger toutes les catégories partout.

M. BROSSIER :

Je suis du Ceser Centre-Val de Loire. Madame le commissaire du gouvernement nous propose de revenir dans le comité de bassin par la petite porte. J'estime qu'il s'agit de mépris par rapport à des représentants d'acteurs régionaux de valeur. Je préside une commission. Au-delà de tout notre apport vis-à-vis du Sdage, nous sommes saisis par le conseil régional. En ce moment, nous le sommes sur des problèmes de sécheresse, de ressources en eau, etc. Si nous sommes coupés du comité de bassin, notre avis serait moins pertinent. J'insiste pour dénoncer le mépris qui est prégnant vis-à-vis des corps intermédiaires.

M. le président :

Je vous ferai part des discussions que nous aurons tant avec Mme la ministre qu'avec les autres collègues présidents de comités de bassin.

DÉSIGNATION AU COMITÉ DE GESTION DES RÉSERVOIRS DE NAUSSAC ET VILLEREST ET DES ÉTIAGES SÉVÈRES DU BASSIN

Point instances de bassin n° 3 de l'ordre du jour

M. le président :

Il s'agit de remplacer M. Brugière, qui représentait les producteurs d'électricité (collège des usagers). A ce jour, nous avons la candidature de Mme Rouffet-Pinon pour la FRANE (Fédération Région Auvergne Nature Environnement). Y a-t-il d'autres candidats ? Si c'est le cas, je vous invite à vous présenter. Ensuite, nous passerons au vote.

M. COMBEMOREL :

Je suis délégué régional EDF. Je présente ma candidature au titre des représentants des acteurs industriels dans ce comité de gestion des réservoirs de Villerest et Naussac, et également au titre de la légitimité d'EDF qui a en charge d'autres ouvrages situés en parallèle de l'exploitation de Naussac et Villerest - nous l'évoquerons cet après-midi -, puis en tant qu'utilisateur de la ressource en eau sur la vallée de la Loire également.

Mme ROUFFET-PINON :

Je représente la FRANE. Je me suis portée candidate au vu des problèmes de sécheresse que nous avons vécu surtout cette année, en particulier sur Villerest et Naussac. Il se trouve que dans le Sage Cher amont, nous vivons des situations similaires un peu difficiles, qui sont d'ailleurs très bien gérées par EDF, sur le barrage de Rochebut. J'ai eu envie de m'impliquer dans ce sujet parce que l'usager que je suis, c'est-à-dire le citoyen de base, a aussi son mot à dire dans la perspective de sécheresses à venir.

M. le président :

Y a-t-il d'autres candidats ? Le vote est ouvert.

- *M. Combémoriel est désigné à la majorité (45 voix pour M. Combémoriel, 17 voix pour Mme Rouffet-Pinon, 2 votes blancs).*

ÉTAT DES LIEUX

Point planification n° 1 de l'ordre du jour

M. GOUTEYRON :

Il s'agit de vous présenter rapidement le travail technique sur l'état des lieux qui a été réalisé par le secrétariat technique de bassin qui rassemble la Dreal de bassin, l'AFB et l'agence de l'eau et qui a été piloté par David Ratheau de l'agence de l'eau.

Ce travail vise, dans cette phase du cycle DCE, à identifier l'état des masses d'eau en effectuant un diagnostic sur les différentes masses d'eau de l'ensemble du bassin versant Loire-Bretagne, l'objectif étant de discerner celles qui présentent un risque, compte tenu des pressions qui pèsent sur elles, de non-atteinte des objectifs environnementaux du Sdage.

Ce travail s'inscrit dans un cycle. Nous complétons en l'occurrence la réflexion qui a eu lieu sur les questions importantes. Puis, nous préparons l'étape suivante qui est l'élaboration du Sdage et du programme de mesures qui seront présentés au comité de bassin en juin prochain.

L'état des lieux n'est pas un outil de gestion de crise. Ce n'est pas un outil qui va nous dire précisément les actions qu'il faut engager sur telle ou telle masse d'eau. En revanche, il permet de repérer les masses d'eau à problème ainsi que le type de problème qui pèse sur ces masses d'eau. Il s'agit avant tout d'identifier les pressions qui pèsent sur les masses d'eau en mauvais état, mais éventuellement aussi celles qui pèsent sur des masses d'eau en bon état et qui, avec un scénario tendanciel, amèneraient à déclasser ces masses d'eau.

Ce travail technique est tout sauf une « boîte noire ». Cela fait maintenant trente mois que nous travaillons sur ce projet. Nous avons, depuis le début, mis à disposition du plus grand nombre, notamment sur internet, les méthodes qui consistent à évaluer les pressions et l'état des masses d'eau. Nous avons des bases de données qui sont accessibles aux acteurs. Nous avons des avis « bassin » que nous venons confronter aux avis locaux. Puis, nous avons une disponibilité des collègues du secrétariat technique de bassin pour expliquer. Tout est transparent. Tout est mis sur la table. J'invite ceux qui ont des questions complémentaires sur les bases de données à venir rencontrer les collègues.

Le document que vous avez eu en diffusion internet comprend différents chapitres. Vous avez trois chapitres essentiels : l'état des masses d'eau, les pressions et les risques. Puis, vous avez des éléments de description géophysique et des chapitres sur les usages économiques de l'eau sur le bassin, sur la récupération des coûts et sur les zones protégées. Nous ne reviendrons que sur les principaux chapitres.

Le document papier fait environ 375 pages. Ce n'est que la partie émergée de l'iceberg. En fait, ce document papier n'est que la résultante d'un travail de consolidation, de construction de base de données sur l'état des masses d'eau, sur les différents paramètres qui donnent finalement la définition du bon état des masses d'eau, mais surtout, des différents paramètres des pressions qui pèsent sur ces masses d'eau. Le document papier n'est finalement que les conclusions de l'analyse de toutes ces bases de données sur les pressions brutes ou calculées que nous avons pour objectif de mettre à votre disposition.

Après cette petite introduction, je vous propose maintenant d'aborder quatre points assez importants. J'essaierai d'aller le plus vite possible sur les différents sujets.

Le premier sujet porte sur l'état des masses d'eau. Il faut évoquer la notion de thermomètre et de paramètre déclassant qui vient parfois gommer des évolutions importantes sur l'état des masses d'eau. Nous parlons en l'occurrence d'état écologique des masses d'eau, prenant en compte des éléments physico-chimiques et biologiques.

Nous avons 33 paramètres, dont 29 paramètres physico-chimiques (4 sur l'oxygène, 5 sur les nutriments, 2 sur l'acidification, 1 sur la température et 17 PSEE ou polluants spécifiques de l'état écologique) et 4 paramètres biologiques (les invertébrés, les diatomées, les macrophytes et les poissons). Il suffit qu'il y ait un seul paramètre qui soit en orange, en rouge ou en jaune – ce sont les couleurs d'un état moins que bon – pour que l'ensemble de la masse d'eau soit déclassé.

Au-delà de cette appréciation de l'état écologique, il faut regarder ce que cela donne sur le bassin. Vous avez la nouvelle carte des cours d'eau pour l'état écologique. Vous voyez en jaune, orange et rouge les masses d'eau en mauvais état, puis en bleu et en vert les masses d'eau en bon état. 23,7 % des cours d'eau sont en bon ou en très bon état.

Je rappelle que nous avons quatre types de masse d'eau superficielle : les cours d'eau, les plans d'eau, les eaux de transition et les eaux côtières en milieu littoral. Vous avez les résultats par type de masse d'eau en bon état écologique : 24 % des cours d'eau, 17 % des plans d'eau, 40 % des eaux de transition et 80 % des eaux côtières.

Il faut rentrer dans le détail pour essayer d'analyser les évolutions. En effet, l'état des lieux précédent a été effectué lors du Sdage, avec des données qui dataient de 2013 et des règles qui avaient été définies en 2015. Nous avions alors 498 cours d'eau qui étaient en bon état. Si nous appliquions les mêmes règles, sans tenir compte du changement de thermomètre, nous aurions 540 cours d'eau en bon état. Nous progressons donc légèrement. Nous gagnons 8 %. En revanche, avec les règles 2018, nous sommes en dessous puisque nous ne sommes plus qu'à 23,7 % de cours d'eau en bon état. Il est important d'analyser à règles constantes. En effet, au-delà du paramètre déclassant que nous pouvons avoir sur l'état écologique qui rend difficile un classement en bon état, nous avons en plus des changements de règles qui nous sont imposés et qui génèrent de fait des déclassements.

Outre ce changement de règles, nous avons aussi un changement dans la connaissance. Aujourd'hui, sur le bassin Loire-Bretagne, nous avons 98 % de masses d'eau qualifiées en état écologique bon ou mauvais. Cette qualification résulte non pas d'une modélisation ou d'une simulation, mais d'une mesure. Nous sommes allés mesurer dans le cours d'eau les différents paramètres physicochimiques ou biologiques. Le résultat qui vous est présenté est bien le résultat de mesures. Ce n'est pas le résultat d'une modélisation. Cela veut dire que les résultats que nous vous présentons sont plus robustes, plus fiables et plus solides de cycle en cycle. Vous voyez la progression du nombre de masses d'eau qui sont mesurées physiquement au fur et à mesure.

Nous sommes donc à 98 %. Nous avons un état des lieux qui est plus robuste et plus fiable. Ces éléments de détail écologique qui vous sont présentés s'inscrivent dans un cycle hydrologique, dont il faut tenir compte comme élément de contexte pour comprendre pourquoi certaines masses d'eau ne sont toujours pas en bon état.

Si vous regardez le premier encadré 2011-2013, vous avez sur la première ligne l'indice de la sévérité d'étiage qui représente le débit en période d'étiage, et sur la deuxième ligne l'indicateur de hautes eaux qui représente le débit en période de hautes eaux. Les couleurs chaudes indiquent un débit très inférieur à la normale ou juste la normale tandis que les couleurs les plus froides indiquent un débit qui est dans la normale, voire supérieur à la normale.

Nous observons sur la période précédente où nous avons fait l'état des lieux quelques années où nous étions à la normale ou légèrement inférieur à la normale. Puis, sur le cycle hydrologique pendant lequel nous avons effectué les mesures dans les cours d'eau, nous n'avons quasiment que des périodes avec une sévérité d'étiage supérieure à la normale, y compris en hautes eaux. Ce cycle hydrologique défavorable vient forcément impacter les mesures que nous pouvons faire dans les cours d'eau. Il faut en même temps corréliser les données d'étiage avec la température qui vient aussi impacter les milieux.

Nous avons un état écologique qui agrège 33 paramètres. Il faudrait essayer de dégager les tendances paramètre par paramètre. En mettant de côté la règle du paramètre déclassant et en nous concentrant sur quelques paramètres, nous avons des évolutions qui sont structurellement positives.

En matière de paramètres physicochimiques, la demande biochimique en oxygène pendant cinq jours (DBO5) est structurellement positive. Nous sommes quasiment à une asymptote. Nous avons structurellement 98 % de bon état. C'est maintenant ancré. C'est quelque chose de constant et sur lequel nous pouvons nous reposer depuis quarante-cinq ans de mesure.

Sur l'ammonium, un autre paramètre de physicochimie, nous arrivons aussi à 98 % des masses d'eau qui sont structurellement en bon état. Nous atteignons une sorte de plateau. Ce sera difficile de progresser davantage.

Sur le phosphore, nous avons la même progression. Nous avons beaucoup travaillé sur le phosphore ponctuel. Actuellement, nous sommes plutôt sur des apports en phosphore diffus. Il reste encore du travail à faire. La progression est importante de 1982 à 2017. Prenons l'exemple de la masse d'eau du Thouet au sud-est d'Angers. Vous voyez à travers la courbe en rouge une véritable tendance baissière qui amène à passer en dessous des seuils de bon état. Nous sommes donc sur une tendance forte sur une masse d'eau particulière.

Nous pouvons avoir la même analyse sur les nitrates. Vous avez une carte des tendances, avec en bleu les tendances baissières et en rouge les tendances à la hausse. La majeure partie du bassin est globalement à la baisse ou stable, malgré quelques masses d'eau en hausse. Nous sommes, par exemple sur le bassin versant du Trioux, structurellement à la baisse.

Les paramètres physicochimiques sont importants mais ce qu'il faut surtout regarder, c'est la biologie qui va intégrer le maximum de paramètres et qui va être le plus impacté dans les cours d'eau. Je rappelle que les quatre paramètres biologiques portent sur les invertébrés, les diatomées, les macrophytes et les poissons.

Si je prends l'I2M2 (indice invertébrés multi-métrique) qui est un paramètre sur les macro-invertébrés, nous voyons globalement une stabilité depuis plusieurs années. Il reste du travail à faire mais structurellement, nous sommes à 75 % de nos masses d'eau en bon état sur les invertébrés.

Sur l'IBMR (indice biologique macrophytique en rivière), nous avons globalement une progression de 11 points en dix ans. De la même façon, il reste encore du travail mais la courbe est favorable ; nous progressons au fur et à mesure.

Ces éléments de biologie sont importants ; ils sont au cœur de la définition de l'état écologique. Sur les diatomées et les poissons, qui sont les deux autres éléments biologiques, nous avons un taux stable à 50 % de nos masses d'eau en bon état ou déclassés, tout dépend de la façon dont nous voyons le verre : à moitié plein ou à moitié vide. Il suffit qu'un de ces paramètres physicochimiques soit mauvais pour que la masse d'eau soit classée en mauvais état.

Nous avons des tendances favorables. Il reste encore du travail à faire mais progressivement, nous devrions y arriver. Nous verrons tout à l'heure en combien de temps et avec quelle ambition.

Nous pouvons aussi parler de l'état des masses d'eau souterraine. Nous avons 87 % des masses d'eau souterraine qui sont en bon état quantitatif et 100 % des NAEP (nappes réservées en priorité à l'alimentation en eau potable) qui sont en bon état chimique.

Ensuite, nous avons cinq grandes classes de pression :

- les pressions ponctuelles « macropolluants et micropolluants » ;
- les pressions diffuses avec le nitrate, le phosphore d'origine agricole et les pesticides ;
- les pressions liées aux prélèvements (sur les eaux de surface ou sur les eaux souterraines) ou à l'altération de l'hydrologie ;
- l'interception des flux par les plans d'eau qui génère de l'évaporation et donc une perte d'hydrologie, puis des altérations hydromorphologiques avec des pressions sur la morphologie en rives latérales ou longitudinales ;
- les obstacles à l'écoulement.

Je ne vais pas rentrer dans le détail, tout est dans le document. Nous avons essayé de faire une analyse des pressions qui soit à la fois statique et dynamique. En termes d'analyse statique, nous rendons compte à un instant donné de la pression d'interception des flux ; plus c'est foncé, plus la pression est importante sur ces masses d'eau. Nous avons par exemple une pression des prélèvements tous usages en 2013. Nous avons une vision statique en 2013, en 2015 et en 2017. Tout dépend des bases de données que nous avons utilisées.

Nous avons aussi une vision dynamique, c'est-à-dire que nous avons essayé de projeter certaines pressions à différents horizons temporels, notamment en 2027 pour identifier l'état d'une masse d'eau dans le prochain Sdage, en prenant en compte une hausse ou une baisse de ces pressions. Nous tenons compte de réflexions sur la densité de population en 2027 et sur le développement de certaines politiques publiques. Puis, nous avons aussi essayé de modéliser la pression de prélèvement tous usages en 2070, avec les données sur le changement climatique qui vous avaient été présentées lorsque vous avez adopté le plan d'adaptation au changement climatique pour le bassin Loire-Bretagne. Une carte montre que ces pressions augmentent. Vous avez les pressions de prélèvement tous usages en 2013, puis en 2070. Nous voyons que cela noircit du fait du changement climatique. Il y aura moins d'eau sur certaines masses d'eau, donc forcément la pression va être plus importante. La modélisation s'effectue à usage constant.

Le travail sur les risques constitue le cœur de l'état des lieux. Nous regardons d'une part l'état des masses d'eau. Puis, nous regardons d'autre part les pressions qui pèsent sur elles. Ensuite, nous essayons de les mettre en relation, de les comparer. Il en ressort éventuellement un scénario tendanciel qui permet d'apprécier si le milieu, compte tenu de son état, est capable de supporter les pressions qui pèsent sur lui. Si le milieu en est capable, tout va bien, la masse d'eau n'est pas à risque. Par contre, si le milieu n'est pas capable de supporter la pression, la masse d'eau est classée à risque de non-atteinte des objectifs du Sdage.

Tout l'exercice qui a été effectué vous amène à différentes cartes et différents tableaux dans tout le document « état des lieux », lesquels vous montrent que nous avons globalement 1.492 masses d'eau « cours d'eau » qui sont à risque de non-atteinte des objectifs du Sdage. Cela correspond quasiment à nos masses d'eau en mauvais état. Vous avez la typologie de pressions qui viennent déclasser ces masses d'eau. Nous avons majoritairement des risques sur l'hydrologie, sur les obstacles à l'écoulement, sur la morphologie et sur les pesticides, sachant que les risques parfois se combinent sur une même masse d'eau.

Par ailleurs, vous avez la moitié des masses d'eau littorales qui sont en respect des objectifs du Sdage et l'autre moitié qui est en risque de non-atteinte des objectifs du Sdage.

En synthèse, nous avons quatre enjeux majeurs de ce travail sur l'état des lieux. D'abord, l'hydrologie reste l'enjeu prépondérant sur le bassin, avec des prélèvements sur les cours d'eau et les nappes, puis cette interception des flux par les plans d'eau.

Ensuite, les pollutions diffuses sont en diminution sur tout ce qui est apports diffus azotés et phosphorés. Néanmoins, il reste encore des choses à faire, notamment améliorer la connaissance sur les pesticides, ce que typiquement nous avons fait sur cet état des eaux. Nous avons mesuré davantage de masses d'eau. Sur les 100 % de nouvelles masses d'eau que nous avons mesurées, au moins un pesticide était présent avec une valeur qui impactait potentiellement la biologie.

Puis, nous avons un troisième enjeu qui porte sur la morphologie des cours d'eau, avec des altérations de la structure, de la rive, du substrat du lit, mais aussi des ouvrages transversaux.

Enfin, les rejets ponctuels des collectivités et des industries constituent un enjeu intéressant parce qu'ils sont en diminution. Ils restent cependant impactants quand nous avons peu de débit dans les cours d'eau.

Pour terminer cette présentation, nous allons parler de la suite. Qu'allons-nous faire maintenant ? Le travail sur l'état des lieux n'est pas terminé. Il continue. Il commence même parce qu'il faut maintenant regarder un peu plus finement sur certaines masses d'eau, sur certaines pressions, ce qui se passe vraiment à l'intérieur. Vous avez été plusieurs à nous alerter sur le fait que certaines masses d'eau, notamment souterraines, étaient parfois un peu grandes et qu'il fallait regarder à l'intérieur pour voir précisément quel type de prélèvement a été effectué et à quel endroit. L'idée, c'est que nous puissions, le plus vite possible, redonner ces données aux territoires. Les secrétariats techniques locaux dans les territoires en ont besoin pour construire les programmes de mesures 2022-2027 qui seront eux-mêmes déclinés en PAOT dans les départements.

Nous en avons également besoin à l'échelle du bassin pour construire le projet de Sdage qui sera débattu au premier semestre 2020. Il s'agit de poursuivre cette réflexion sur l'analyse des pressions et des risques. Aujourd'hui, nous raisonnons avec des cycles de six ans. Nous investissons trente mois de travail intense sur cette analyse des pressions et des risques. Puis, nous laissons un peu retomber le soufflé pour passer à autre chose. Ensuite, nous reprenons le travail deux ans plus tard. L'objectif est d'arriver à faire cette analyse de la pression et des risques en continu, dans la durée, et que nous trouvions des indicateurs, un thermomètre pour en rendre compte le plus régulièrement possible au comité de bassin.

Avant de répondre à vos différentes questions, je laisse la parole à M. Taufflieb, le président de la commission Planification.

M. TAUFFLIEB :

Je remercie M. Gouteyron pour ce très lourd travail. Il vous a présenté la partie la plus importante. Je m'en tiendrai à vous résumer le travail de la commission Planification dans son aspect plus politique. Puis, il vous appartiendra d'en débattre.

M. Gouteyron l'a rappelé, cela fait trente mois que nous travaillons le sujet. Nous avons précisément commencé le 24 juin 2017. Vous connaissez, mes chers collègues, la difficulté de nos calendriers que le président rappelle souvent entre le cycle actuel, la préparation du futur cycle et l'état des lieux.

Les techniciens se sont emparés de ces travaux de septembre 2017 à septembre 2018. Nous les avons laissés travailler dans une méthode commune à l'ensemble des bassins français. A la commission Planification, nous nous sommes tenus informés, au fur à mesure des travaux, des différentes phases et des différents échanges. Les membres du secrétariat technique de bassin, composés de l'agence, de la Dreal et de l'AFB, sont venus régulièrement nous expliquer les méthodes utilisées et éventuellement proposer les points d'ajustement nécessaires aux travaux.

Un long travail de concertation technique s'est tenu sur le terrain d'octobre 2018 à mars 2019 avec les acteurs dans les territoires. Cela a porté sur l'ensemble des travaux que M. Gouteyron vous a présentés sur l'état des pressions qui pèsent sur les masses d'eau. L'objectif était de partager, d'expliquer et d'appréhender l'état des lieux tel qu'il a été présenté.

Nous avons, d'avril 2019 à novembre 2019, progressivement adopté en commission Planification le document qui nous est proposé et soumis ce jour. Ce fut un long travail de discussion, d'échanges, de concertation que nous avons renforcé par une journée un peu plus technique de

formation où l'ensemble des services de M. Gouteyron et du secrétariat technique de bassin est venu nous présenter les éléments de calcul et d'analyse de façon à travailler en totale transparence. Les membres de la commission Planification et quelques techniciens ont pu, pendant cette journée, poser toutes les questions qu'ils souhaitaient. Enfin, ce travail est parti en commission territoriale. Les échanges là aussi ont été riches avec les acteurs du territoire.

Nous voilà maintenant devant vous pour cette adoption de l'état des lieux. Je ne voudrais pas conclure, M. le président, sans remercier infiniment, profondément et sincèrement l'ensemble des techniciens qui ont travaillé sur ce lourd document, qui nous ont très souvent éclairés alors qu'il s'agit d'un travail très difficile d'explication, mais aussi d'appréhension pour un non-acteur comme votre serviteur. J'ai trouvé cette méthode excellente dans la pédagogie et dans l'explication. Au nom de l'ensemble de la commission, je remercie Philippe Gouteyron et l'ensemble de ses collègues de nous avoir accompagnés.

Mes chers collègues, il nous revient collectivement d'approuver cet état des lieux - je le souhaite fortement - sur le diagnostic de notre bassin Loire-Bretagne. La commission Planification l'a fait majoritairement. Je propose aujourd'hui de faire de même, M. le président.

M. le président :

Je remercie également, au nom de l'ensemble des membres du comité de bassin, Philippe Gouteyron, les services et M. Taufflieb d'avoir animé ce travail. Ce n'est pas simple d'avoir une vision globale sur un périmètre territorial aussi grand. Il s'agit d'essayer d'avoir des critères objectifs sur cet état des lieux. Je prends un exemple que je connais bien. Nous n'avons pas de grandes nappes d'eau souterraine en Bretagne. Nous n'avons que de petits captages. Quand nous classons ou quand déclassons une masse d'eau, nous le faisons - je ne dirais pas au hasard parce que nous avons des points de mesure - mais parfois, il est un peu frustrant de déclasser des masses d'eau qui sont de très bonne qualité.

Notre responsabilité est importante dans cette affaire. Nous avons un état des lieux. Nous avons ensuite des objectifs à fixer dans le cadre de la DCE. Les choses ont changé en termes de responsabilité depuis quelque temps. Auparavant, nous pouvions nous contenter de dire que c'est de la responsabilité de l'État si les objectifs ne sont pas atteints. Cela arrangeait tout le monde. En l'occurrence, nous parlons de coresponsabilité des territoires et de l'État. Il ne faudra pas se mentir, d'où l'importance de la cohérence des politiques publiques sur l'économie, l'artificialisation, etc.

Cette question de changement de thermomètre, qui a été fort bien expliquée à travers la présentation, est importante. Nous ne pouvons pas continuer à changer le thermomètre. Il faut que nous arrêtons cela, sinon nous allons décourager tout le monde. Il faut aussi que nous soyons capables d'apprécier les efforts qui ont été réalisés. La présentation a montré des améliorations impressionnantes sur certains paramètres. Je vous rappelle qu'il suffit qu'un critère décline pour que toute la masse d'eau soit déclassée. Il faut aussi expliquer cela à nos contribuables, à nos concitoyens qui pourraient voir brutalement une dégradation de la qualité de l'eau sur Loire-Bretagne. Nous avons intérêt à travailler ce sujet pour mesurer les progrès.

Il s'agit aussi de prendre en compte l'impact du changement climatique. La situation est évidemment plus compliquée quand vous avez moins d'eau dans la rivière.

J'ai été interpellé par un certain nombre de territoires qui se sont vus classés ou déclassés. Nous y travaillons. De surcroît, certaines masses d'eau dans notre classement ne correspondent pas au périmètre des Sage, ce qui trouble encore plus. Nous allons entendre l'avis des commissions territoriales et le retour de l'état des lieux des territoires. Nous serons en capacité d'apprécier les retours du terrain. Cet état des lieux n'est pas une fin en soi mais le début d'une aventure. Il s'agit d'identifier les sujets ainsi que les marges de progrès.

Nous ne pouvons pas imaginer un état des lieux qui ne soit pas partagé par les Sage. Ne pas partager l'état des lieux revient à ne pas partager l'ambition. Il faut que nous soyons en phase. Nous n'allons surtout pas nous arrêter sur des détails. Il faut que nous ayons la sagesse de mettre des astérisques qui précisent bien que nous apprécions une masse d'eau dans sa globalité.

Je vous remercie très sincèrement. Ces documents vont être disponibles sur l'extranet. De nouvelles cartes ont été fournies. J'invite les commissions territoriales à apprécier les choses dans l'espace territorial. En l'occurrence, nous avons des résultats globaux. Or, quand nous regardons

département par département, les situations sont très diverses. Sachons apprécier dans des espaces plus fins. L'exercice est compliqué parce que nous occupons 28 % du territoire national. Mes chers collègues, vous avez la parole. N'oubliez pas de vous présenter. Puis, je vous demande de ne pas intervenir trop longuement.

M. LE GOFF :

Je suis président de la communauté de communes du Pays fouesnantais et président du Sage du bassin Sud Cornouaille. Au moment de la présentation de cet état des lieux, permettez-moi de livrer quelques réflexions par rapport aux engagements entre le 10^e et le 11^e programme. Il a été dit plusieurs fois ce matin que la politique de l'eau est une politique de longue haleine et de long terme.

Nous avons sur la Bretagne, cher président, le plan Algues vertes. Nous avons vu tout à l'heure au travers des données la baisse du taux de nitrates globalement sur la Bretagne. Le changement de financement entre le 10^e et le 11^e plan – nous l'avons eu l'autre jour en discussion – interpelle les élus sur ce mode de changement sur un temps très court incompatible avec le programme. Ce sont des données importantes. Nous vous demandons d'ailleurs l'allongement de ce programme qui appartient à l'État et à la Région.

Nous avons vu tout à l'heure, lors de la présentation des cartes sur la bactériologie des eaux littorales, certaines baies sur notre territoire qui sont concernées par le non-retour du bon état des eaux en 2025. Nous savons d'où viennent les problèmes. Cela a été analysé. Nous avons vu avec les services de l'État, particulièrement avec le préfet du Finistère, l'opportunité de prendre des décisions d'arrêter des zones prioritaires sur l'assainissement non collectif.

Les modes de changement entre le 10^e et le 11^e programme ont été bouleversés. Le temps d'adaptation administrative est tellement long que ces données devraient être prises en compte. Un dossier, dont le traitement prenait auparavant deux ou trois ans, nécessite aujourd'hui quatre ou cinq ans avec toutes les lois et tout ce qui se cumule. Il faut que nous regardions comment nous pouvons travailler ensemble pour ne pas perdre du temps et perdre le bénéfice de toutes les études, de toute la dynamique, du temps passé et de l'engagement des uns et des autres. Il existe également un engagement financier.

Le changement climatique est un autre dossier. La ressource en eau potable a été évoquée. Nos territoires, en particulier littoraux, souffrent. Nous devrions trouver d'autres ressources. Nous n'aurons pas que les eaux superficielles. Nous allons avoir un énorme déficit. Nous demandons au préfet, presque tous les ans, la modification de l'arrêté de prélèvement sur le débit réservé. Ce n'est plus possible de continuer de cette façon. Nous avons effectivement de la ressource en eaux souterraines. Cependant, pour aller prélever une ressource, entre le temps des premières études et les autorisations, cela nécessite entre cinq et dix ans aujourd'hui. Le temps n'est pas le même.

Nous avons complètement modifié nos unités de traitement. Quand nous faisons les études, les financements ne sont plus les mêmes. Le temps de mise en œuvre des programmes va bien au-delà du pas de temps de décision. Nous devons être pragmatiques. Nous ne pouvons pas nous limiter à des études. Le plan Algues vertes, c'est aussi l'agriculture.

Mme MATHYS :

Je voudrais revenir sur cette question du changement de thermomètre. Nous en avons beaucoup entendu parler aujourd'hui. Certes, il est important, pour ne pas démotiver les acteurs, de noter partout les progrès et les améliorations. Toutefois, je pense que le changement de thermomètre ne consiste pas seulement en une augmentation ou une aggravation des critères. Il se pourrait qu'avant, la bonne qualité ait été surestimée, que les choses n'aient pas été mesurées correctement. On imaginait que des masses d'eau étaient dans un état meilleur que ce qu'il en était réellement. Il y avait notamment des pesticides qui n'étaient pas recherchés et qui font maintenant leur apparition dans les résultats. Une fois que l'on cherche, on trouve. Je suis d'accord sur le fait qu'il faut avoir une bonne connaissance des améliorations là où elles ont eu lieu. Cependant, il ne faut pas non plus tout attribuer à une aggravation de la rigueur du thermomètre. Quand on a de bons moyens pour mesurer la qualité des masses d'eau, nous avons parfois de mauvaises surprises.

M. le président :

Je suis d'accord avec vous. Vous avez d'ailleurs pu constater les moyens que nous mettons pour suivre la qualité de l'eau et améliorer la connaissance de l'état des lieux. Nous avons fait, sur les pesticides, un véritable bond qualitatif en matière de suivi. Vous avez raison quand vous dites qu'avant, l'analyse n'était pas effectuée. On part du principe que c'était bon puisque l'on ne cherchait pas.

Par contre, en comparant la DCE au niveau européen, nous nous apercevons que les Espagnols ont 50 % de leurs masses d'eau conformes. Comment font-ils ? Avec leurs projets de stockage d'eau, d'irrigation, etc. c'est assez incroyable. Vous avez dans votre rapport en page 20 le tableau de l'état des masses d'eau et de la conformité dans tous les pays de l'Union européenne. Je voudrais que nous nous assurions que tous les pays d'Europe utilisent les mêmes règles et les mêmes appréhensions de l'atteinte de la DCE. Nous serions assez demandeurs d'une analyse du sujet sur quelques états pour comparer ce qui est comparable.

M. GUILLAUME :

Je suis d'accord avec les propos précédents. Cependant, il faut effectivement arrêter de toujours critiquer le changement de thermomètre. Cela ne fait que confirmer ce que nous pensions avant. Cela précise un peu les choses. Cela permet aussi, lorsqu'il y a des progrès, de mieux les connaître. Les progrès d'ailleurs sont trop minimes. Nous sommes surtout sur de la stabilité. Nous avons une commission Communication et un service Communication de l'agence qui font bien leur travail. Des résultats apparaissent.

Par ailleurs, il faut reconnaître que nos travaux font l'objet de blocages. Cela n'avance pas. Les blocages ne sont pas uniquement dus à notre activité en comité de bassin. Ils sont également dus à des législations qui empêchent d'avancer. Ce qui importe le plus pour les associations de consommateurs, c'est la qualité de la ressource en eau pour produire de l'eau potable, y compris la protection des aires de captage. Le plan Écophyto 3 qui va sortir ne va pas être mieux que les deux premiers qui étaient déjà assez laxistes. Nous voyons d'ailleurs les résultats. Je dirais même qu'il va être pire malgré les attentes que nous avons.

D'abord, pour les produits alternatifs, cela n'a pas tellement assoupli les démarches et les coûts. Ensuite, la fameuse séparation conseil-vente est une coquille vide. Cela a été vidé de sa substance juridiquement.

Concernant les fameux certificats d'économie de produits phytosanitaires, une expérimentation était prévue sur trois ans. Nous ne sommes même pas rendus au bout des trois ans que c'est déjà inopérant puisque l'on a d'abord diminué de moitié, puis supprimé complètement les pénalités. Le dispositif n'a servi à rien.

Enfin, des chartes sont mises en place pour la protection des populations. En consommation, nous savons que les chartes ne valent rien du tout. Nous pouvons vous amener des preuves tous les jours, dans tous les domaines d'activité. En plus, la charte est, dans le cas présent, écrite par ceux-là mêmes qui polluent. Nous sommes très pessimistes. Par contre, il faut que dans nos travaux, nous tenions compte de tous ces aspects parce que nous ne pouvons pas travailler en dehors des lois.

Mme ROUSSET :

J'ai participé à ces travaux. J'aimerais voir quatre points avec vous, dont un petit point sur lequel je souhaite vous interpeller, M. le préfet. Concernant nos travaux, il faut noter une petite faiblesse - nous n'avons pas eu le choix - sur des critères météo qui sont plutôt anciens. Nous avons dû construire un scénario sur des critères qui ont plus de dix ans pour certains. Nous avons travaillé avec des moyennes. Or, depuis 2016 ou 2017, nous avons affaire à des phénomènes météo très ponctuels. Dans le sud, nous avons les Cévenols, avec des pluies très abondantes sur un, deux ou trois jours, puis quatre mois de sécheresse sans une goutte d'eau. Or, le fait de travailler sur des moyennes occulte complètement ce phénomène, ce qui représente un souci. Nous n'avons pas les outils pour pouvoir intégrer cela dans ce scénario. Il n'empêche qu'il faut que nous l'ayons en tête. Je pense que cela aggrave la situation.

Ensuite, j'ai un petit regret que j'ai déjà évoqué plusieurs fois. Notre territoire est couvert à 80 % par des Sage. Nous n'avons pas su, dans ce document, utiliser les données récentes et

actualisées qui sont recueillies dans ces Sage. A quoi les Sage servent-ils ? Ils deviennent des enveloppes qui ne servent à rien au bout d'un moment. Ils sont contents. Ils ont travaillé. Ils ont des chiffres. Ils ont des résultats. Nous, agence, nous investissons pour qu'ils travaillent et nous n'arrivons pas à utiliser les résultats de leurs travaux. Il s'agit pour moi d'un véritable regret.

Concernant les paramètres « diatomées » et « poissons », Philippe Gouteyron a fait attention de ne pas nous montrer les courbes. J'ai une inquiétude. Nous voyons un développement problématique de diatomées. Comme toute espèce invasive, quand elles sont installées, nous avons de grandes difficultés à nous en débarrasser. Quant à l'indice « poisson », je suis un peu embêtée. Je viens d'une région où j'ai l'impression que vous me faites chercher des poissons Dahu. Le Dahu, même en ayant bu du pastis sans eau ou d'autres alcools bretons, je n'arrive pas à le voir. Tant que vous me laisserez ce type de critères... Vous voudriez que j'en aie beaucoup dans de toutes petites rivières. Je n'y arriverai pas. Puis, Philippe Gouteyron, vous venez de vexer la présidente de la commission Allier-Loire amont pour longtemps ; sur la carte des pressions significatives, vous m'avez coupé un bout. Je m'en souviendrai.

M. le préfet, j'aimerais vous interpellier sur une des difficultés que nous avons dans le cadre de nos travaux à l'agence. Nous utilisons les critères DCE comme critères de financement. Nous avons grand intérêt à découpler ces critères. Les critères DCE et le recensement DCE concernent un rendu à la Commission européenne. Nous devrions utiliser d'autres critères en tant que financeur et en tant qu'établissement public français. Nous avons du travail de prévention à faire. Il s'agit d'agir avant que les systèmes ne se dégradent un peu plus. Nous savons qu'ils se dégradent dans certains cas. Or, les seuils d'alerte, quand nous travaillons au sein de l'institution, restent les critères DCE. Cela nous empêche, sur des sujets très particuliers où nous voyons des évolutions, de pouvoir agir tout de suite, ce qui est dommage. Il y a un travail à faire à découpler les critères DCE des critères d'aide.

M. LE MAIGNAN :

Je suis le nouveau représentant de la CLCV dans ce comité. Je vais être bref pour ma première intervention. Je salue tout d'abord le travail qui a été effectué. Les résultats vont plutôt dans le bon sens, même si ce n'est pas encore entièrement satisfaisant. J'ai compris qu'il ne fallait pas changer le thermomètre. En revanche, je m'étonne que soit passé sous oubli le phénomène des plastiques macropolluants et micropolluants s'agissant d'un phénomène d'actualité.

M. GANDRIEAU :

Je remercie Philippe Gouteyron pour la présentation que j'ai trouvée très performante et très pédagogique. Je vais revenir sur le concept de la boîte noire. Certes, vous avez essayé de la rendre transparente. Malgré tout, j'ai deux éléments à relever. D'abord, je regrette qu'elle ait été mise à disposition des territoires la veille des vacances alors que vous avez eu le temps de la préparer et de la travailler. Cela donne peu de temps pour pouvoir l'apprécier. Je dénonce chaque fois les délais qui restent aux techniciens de terrain pour pouvoir vous aider à corriger certaines visions de cette boîte noire qui restent encore opaques. Vous avez proposé que nous rentrions dedans. M. Gousset a essayé l'autre jour en cliquant. J'avoue franchement que même nous, spécialistes, avons du mal à y entrer. Nous allons avoir besoin de formation informatique.

La présentation sur l'état écologique était bien. Mme Rousset vient de faire une démonstration pour les poissons n'existant pas sur certains territoires. Nous savons très bien que sur certains territoires, il s'agit d'un point très noir, donc les indicateurs sont à retravailler. Ce n'est pas pour nous dédouaner de notre mauvaise qualité. Au contraire, c'est pour arriver à trouver des solutions.

Je fais partie des 87 % du collège des élus ayant fait deux mandats, donc je vais certainement être obligé de vous quitter bientôt. Pour être membre du collège des élus, il faut être élu. C'est la première des choses. Puis, il y a quelque chose que je voudrais corriger. Ce n'est pas l'état des lieux 2019 mais l'état des lieux 2015-2017. Ce n'est pas la première fois que je le dis. Je souhaite que nous soyons clairs sur ce mot.

Enfin, je souhaite intervenir sur le concept de temps. Nous savons que pour résoudre les problèmes, il faut du temps. L'observateur ne peut pas intervenir sur le passé. Le présent désigne la jonction entre l'avenir et le passé. Cet état des lieux, c'est celui de 2017. Le futur désigne ce que l'observateur peut dans certaines mesures modifier. J'ai bien l'intention, même si je ne serai plus là demain, de continuer à faire modifier les choses dans le bon sens.

M. DORON :

Je vais avoir une expression beaucoup plus politique que technique ou de méthode, ne serait-ce que pour resituer les véritables enjeux associés à cet état des lieux. Ont été rappelés dans un premier temps les éléments de contexte par rapport aux résultats de bon état écologique des masses d'eau en évoquant le changement de règles entre deux états des lieux, l'amélioration des connaissances et le cycle hydrologique peu favorable. Je voudrais dire qu'il n'y a pas que cela, tant s'en faut. Concentrons-nous plutôt sur les vrais sujets. Le premier est la réduction des moyens issus des dispositions de nos lois de finances et de l'impact sur les ressources propres de l'agence mobilisables dans l'atteinte des objectifs.

Le second - cela a été dit et ce sera redit -, c'est l'absence de cohérence, pour ne pas dire l'incohérence des politiques publiques (agriculture, énergie renouvelable, urbanisme, déménagement du territoire...). Je veux rajouter aussi l'autre élément : l'irresponsabilité de l'expression de certains responsables politiques, y compris le législateur, puis de l'État au niveau local. Je l'ai dit hier soir en bureau du comité de bassin et je le redis. Comment peut-on expliquer qu'un préfet de département puisse, sous la pression de certains acteurs économiques, accepter de mettre en place des dérogations à la directive « nitrates » au motif de l'obligation de couverture végétale des sols, au motif du calendrier d'interdiction des épandages, tout cela parce que la pluviométrie est un peu plus importante que d'autres années ? Parallèlement, on s'évertue à retourner certaines zones humides et à les mettre en culture. Évidemment, c'est beaucoup plus compliqué pour y accéder.

Je voudrais maintenant attirer votre attention sur les risques et les conséquences potentielles du message que nous pourrions porter à travers cet état des lieux. Le premier, c'est la tentation facile de vouloir réduire les objectifs dans le prochain Sdage. Le second, c'est le risque d'instrumentalisation des résultats par certaines catégories d'acteurs pour se dédouaner de leurs propres responsabilités et de leurs obligations, notamment réglementaires. Enfin, c'est l'instrumentalisation des résultats pour condamner le système des agences de l'eau. Je me permets d'attirer votre attention sur ce point.

En conclusion, ne prêtons pas le flanc à la critique et au renvoi de la responsabilité de ces résultats sur les agences de l'eau, avec en synthèse « on dépense beaucoup pour peu de résultats ». Attention aux raccourcis qui pourraient être faits pour balayer d'un revers de manche les vraies responsabilités, les vrais enjeux : « C'est de la faute du changement climatique mais certainement pas de l'action de l'homme ». Je vous remercie de votre attention.

Mme BRUNY :

Nous saluons, comme cela a déjà été fait dans les commissions, le travail des services de l'agence et surtout la pédagogie dont ils ont fait preuve pour nous permettre de mieux appréhender ce document en amont.

Je souhaiterais également aborder un point particulier que j'ai déjà eu l'occasion d'évoquer auparavant, à savoir celui des drainages. Comme le dossier le mentionne, l'enjeu lié à l'hydrologie se renforce toujours davantage. Si plusieurs types de pression s'exercent sur cette hydrologie des cours d'eau, c'est bien la pression liée aux prélèvements qui est la plus marquante. Cependant, une autre pression, bien qu'elle soit mentionnée dans l'état des lieux, est insuffisamment prise en compte, à savoir celle des drainages qui favorisent les écoulements rapides, accélèrent le transit des particules et des polluants et diminuent les débits d'étiage.

Je lis que très peu de nouveaux drainages ont été réalisés, sauf dans certains secteurs de Nouvelle-Aquitaine et du Perche. Je puis vous dire qu'en Pays de la Loire où certains secteurs sont à plus de 50 % de terres drainées, on continue allègrement et sans précaution des drainages. Dans ce dossier, la pression liée au drainage des terres n'a pas été estimée car jugée difficile en l'état des connaissances. Aussi, au cours de la prochaine période, il nous faut progresser dans la connaissance de cette pression afin de l'intégrer au prochain état des lieux.

Enfin, pourquoi ce qui est bénéfique et qui s'applique en zone d'action renforcée dans le cadre du sixième programme de la directive « nitrates » ne serait-il pas bon pour les autres zones ? A savoir que tout nouveau drainage ou réhabilitation doit disposer d'un dispositif d'épuration et de régulation, d'une zone tampon en sortie de collecteur, et ce, quelle que soit la surface drainée. Je relève d'ailleurs une contradiction, même si ce ne sont pas les mêmes milieux, dans le fait de

préconiser en urbanisation l'infiltration d'eau à la parcelle alors que d'un autre côté, on ne prend pas de précaution en sortie de drainage et l'on regarde filer toute cette bonne eau qui va à la mer.

Il faut donc agir et faire progresser la réglementation sur ce sujet. Reconnaître les impacts négatifs d'une pratique et la laisser perdurer dans la situation dégradée des milieux que nous connaissons est une attitude incompréhensible qui pénalise tous les acteurs de l'eau, y compris ceux de l'agriculture. Corriger, apporter des solutions pour améliorer des milieux, c'est bien mais c'est lent et cela a un coût. Ne pas les dégrader, c'est mieux et surtout beaucoup plus responsable.

M. ROUSSEAU :

Je vais revenir sur les propos de M. Gandrieau tout à l'heure à propos de la boîte noire s'agissant d'une remarque que j'ai déjà faite. Le problème de la boîte noire est que quand on est dedans, on a l'impression de ne pas être dans une boîte noire. C'est le cas des personnes et des membres du secrétariat technique de bassin qui ont travaillé la question et qui ont ce sentiment. Par contre, quand on est à l'extérieur, c'est-à-dire que l'on est un membre lambda du comité de bassin ou du conseil d'administration et que l'on essaye de rentrer dans les détails, c'est-à-dire de faire une analyse de l'état d'une masse d'eau par rapport à ce qui nous est présenté, cela devient quasiment mission impossible. J'ai bien noté la proposition de Philippe Gouteyron, à savoir que nous pourrions avoir des formations particulières. Nous en avons déjà eu mais elles étaient, je trouve, un peu frustrantes. Néanmoins, je plains Philippe Gouteyron si tous les membres du comité de bassin devaient venir le voir pour solliciter une formation particulière. Ceci étant, je reconnais le travail considérable accompli par le secrétariat technique de bassin ; il n'y a pas de contestation en la matière.

D'où vient le problème ? Le problème, c'est que les résultats que nous avons ne sont pas complètement satisfaisants par rapport aux objectifs. Il s'agit d'une manière de ne pas désespérer Billancourt, comme a pu le dire Jean-Paul Sartre à une certaine période. A force de le dire, cela finit par être voyant. Quand nous essayons de ne pas décourager, c'est que quelque part, nous ne devons pas être complètement satisfaits de ce que nous obtenons. Certes, ce n'est pas très satisfaisant. Néanmoins, la présentation est intéressante. Si j'avais dû la faire, j'aurais rajouté quelques éléments moins encourageants, moins positifs. En l'occurrence, quand nous sommes en termes de communication pour ne pas décourager, nous commencerions à passer à côté d'un problème.

Le dernier aspect, c'est que quand nous parlons de notre performance « comité de bassin » et « politique de l'eau », je dois rappeler que notre impact sur toutes les autres politiques est extrêmement faible. Je prends l'exemple de la politique agricole au regard des budgets ou des problèmes de pesticides. Nous n'avons pas vu passer la question de l'évolution du NODU sur le bassin. Ce serait intéressant de savoir. En l'occurrence, la politique environnementale au sens large, celle que nous essayons de mettre en place, vient se heurter aux politiques économiques.

Une formule me semble d'ailleurs inappropriée, c'est de dire qu'il ne faut pas opposer l'économie à l'écologie. Alors, comment faisons-nous ? Comme ce que nous faisons en ce moment, c'est-à-dire se satisfaire des résultats en renvoyant à 2027. Je rajouterais qu'en matière de bon état des masses d'eau, nous sommes très loin de ce que pouvait être la réalité des milieux il y a à peu près trois quarts de siècle. Nous avons d'ailleurs très peu de masses d'eau en bon état. Nous avons parlé des causes.

Nous avons un message à passer sur la mission impossible qui nous est donnée même si nous faisons le mieux possible. J'en suis complètement convaincu étant un praticien bénévole de la politique de l'eau depuis si longtemps. Voir le peu de résultats que nous obtenons ne me satisfait pas grandement.

M. NOYAU :

Je remercie Philippe Gouteyron pour sa présentation qui a apporté des réponses à nos questions. Tout d'abord, l'agriculture reconnaît l'impact sur la qualité et la quantité. Cependant, que tout le monde prenne ses responsabilités. Nous avons tous, directement ou indirectement, nos responsabilités. J'insiste fortement. Nous allons continuer à évoluer. L'agriculture est en marche. Je ne sais pas si c'est la bonne expression mais nous sommes partis. L'agriculture travaille sur l'amélioration, sur l'utilisation des méthodes alternatives. Des produits arrivent. Il ne faut pas non plus acheter n'importe quoi parce que certains produits coûtent cher alors qu'ils ne servent à rien.

Puis, il existe des produits de la chimie ailleurs, notamment dans les produits ménagers, dans les médicaments, dans les traitements des meubles, à l'intérieur des maisons, dont les impacts sont forts également.

La présentation nous a permis de voir que nous serions à + 8 %, si nous étions au même thermomètre. Or, comme le thermomètre évolue, nous courrons après. Cependant, nous demandons à ce que l'on compare des choses comparables. En cherchant autre chose, on trouve autre chose. Nous ne cherchons pas pour l'instant tout ce qui est hormones. Un jour nous allons chercher les hormones, nous allons en trouver. Nous trouverons aussi d'autres produits qui ne sont pas forcément issus de l'agriculture.

Le paramètre déclassant est un problème. Il suffit qu'un seul paramètre soit mauvais pour que la masse d'eau soit déclassée. Puis, 25 % de masses d'eau en bon état ne signifient pas 75 % en mauvais état. Les masses d'eau avec un état moyen existent aussi. Nous en avons entre 15 et 20 % qui sont en mauvais et en très mauvais état. Il faut aussi positiver. Nous sommes pour améliorer la qualité de toutes les masses d'eau. Nous voulons augmenter la qualité de celles qui sont dans un état moyen, autant que la qualité de celles qui sont en mauvais état.

Il faut enlever le graphique page 20. Je suis persuadé qu'il n'est pas bon. Les bases ne sont pas les mêmes. Vous avez parlé de l'Espagne, M. le président. Il existe sûrement d'autres pays qui ont déclassé des masses en très mauvais état. Effectivement, vous avez demandé une comparaison avec les pays qui sont autour de nous, notamment ces pays sur lesquels nous avons un peu de doute.

On veut aussi comparer les agences entre elles. Le fait de prendre en compte des pressions de prélèvement supplémentaire telles que l'abreuvement, les pressions de prélèvement hivernal ou l'interception par les plans d'eau rend la comparaison difficile. Il en est de même des pressions sur les pesticides ou les produits phytosanitaires. En cherchant un peu plus par rapport aux autres agences, nous nous donnons encore des points pour ne pas arriver au bon état sur ces eaux. De la même façon, l'extrapolation de l'évaporation des surfaces en eau fait l'objet d'une grosse polémique. Nous n'avons pas d'études précises sur l'évaporation des plans d'eau. Je voudrais bien comparer le prélèvement d'eau d'une forêt avec le prélèvement d'eau agricole.

Nous voterons défavorablement cet état des lieux au regard de tous ces points. Cependant, nous remercions pour le travail qui a été accompli. Nous sommes tous pour le bon état de l'entièreté des masses d'eau. Néanmoins, il faut un objectif atteignable. Nous pouvons donner un peu plus. En revanche, en mettant 100 %, nous sommes sûrs de ne pas y arriver, de surcroît si nous nous donnions encore le bâton pour nous faire battre.

Mme KERBORIOU :

Je trouve assez incroyable de venir à Orléans pour découvrir qu'en Bretagne, il manque de l'eau. Nous apprenons un certain nombre de choses en venant ici. Le président a repris, par rapport au classement quantitatif de la baie de Saint-Brieuc, quelques arguments que je partage. C'est un peu le danger de votre plateforme BALBOA (banque des avis Loire-Bretagne ouverte aux acteurs). En février, il n'existait aucun souci quantitatif sur la Bretagne. En septembre, nous découvrons en planification qu'un golfe ressort en quantitatif, sans que personne ne s'en soit douté. La CLE du territoire de Saint-Brieuc n'est pas au courant. Le technicien, qui n'est pas présent sur le territoire concerné, fait une remarque sur un tout petit secteur. Il n'y a pas eu de vérification avec les élus du territoire et le Sage. Cela entraîne le déclassement complet de la masse d'eau. Ce n'est pas très sérieux. Cela peut amener le doute sur d'autres choses qui ont pu être faites dans l'état des lieux ailleurs. Il faut faire très attention.

J'ai également entendu dans les explications que l'état des lieux n'est pas décisif, qu'il va y avoir un retour aux territoires et que nous allons aller plus loin. Il se pourrait qu'un besoin de classement quantitatif existe sur un petit secteur, nous sommes d'accord, mais pas sur les surfaces actuellement définies.

Par ailleurs, quand nous alertons, même si nous avons quelques réponses, nous n'avons pas l'argumentaire. On nous dit qu'il y a une erreur. Nous savons qu'il existe une erreur par rapport à ce classement. Par contre, cela reste toujours en rouge au tableau.

Mme SCHAEPELYNCK :

Nous avons beaucoup parlé, dans les interventions précédentes, de pressions liées à l'agriculture. Je voudrais que nous revenions aux services rendus par l'agriculture à l'environnement à travers quelques chiffres. Nous représentons 73 % du territoire du bassin. Les prairies représentent un tiers en termes de surface du bassin Loire-Bretagne. Nous arrivons, sur les zones d'élevage, à 45-50 % de prairie. Je pense aux Pays de la Loire et à la Bretagne. Le maintien de ces prairies constitue un enjeu très important par rapport à la qualité de l'eau, au maintien de l'élevage et au stockage du carbone. Les territoires agricoles sont souvent aussi des zones de champ d'expansion de crues.

L'agriculture biologique sur le bassin représente des surfaces assez importantes (8,2 % en Pays de la Loire, 6,3 % en Bretagne), la plus forte progression ayant été notée en région Centre. Afin de protéger les cours d'eau, les agriculteurs mettent en place des bandes enherbées de cinq mètres tout le long ; cela représente presque 100.000 ha. Ce n'est pas à négliger. Par ailleurs, nous avons sur 5 % de nos territoires agricoles des terres arables qui sont en surface d'intérêt écologique ; cela représente presque 400.000 ha sur le bassin.

Pour répondre à M. Guillaume de l'UFC Que choisir, les agriculteurs s'investissent aussi pour faire évoluer leurs pratiques en montant des groupes pour en tester de nouvelles. A l'échelle du bassin agricole Loire-Bretagne, nous avons 332 groupes qui sont en Groupe 30.000. Cela représente 4.500 agriculteurs. Nous avons 3 000 exploitations agricoles et 120 lycées agricoles en groupe des DEPHY. Nous avons 500 groupes en GIEE. Tout cela représente 9.000 agriculteurs. Nous avons grosso modo 14 % des exploitations agricoles qui sont engagés dans la réduction des intrants et des produits phytosanitaires. Cela ne veut pas dire non plus que les autres ne font rien. De nombreux groupes sont engagés dans l'agriculture de conservation des sols.

Nous pouvons dire que le monde agricole s'est attelé au sujet de l'environnement. Nous avons vraiment rendu service. Il est important que nous fassions un peu évoluer notre langage. Cela vaudrait également pour d'autres activités anthropiques au-delà de l'agriculture. Nous rendons service et il faut pouvoir le reconnaître.

M. BITEAU :

Concernant le débat qui vient d'avoir lieu, trouver de nouveaux indicateurs n'est pas toujours évident au regard de l'évolution de la connaissance. En termes d'évaluation de certaines substances dangereuses, il est de notre devoir en tant qu'agence publique qui fonctionne avec de l'argent public de protéger les populations en mettant en place les outils pour essayer de les réduire et de les faire disparaître. Il s'agit d'un problème de santé publique, mais aussi d'écologie s'agissant d'un sujet qui devient de plus en plus prégnant.

A propos des efforts des agriculteurs, les agriculteurs font certainement des efforts, sauf que les attentes sont supérieures à ces efforts. Il a été question des deux premiers plans Ecophyto qui, entre 2008 et 2018, devaient permettre la réduction de 50 % de l'usage des pesticides en agriculture. Les chiffres sont malheureusement têtus. Nous sommes plutôt sur une augmentation de l'ordre de 15 à 16 % de l'usage des pesticides en agriculture. Nous voyons bien que des efforts restent à faire.

En revanche, nous ne pouvons pas laisser les agriculteurs seuls faire ces efforts. Il va falloir construire des politiques publiques d'accompagnement afin de les aider aux transitions nécessaires pour s'éloigner et s'affranchir le plus possible de l'usage de ces substances de synthèse qui posent problème à la qualité de l'eau. Les agences de l'eau peuvent être un outil pour accompagner les agriculteurs. Mon credo depuis toujours consiste à préconiser d'utiliser l'argent public dans des logiques préventives d'anticipation plutôt que de continuer à mobiliser des enveloppes colossales dans des logiques curatives.

Au sujet de l'harmonisation de la DCE en France et dans les autres pays européens, le cas de l'Espagne a été cité. J'ai un peu étudié le sujet du quantitatif en Espagne très récemment. L'Espagne s'inscrit effectivement dans des logiques de stockage assez incroyables et impressionnantes. Ils vont jusqu'à créer du stockage qui permet, sur une seule année de pluviométrie, de satisfaire les besoins en agriculture pour trois années. Cela a posé, sur une année comme 2019, de réels soucis puisque le stockage a été mis à plat. Au-delà de cette difficulté, ces prélèvements importants sur les ressources souterraines ont mis à rude épreuve les nappes phréatiques. Par conséquent, il faut faire attention au dimensionnement du stockage. En

l'occurrence, la directive-cadre européenne doit chercher à harmoniser la façon dont on accompagne ces équipements de stockage, y compris avec l'argent public de l'Europe.

Je ferais la même remarque sur le qualitatif. Nous ne sommes pas cohérents si dans la DCE, nous ne mettons pas en place des politiques publiques d'évaluation et de gestion des difficultés quantitatives et que nous n'avions pas une harmonisation à l'échelon européen.

Vous connaissez également mon engagement sur le lien terre-mer, autant en termes quantitatif que qualitatif. Nous devons absolument harmoniser la politique de l'eau sur l'ensemble des bassins versants européens pour être également cohérents sur la problématique marine s'agissant d'un sujet que nous devons de plus en plus appréhender.

Quant à la nouvelle composition des bassins versants, si nous voulons accentuer ce lien fort entre les agences de l'eau et les politiques européennes, il faut s'appuyer aussi sur les députés européens et imaginer que parmi les 74 députés européens, bientôt 79 après le Brexit, un député européen puisse obtenir un siège dans les agences de l'eau. Il s'agit d'une proposition. Dans la mesure où les lois sur l'eau au niveau national sont une déclinaison de la directive-cadre sur l'eau, cela me paraît intéressant que des députés européens puissent faire le lien en direct en siégeant dans les comités de bassin. Il faut effectivement que la DCE soit un outil d'harmonisation des politiques de l'eau à l'échelon européen.

M. le président :

C'est plutôt une chance d'avoir un député européen dans notre instance. Nous voyons bien que ce lien doit être fort. Je proposerais que nous puissions, avec M. Gérard, réfléchir à une rencontre sur ces sujets un peu spécifiques.

Mes chers collègues, vous avez fait un grand nombre d'interpellations. Il ne s'agit certainement pas de refaire le travail de la commission. Des points ont été soulignés sur la date de l'état des lieux, le lien avec les territoires, etc. Je vous laisse donner les réponses.

M. TAUFFLIEB :

Le débat était riche, y compris en commission Planification. Toutes les interventions sont légitimes et posent de vraies questions. Nous avons deux options en termes de réponses à apporter ; soit nous avons la journée et je laisserais M. Gouteyron répondre techniquement, puis j'apporterais une réponse plus politique, soit les services et Philippe Gouteyron se tiennent à la disposition de tous les membres qui ont des interrogations pour y répondre directement ou collectivement si c'est un groupe qui fait la demande.

Le débat a eu lieu en commission Planification. Nous y avons apporté le maximum de réponses. Il est compliqué de répondre ici à l'ensemble des problématiques qui ont été posées par les collègues, même si encore une fois elles sont parfaitement légitimes. Nous vous faisons la proposition suivante. Les services techniques, en accord avec Philippe Gouteyron, se tiennent à votre disposition pour préciser tous les éléments d'appréciation de l'état des lieux sur la partie technique. Pour la partie plus générale, le débat a eu lieu en commission Planification.

Le temps de ce débat n'est pas terminé. En revanche, le temps de la décision est venu. Je rappelle que nous sommes aussi devant un marathon qui nous amène jusqu'au 24 juin 2020 pour préparer le projet de Sdage. Afin qu'il parte en consultation dans les délais, il faut que nous passions l'étape de l'état des lieux. Certes, il s'agit d'une étape un peu critique, critiquée ou critiquable. Toutefois, c'est une étape obligatoire. Cela n'empêche ni le débat, ni l'amélioration des connaissances.

Je m'adresse ensuite au député européen pour vous dire, M. Biteau, que Philippe Gouteyron et moi, nous avons porté à Lahti dans le cadre d'un groupe de l'Eurobassin un problème sur l'effet déclassant d'un paramètre sur l'ensemble de la masse. Il faut absolument essayer de travailler le sujet. C'est plutôt la Commission européenne que j'interpelle à travers l'écu que vous êtes. Je suis sûr que vous partagez avec nous cet élément qui fait partie des débats et de l'obligation qui est la nôtre.

M. le président :

Nous allons passer au vote, mes chers collègues. Je ne vais pas en rajouter, tout a été dit dans mon propos introductif en matière de cohérence des politiques publiques, de moyens financiers, de rôle de l'État aux côtés des collectivités et de moyens qui sont à disposition. Tout est fait aujourd'hui en termes de finances publiques, de DGF, de calcul de subvention, etc. pour encourager les mauvaises pratiques, par exemple l'artificialisation des sols. Aujourd'hui, une commune qui se développe, qui fait de l'urbanisation, qui artificialise les sols a des dotations majorées. Par contre, une commune qui protège son territoire, qui préserve ses ressources en eau, qui préserve des fonds de vallée, qui préserve du bocage n'a que la contrainte. Si nous voulons changer les choses, il faudra encourager les pratiques vertueuses. Je mets dedans la question du financement pour les services rendus par l'activité agricole dans les territoires ruraux. Il s'agit d'une question centrale. En l'occurrence, le comité de bassin seul n'y arrivera pas. En tout cas, nous avons des choses à dire sur le sujet et c'est important. Je précise à Mme Kerboriou que la masse d'eau qu'elle a évoquée ne sera pas déclassée sur l'aspect quantitatif. Je vous propose de voter l'état des lieux.

- *État des lieux du bassin Loire-Bretagne. Mise à jour.*
- **Adoptée à la majorité (89 avis favorables, 28 avis défavorables, 14 votes blancs).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2019-27 du 12 décembre 2019.

OBJECTIFS ET AMBITIONS POUR LE SDAGE ET LE PROGRAMME DE MESURES 2022-2027

Point planification n° 2 de l'ordre du jour

M. TAUFFLIEB :

Je précise d'emblée que la commission Planification n'a pas tranché en la matière, donc nous ne sommes pas en capacité de vous présenter la position de la commission, ce qui est plutôt la règle de nos instances. Aussi, je vous propose de vous expliquer l'état actuel du débat, puis de vous donner les éléments de réflexion qui sont les nôtres.

Concernant ce troisième cycle de la DCE 2022-2027, comme pour l'état des lieux, nous avons déjà beaucoup travaillé. Nous avons approuvé ici les grands principes en novembre 2018 et décliné les axes de travail en avril 2019. Puis, nous avons adopté les questions importantes en juillet 2019. Enfin, nous venons d'adopter l'état des lieux et le diagnostic du bassin.

Ce projet de Sdage sur lequel nous travaillons et son programme de mesures doivent être adoptés le 24 juin 2020, au moins dans leur composante « projet », pour être ensuite soumis à la consultation du public et des assemblées territoriales. Avant d'engager l'examen de ce projet de Sdage, je reviendrai régulièrement devant vous en 2020 pour vous faire part de l'avancée des travaux. Il nous a semblé opportun de vous présenter ici le point de travail sur l'ambition qu'il conviendrait de donner à ce Sdage. Je disais l'autre jour en commission Planification : soyons ambitieux sans dénaturer l'ambition.

Débattre de l'ambition de ce prochain Sdage, c'est d'abord revenir sur le diagnostic. Pris dans leur globalité, les chiffres de l'état des lieux peuvent nous sembler peu favorables. Les règles européennes sont compliquées et imposent une prise en compte de ce fameux paramètre négatif pour l'ensemble du classement de la masse d'eau. Pour autant, nous constatons que sur certains paramètres, nous continuons à progresser. Cette vision positive du terrain est importante. Certes, c'est long mais cela avance.

Nous observons aussi cette dynamique positive dans la mise en œuvre du programme de mesures auquel nous nous sommes attachés à être très attentifs pour le prochain cycle. Nous l'avons présenté ici le 28 novembre 2018.

Dans le cadre des actions relatives à la réduction de la pression et de la ressource, cette dynamique que nous avons mise en place est lancée. Le rythme d'avancement est lent. Il est évident que nous n'aurons pas terminé l'ensemble des actions sur cette fin de cycle 2016-2021. Qu'en sera-t-il du prochain cycle 2022-2027 ?

Nous nous sommes posé quelques questions en commission Planification, lesquelles se sont déjà posées sur les territoires : est-il possible d'atteindre le bon état de l'ensemble de nos cours d'eau, de nos eaux souterraines et littorales ? En combien de temps ? Nous progressons mais doucement.

Le débat reste ouvert. Par ailleurs, nous avons quelques éléments de conclusion. Nous proposons de maintenir a minima l'ambition initiale du Sdage : 61 % des cours d'eau en bon état à une échéance fixée initialement à 2010-2015, que nous reprenons pour le cycle actuel 2016-2021 et que nous reconduisons pour le cycle suivant 2022-2027. Il s'agit d'un objectif empreint de volontarisme, de confiance dans la capacité des acteurs à agir dans les territoires.

Nous avons aussi compris les difficultés de poser cette ambition sur la table. M. Rousseau parlait de ne pas désespérer Billancourt. Il faut essayer de jouer sur les éléments de progression possible pour rester sur la dynamique des acteurs territoriaux. L'objectif est enfin d'afficher une progression de l'état écologique des masses d'eau sur un gain de 10 %, ce qui est envisageable à l'horizon 2027.

Je conclus sur les deux éléments importants qu'il faut retenir. Si nous voulons rentrer dans le cadre juridique sur le type de dérogation possible en droit européen, sont concernés par le recours aux objectifs moins stricts :

- les masses d'eau très dégradées pour lesquelles il est envisagé de fixer un objectif de bon état en 2027 sur un nombre défini de paramètres, puis de reporter l'état général dans un horizon futur ;
- le report pour conditions naturelles qui concerne essentiellement les masses d'eau souterraine pour lesquelles le programme de mesures 2022-2027 doit définir les dernières mesures nécessaires à l'atteinte du bon état – elles y sont presque – ; il faudra cependant attendre le cycle suivant pour constater ce bon état du fait de l'inertie des milieux aquatiques.

Voilà, M. le président, où nous en sommes, sachant que l'ambition est aussi nationale ; elle n'est pas totalement libre en termes de décision étant encadrée par la tutelle.

M. le président :

Nous allons poursuivre les travaux en nous appuyant sur les territoires d'eau qui sont aujourd'hui mobilisés. Chacun est capable d'évaluer son bon état ou son état des lieux. Chacun est capable d'évaluer les efforts à faire pour y arriver. Il faut que cela vienne nourrir nos ambitions du futur Sdage. Il faut que nous écoutions les territoires d'eau qui sont mobilisés. Il faut que nos ambitions soient aussi leurs ambitions. Ils connaissent mieux leurs masses d'eau que nous. Un vrai débat doit avoir lieu sur le maintien. Nous allons poursuivre le travail en commission. Nous allons poursuivre la comparaison avec les autres pays. Puis, nous allons essayer de vous proposer quelque chose qui soit le plus performant possible.

M. TAUFFLIEB :

La prochaine commission Planification traitera du sujet.

ZONES DE REVITALISATION RURALE

Point programme n° 1 de l'ordre du jour

M. GÉRAULT :

Nous avons deux sujets qui sont sans doute un peu plus consensuels que ceux que nous avons partagés ce matin, mais qui traduisent de la même manière les programmes d'action que nous avons souhaité mettre en œuvre collectivement pour atteindre les objectifs qui ont été rappelés à l'instant par M. Taufflieb. Au passage, en tant que président de commission, je veux saluer le travail accompli par M. Taufflieb. J'ai bien conscience de ce que cela représente en termes de temps, d'investissement et de capacité à faire entendre les arguments des uns et des autres.

Je rappelle que le 11^e programme affiche deux orientations prioritaires, à savoir l'atteinte des objectifs du Sdage et l'enjeu de la solidarité entre les territoires.

Concernant cette deuxième orientation, le 11^e programme assure la solidarité essentiellement de deux façons, d'une part à travers des aides spécifiques aux territoires (réhabilitation de l'ANC, production et sécurisation de l'eau potable, remplacement des canalisations), et d'autre part une majoration de dix points sur les travaux d'assainissement ou d'économie d'eau. Nous avons inscrit un objectif de 33 M€ par an sur ces territoires. M. Albert, qui préside la commission des aides, faisait le point sur 2019 en rappelant que 41 millions ont déjà été actés. Cela témoigne de la mobilisation de ces territoires pour faire aboutir des projets.

Au moment de l'adoption du 11^e programme il y a un peu plus d'un an, nous avons défini une carte sur la base des textes en vigueur. L'arrêté du 16 mars 2017 avait été corrigé par un arrêté du 22 février 2018 qui définit la liste des communes et qui prévoyait qu'à partir du 1^{er} juillet 2020, un certain nombre de communes devaient sortir de ces ZRR, à savoir les communes de montagne et les communes qui étaient déclassées pour des raisons de densité ou de revenu fiscal par unité de consommation. La carte est actuellement intégrée dans le 11^e programme, avec les communes en orange qui devaient sortir.

Le Premier ministre a annoncé lors du congrès des maires ruraux que l'échéance du 30 juin 2020 serait supprimée dans l'attente de la définition d'autres critères. J'en profite pour souligner le travail qui a été accompli par Mme Gallien et par le sénateur M. Pointereau, comme beaucoup d'entre vous d'ailleurs, mais je les cite parce que je sais combien ils ont travaillé tous les deux pour faire en sorte que les territoires ruraux ne soient pas oubliés des politiques de l'eau et notamment du 11^e programme. Ce changement étant en train de s'opérer, le conseil d'administration a prévu le 31 octobre dernier de tenir compte de la suppression de l'échéance du 30 juin et donc de coller et de rester sur la carte initiale en attendant l'évolution de la cartographie. C'est ce qui vous est proposé à travers la délibération de ce matin.

M. le président :

Comme nous modifions notre 11^e programme, il faut l'avis conforme du comité.

M. GÉRAULT :

En effet, l'article C2-1 du 11^e programme est entièrement réécrit à travers la carte et le fait que les communes qui devaient sortir au 30 juin soient maintenues. Nous reviendrons devant vous. La carte évoluera en fonction des textes qui seront mis en œuvre en 2020.

J'en profite d'ailleurs pour dire que tout le travail effectué par M. Taufflieb et qui a été présenté ce matin nous interroge au titre de la commission Programme et Budget. Il faudra que nous travaillions en inter-commissions sur l'articulation entre les résultats et l'écriture du 11^e programme qui n'est pas un document figé. Il s'agit d'un document qui doit vivre dans le temps.

M. le président :

Le vote est ouvert.

- 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Avis conforme sur la prise en compte de l'évolution du zonage de revitalisation rurale (ZRR).
- **Adoptée à la majorité (127 avis favorables, 2 votes blancs).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2019-28 du 12 décembre 2020.

APPELS À PROJETS, APPELS À INITIATIVES

Point programme n° 2 de l'ordre du jour

M. GÉRAULT :

Une délibération vous est proposée en page 30 du document qui vous a été envoyé. Le travail qui a conduit à l'élaboration du 11^e programme a fait émerger l'intérêt de déployer des appels à projets et des appels à initiatives. L'objectif principal de l'appel à projets est de faire émerger des projets sur les thèmes précis et des priorités du 11^e programme. Les appels à initiatives servaient plutôt à faire émerger des initiatives sur des sujets moins matures qui visent, dans un second temps, à préparer des appels à projets ou à accompagner des projets spécifiques. Quant aux appels « boîte à idées », ils permettent d'accompagner des idées de territoires innovants sur des sujets innovants, notamment le sujet transversal du changement climatique.

L'objectif de ces appels à projets et de ces appels à initiatives était essentiellement de faire émerger des projets au cœur du 11^e programme, mais aussi - j'insiste sur ce point - de faire connaître le programme et de faire en sorte qu'il soit le plus largement activé et partagé par l'ensemble des acteurs du territoire ; que ce ne soit pas ciblé sur des collectivités, des porteurs de projets, des industriels ou des associations qui soient « initiés » parce qu'ils sont au cœur des problématiques qui sont les nôtres. Il existe donc un enjeu de connaissance des priorités du 11^e programme sur l'ensemble du territoire de manière solidaire et équilibrée.

Le conseil d'administration, il y a un an, a défini les grands principes de ces appels à projets et de ces appels à initiatives :

- communiquer en amont sur le contenu pour atteindre les objectifs que je viens de citer ;
- laisser un temps suffisant aux porteurs de projets pour travailler en amont des projets, selon un constat que nous avons fait sur les appels à projets précédents ;
- définir des critères de sélection qui soient très transparents et clairs dans une enveloppe prédéfinie et actée ;
- charger la commission Programme de conduire les réflexions pour définir le contenu, ce que nous avons fait durant l'année 2019.

Je remercie l'ensemble des collègues qui se sont manifestés. Nous avons pris la décision de partir sur ces appels à projets début 2019. Puis, toute l'année 2019, l'ensemble des collègues ont travaillé à travers les commissions qui ont été mises en œuvre.

Ces appels à projets répondent aux plans d'action gouvernementaux. Toutefois, nous avons déjà travaillé ici à définir des priorités avant même la parution des lignes de force des plans gouvernementaux. Ces priorités sont présentées à travers six appels à projets et à initiatives :

- appel à projets « espèces menacées » dans le cadre des plans nationaux d'action, avec chaque fois la période d'ouverture et la somme engagée pour chacun des appels à projets ;
- appel à projets « changement climatique », avec une priorité donnée à des projets concrets sur des économies d'eau ;
- appel à projets « développement des filières agricoles et valorisation de productions qui soient favorables à l'eau » ;
- appels à initiatives « biodiversité marine » s'agissant d'une thématique émergente ;
- appels à initiatives « gestion des eaux pluviales intégrées à la gestion et l'aménagement urbain » ;
- expérimentation pour intégrer les paiements pour services environnementaux au regard du plan Biodiversité et en préparation de la future PAC.

Ces six appels à projets et à initiatives ont été lancés au 15 novembre. Nous voulions les présenter pour information au comité de bassin. Puis, nous reviendrons vers vous pour vous présenter les résultats, les candidats retenus et les futurs appels à projets ou à initiatives.

M. le président :

C'est très important que le comité de bassin puisse découvrir ces politiques qui représentent quand même 15 M€ sur l'ensemble. C'est souvent à travers ce type d'expérience que nous venons nourrir nos réflexions sur des évolutions de programme. Je vous invite à faire connaître ces appels à projets.

Mme ANTON :

J'approuve ces appels à projets, y compris l'enveloppe consacrée. En revanche, la période d'ouverture et de clôture de dépôt de candidature correspond, pour les collectivités, à une période qui n'est pas du tout opportune, s'agissant d'une période de réserve électorale. Les six mois qui précèdent les élections municipales constituent une période où nous avons des difficultés à faire avancer les dossiers, surtout les nouveaux.

M. GÉRAULT :

Nous avons eu un échange à ce sujet. Nous pensons qu'il vaut mieux le faire avant qu'après. Il reste quelques collectivités locales qui continuent à travailler dans ces périodes. La réserve ne concerne pas tant les collectivités locales que les représentants de l'État ou d'autres partenaires.

Puis, il est certain que l'arrivée des équipes nouvelles entraîne toujours un temps de latence, avec des redéfinitions de mandat et de portefeuilles. Il nous paraissait fondamental, si nous ne voulions pas avoir une année blanche en 2019, d'être en capacité de lancer les appels à projets le plus tôt possible. C'est d'ailleurs une des raisons du lancement le 15 novembre. Nous n'avons pas attendu le comité de bassin parce qu'il nous paraissait essentiel d'aller assez vite.

EXAMEN DE CARTOGRAPHIES DE TERRITOIRES À RISQUE IMPORTANT D'INONDATIONS (TRI)

Point inondations n° 1 de l'ordre du jour

Mme ANTON :

Je remercie les membres de la commission Inondations-plan Loire, très actifs, très assidus et qui font toujours des remarques très pertinentes. Je salue également M. Gandrieau qui m'a secondée lors de la présentation du PAPI d'intention des Vals de l'Orléanais pour éviter tout conflit d'intérêts de ma part.

Je reviendrais sur deux points qui étaient à l'ordre du jour de la CIPL, à savoir la cartographie des TRI et le projet de PAPI d'intention des Vals de l'Orléanais.

Concernant la cartographie des TRI, comme je l'avais déjà expliqué lors d'un précédent comité de bassin, nous avons dans le cadre du second cycle de la directive « inondations » dix cartographies de TRI importants qui ont été identifiées pour examen et mise à jour d'ici le 22 décembre 2019. Nous en avons déjà examiné quatre précédemment. Je vous propose cette fois-ci six nouvelles cartes qui sont celles des TRI de Montluçon, de Roanne, d'Angers-Authion-Saumur, du Mans, de Châtelleraut-Poitiers et de la Baie de l'Aiguillon.

Je ne vais pas rentrer dans les détails des différents échanges. Cela a suscité effectivement des interrogations et des demandes de précision très pertinentes. En tout cas, il y a eu un débat très important. A la suite de ce débat, la commission a donné un avis favorable à l'unanimité des votants, avec une non-participation pour les TRI de Montluçon, de la Baie de l'Aiguillon et de Châtelleraut-Poitiers.

Ces cartographies de TRI seront mises à disposition du public du 19 décembre au 19 juin 2020 pour recueillir leurs observations. Je vous propose donc de voter le projet de délibération.

Mme ROUFFET PINON :

M. Guérin, président du Sage Cher amont et vice-président de Montluçon Communauté en charge de l'eau m'a demandé d'intervenir sur ce TRI. En effet, il n'a plus ni de directeur technique, ni de sous-directrice technique. Il m'a donc demandé, en tant que représentante des associations de protection de l'environnement, d'aller dans ce sens. J'en ai également informé la commission.

M. le président :

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je vous propose de passer au vote.

- *Directive « inondation » : cartographie du risque d'inondation sur les territoires à risque important (TRI d'Angers-Authion-Saumur, TRI de la Baie de l'Aiguillon, TRI de Châtellerault-Poitiers, TRI du Mans, TRI de Montluçon, TRI de Roanne).*
- **Adoptée à la majorité (119 avis favorables, 7 votes blancs).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2019-29 du 12 décembre 2020.

EXAMEN DE PROGRAMMES D'ACTION DE PRÉVENTION CONTRE LES INONDATIONS

Point inondations n° 2 de l'ordre du jour

Mme ANTON :

Le président d'Orléans Métropole a déposé le projet de PAPI d'intention des Vals de l'Orléanais le 17 mai 2019, pour un montant estimé à 2.198.000 € sur une période de trois ans, s'étalant de 2020 à 2022. Caractérisé par sept vals endigués et équipés de déversoirs, le territoire du PAPI expose près de 69.000 personnes à un risque d'inondation exceptionnel de la Loire, une crue millénaire pour une population de 275.000 habitants.

Après l'exposé des avis des services de l'État et comme habituellement une séance de questions-réponses avec le porteur de projet et avec la salle, la commission a donné un avis favorable à l'unanimité des votants, moins une non-participation, au projet de délibération qui vous est soumis. La commission a émis la réserve suivante, à lever avant la signature de la convention : dissocier de l'action 1.6 les éléments relevant de la gestion de crise qui ne sont pas éligibles au fonds de prévention des catastrophes naturelles et les intégrer à l'axe 3.

Les recommandations suivantes sont également formulées :

- associer au COPIL restreint et au comité de suivi du PAPI d'intention le conseil départemental et l'établissement public Loire ;
- étudier dans l'action 6.3 l'opportunité de zone d'expansion de crues dans le cadre d'aménagement et de gestion des écoulements et des axes de ruissèlement ;
- poursuivre les opérations de diagnostic ou de travaux de réduction de la vulnérabilité initiées par Orléans Métropole et l'EPL en parallèle de la démarche d'élaboration d'une stratégie ;
- intégrer dès la phase d'études la notion d'incidence environnementale pour les actions des axes 6 et 7 ;
- puis dans le cadre du futur PAPI :
 - o analyser les écoulements souterrains, les résurgences associées et leurs incidences sur le périmètre du PAPI ;
 - o analyser plus précisément la vulnérabilité du territoire en y intégrant les réseaux de transport, l'accès à l'eau potable, aux énergies et aux réseaux de communication ;
 - o élargir le périmètre de l'étude portant sur les Fossés jurés au Val d'Orléans ;

- analyser les impacts des projets d'aménagement qui seront envisagés sur l'activité agricole en cas de transfert d'exploitation.

Enfin, la commission a encouragé le porteur de projet à formaliser une action forte sur un projet de quartier résilient, notamment sur le périmètre d'Orléans Métropole.

M. le président :

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je vous propose donc de passer au vote.

- *Programme d'action de prévention des inondations (PAPI). Labellisation de bassin. PAPI d'intention des Vals de l'Orléanais – Orléans Métropole.*
- **Adoptée à la majorité (96 avis favorables, 3 votes blancs, 1 non-participation au vote).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2019-30 du 12 décembre 2020.

REMISE DES TROPHÉES DE L'EAU À L'ASSOCIATION ANJOU-MADAGASCAR

M. le président :

Nous arrivons à la conclusion de notre séance de ce matin. Sans plus attendre, je demande à M. Pélicot de venir à mes côtés, nous allons remettre le Trophée de l'eau à l'association Anjou-Madagascar.

M. GUTTON :

Comme nous avons fait lors du dernier comité de bassin, nous profitons de cette assemblée pour remettre des Trophées de l'eau. Vous vous souvenez que tous les deux ans, nous lançons ce concours. Le comité de bassin récompense les actions exemplaires. Depuis 1999, une centaine d'actions ont été récompensées. Lors du dernier comité de bassin, la commune de Leigné-les-Bois dans le département de la Vienne a reçu le trophée pour son engagement dans l'association Terre saine, commune sans pesticides. M. Biteau connaît bien ce dispositif initié en Poitou-Charentes. Aujourd'hui, il s'agit de l'association Anjou-Madagascar pour une opération accompagnée dans ce même pays.

Nous vous proposons une petite vidéo de présentation du projet. Ensuite, le président du comité de bassin et M. Pélicot, président de la commission Coopération et Communication, remettront le trophée en présence du préfet de région.

[Projection d'un film]

M. le président :

J'invite les représentants de l'association Anjou-Madagascar à dire quelques mots.

M. LABARRE :

Bonjour, nous sommes un peu émus d'être devant vous. C'est plus facile quand nous sommes à Madagascar. Je suis Jacques Labarre, vice-président de cette association dans laquelle je milite depuis plus de dix ans. Je vais à Madagascar tous les ans. Depuis plusieurs années, grâce à vous, grâce à vos aides, nous avons pu élargir nos réseaux et en construire. Comme cela a été indiqué dans le film, nous pouvons constater de grands soulagements pour deux catégories de population qui sont concernées par la misère de l'eau.

D'abord, nous soulageons les femmes et les enfants. Les enfants, quand il n'y a pas de point d'eau, c'est-à-dire de robinet, de borne-fontaine, font deux ou trois kilomètres pour aller chercher

de l'eau avec des seaux sur la tête. Ce sont des enfants de 8 ans qui rapportent 10 litres sur la tête et 10 litres au bras. Ensuite, il faut qu'ils pensent à aller se préparer pour aller à l'école. Je peux vous dire que c'est terrifiant de voir cela.

Puis, il y a les femmes qui sont, comme dans beaucoup de pays, maltraitées parce que cela relève de la maltraitance. Ainsi, vous contribuez à supprimer cette maltraitance en apportant l'eau auprès des maisons. Je tiens à vous remercier pour cela. Vous nous soutenez depuis des années. Nous souhaitons que cela continue. Vous faites vraiment œuvre utile en nous aidant. Je tenais à vous le dire. Merci.

Si vous souhaitez des compléments techniques, vous demanderez à Gilles Tardivel qui est notre ingénieur « ingénieux ». Moi, je fais de la communication. J'étais professeur, donc je travaille aussi beaucoup pour les écoles. Nous sommes plus d'une centaine de personnes. Nous sommes tous bénévoles. Il n'y a pas un permanent chez nous. Dans l'argent que vous mettez dans les constructions, les frais de fonctionnement ne représentent que 2 %. Je vous engage à vérifier auprès des associations que vous aidez la hauteur des investissements par rapport aux sommes perçues. N'hésitez pas à aller vérifier parce que nous voyons sur le terrain des associations qui se font duper et des organisations non gouvernementales (ONG) puissantes qui roulent en 4x4. Vous avez vu que nous venions en vélo, à pied ou en moto. Faites attention à cela.

[Applaudissements]

M. PÉLICOT :

C'est avec beaucoup d'admiration et de respect que nous allons vous remettre ce trophée. Vous êtes l'exemple clé de ce que nous pouvons faire dans les pays en voie de développement grâce à l'aide de l'agence ou des agences au niveau du territoire français, dans le cadre de cette loi Oudin-Santini.

Ce qui est assez extraordinaire, c'est qu'outre le fait que vous soyez une bande de joyeux retraités, vous avez totalement investi la population locale, laquelle s'est complètement approprié l'action de développement dans le domaine de l'eau. Je rappelle que seulement un tiers des habitants de Madagascar ont accès à l'eau. D'ailleurs, il n'y a pas que Madagascar, c'est à peu près la même chose au Brésil. Ces actions que vous avez menées permettent le contrôle de l'investissement réalisé par les différentes agences. Nous avons également un agent dédié qui contrôle la plupart de nos projets cofinancés.

Bravo pour cette action. Je vous remets ce trophée que vous transmettez à votre association et à votre président. Bravo encore pour cette action remarquable.

M. le préfet :

Je voudrais, au nom de l'État, m'associer aux félicitations qui viennent de vous être adressées. Je me réjouis véritablement d'avoir vu vos actions sur le terrain. Il s'agit d'un véritable exemple de solidarité internationale, solidarité intelligente parce que vous impliquez la population locale. Continuez. Bravo. Vous nous donnez en cette fin de matinée un regain d'optimisme. Merci beaucoup.

[Applaudissements]

M. LABARRE :

Nous avons inauguré deux réseaux cette année. Celui que vous avez vu, qui était le sujet du prix, c'était le réseau de Sahanivotry centre, une toute petite commune abominablement pauvre. Nous avons amené l'eau au centre. Puis, nous l'avons aussi amenée sur les hauts plateaux à 1.700 m d'altitude, dans un autre village à 300 m au-dessus du premier où grâce à vous, 2000 personnes ont maintenant de l'eau.

M. le président :

Je vous remets également le diplôme pour vous féliciter. J'ai eu l'occasion d'organiser un partenariat avec l'AFDI (Agriculteurs français et développement international) Bretagne qui organise des échanges paysans entre des communes malgaches et trois territoires de Bretagne,

dont un en Nord Finistère. Cette coopération a également permis de travailler sur le même sujet, à savoir l'aménagement de bornes-fontaines. Votre témoignage dégage un aspect très fort. Au-delà de l'action simple d'amener de l'eau chez l'habitant, vous améliorez effectivement le quotidien des enfants et des femmes. Rien que pour cela, bravo ! Par ailleurs, nous constatons que quand on est en retraite, on peut encore faire plein de belles choses, donc félicitations.

M. TARDIVEL :

Merci de l'invitation pour la remise de trophée ce jour à Orléans. En tant que bénévole, je suis très motivé pour travailler le parcours de l'eau. Il s'agit d'un parcours de l'eau qui est gravitaire et non pas avec des sources et des pompes. Ma devise est celle-ci : l'eau, c'est la vie, partageons-la.

Aussi, en tant qu'ingénieur hydraulique français, je suis heureux de participer à l'élaboration de projets très ambitieux de réseaux d'eau potable à Madagascar. Ma façon de travailler, c'est de partager nos cultures différentes avec nos amis malgaches. En effet, la commission dont je suis le responsable travaille en étroite collaboration avec un chef d'entreprise locale spécialisée en installation de réseau d'eau. La commission « eau » reçoit les dossiers très performants en présentation technique. Le but de la mission est de décrypter la façon de présenter les dossiers techniques afin d'y apporter quelques modifications indispensables pour le bon fonctionnement hydraulique de l'ensemble.

En phase de réalisation des travaux, j'ai proposé une série de contrôles d'étanchéité des ouvrages d'art et des essais de pression de canalisation, le tout certifié par des procès-verbaux signés par des responsables de l'entreprise, des élus locaux et des bénéficiaires des réseaux concernés. Tout cela, c'est simplement pour assurer la meilleure pérennité des ouvrages pour une meilleure exploitation.

Je veille à que les diverses subventions et autres sponsors soient utilisés à très bon escient, c'est-à-dire qu'il n'y ait pas de gaspillage, que l'argent apporté pour ces réseaux soit très bien utilisé sur le terrain, et surtout, que les réseaux soient complètement conformes.

J'ai personnellement financé dans le village d'Antanety à Madagascar une extension de réseau et la construction d'une borne-fontaine numéro 10, laquelle porte mon nom Gilles-Tardivel. Un grand merci au comité de bassin pour le trophée qu'il nous a attribué. Merci pour cet encouragement.

[Applaudissements]

TABLE RONDE « SÉCHERESSE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE »

Animée par Philippe GOUTEYRON

M. GOUTEYRON :

Nous vous proposons de commencer cette séquence de table ronde sur le changement climatique et sécheresse, avec la participation de :

- Mme Aubert, présidente du conseil d'administration de l'agence de l'eau ;
- M. Combemorel, directeur régional d'EDF ;
- M. Fréchet, président de l'établissement public Loire ;
- M. Burlot, président du comité de bassin ;
- M. Bonnefous (chambre d'agriculture) ;
- M. Damiens, maire adjoint de Guéret ;
- M. Chassande, directeur de la Dreal.

La table ronde va se dérouler en deux séquences. Nous avons initialement envisagé une table ronde uniquement sur la sécheresse. Ainsi, nous allons revenir sur le contenu de la sécheresse, notamment celle de l'été 2019 qui prenait ses racines dans l'hiver 2018-2019. Nous aurons des témoignages sur les impacts de cette sécheresse et la façon dont elle a été vécue par les acteurs.

Auparavant, nous allons proposer à Sandrine Reverchon de faire un point sur le changement climatique et sur la boîte à idées que nous allons lancer sur l'adaptation au changement climatique.

Mme REVERCHON :

Je vais d'abord parler de la boîte à idées. M. Gérault vous a présenté ce matin les six appels à projets et appels à initiatives qui ont été adoptés par le conseil d'administration dernièrement et qui sont d'ores et déjà en ligne et sur lesquels nous espérons que beaucoup de porteurs de projets vont se manifester.

Il nous manquait un troisième étage à cette fusée. En effet, le projet est défini dans son périmètre et peut même d'ores et déjà élargir une demande d'aide. Puis, à l'étage en dessous, nous avons l'initiative qui permet de faire venir, comme son nom l'indique, des initiatives que nous pourrions aider dans quelques mois, voire dans quelques années. Cependant, quand nous ne sommes pas encore au stade de l'initiative, nous avons l'idée. Il s'agit vraiment d'avoir ces trois étages.

Concernant l'adaptation au changement climatique, nous savons pertinemment que le 11^e programme d'intervention n'a pas pu prévoir l'ensemble des dispositifs d'aide qui permettrait d'accompagner les territoires sur l'adaptation au changement climatique. Nous faisons donc confiance à l'intelligence des territoires. Nous voulons nous nourrir des idées qui peuvent émerger sur les territoires, notamment pour alimenter la réflexion sur l'évolution du 11^e programme. Cela s'inscrit évidemment dans le cadre du plan d'adaptation au changement climatique que le comité de bassin a adopté en avril 2018. Il s'agit d'un enjeu prioritaire que de faire en sorte que ce 11^e programme, qui reste encore un important levier financier, réponde à cet enjeu prioritaire. Par conséquent, nous lançons cette boîte à idées.

L'idée de la boîte à idées, c'est de l'ouvrir sur la période de janvier à mai via un formulaire en ligne qui sera très simple à renseigner, probablement en moins de cinq minutes. Il ne faut surtout pas hésiter à y participer. Toutes les idées sont bonnes à prendre. Une fois que la période janvier-mai sera passée, nous analyserons au niveau des services l'ensemble des remontées. Puis, nous reviendrons devant le comité de bassin pour présenter toutes ces bonnes idées. J'espère que nous pourrions les illustrer avec des projets qui seraient d'ores et déjà mis en œuvre sur les territoires parce que les bonnes idées des uns peuvent nourrir les idées des autres.

C'est un peu le pari que nous faisons. J'espère que tout cela va être très fructueux. Je ne peux que vous inviter à relayer cette information dans vos structures ou en tant que têtes de réseau. Rendez-vous à l'automne prochain pour analyser et vous faire un retour de tout ce que nous aurons reçu sur le sujet. Ce sera en ligne début janvier. Je vous invite tous à y participer.

M. le président :

Je venais de recevoir un message du préfet Cadot que je n'ai pas vu depuis des années. Il est interpellé, comme moi d'ailleurs, par la chambre régionale des comptes sur les plans Algues vertes que nous avons développés depuis quelques années en Bretagne. Aujourd'hui, tout cela est analysé. Nous allons mesurer ce que nous avons fait, ce que nous n'avons pas fait, ce qui a manqué et combien cela a coûté. Je peux vous assurer que le message que je viens de recevoir de la part du préfet Cadot consiste à dire qu'il faut que nous regardions cela de très près.

Nous avons voté le Sdage actuel sans avoir pris la mesure des questions climatiques. Nous n'avons pas orienté ce Sdage sous l'angle de l'adaptation au changement climatique. Ensuite, nous avons voté notre 11^e programme d'intervention mais entretemps, nous avons souhaité mettre à l'ordre du jour de nos travaux une réflexion sur un plan d'adaptation au changement climatique. Les premières discussions étaient parfois animées. Nous avons essayé de prendre conscience de ce qui était en train de se passer. Le 11^e programme est peu influencé par ces questions dans son déploiement, malgré que nous ayons tous conscience des enjeux.

La COP 25 se termine à Madrid. Je vous rappelle que l'objectif du COP 21 était de canaliser à 2 °C en 2100. On nous disait il y a deux ans que ce n'est pas 2 °C mais 4 à 5 °C. Certains scientifiques parlent maintenant de 6 à 7 °C. Cela veut dire que les enfants qui naissent aujourd'hui vont vivre pleinement ce que les scientifiques sont en train de prédire. Cette affaire n'est plus derrière nous, elle est devant nous. Le mur est devant nous. Nous avons bien compris ici. Nous sommes des passionnés de ces sujets. Nous voyons bien ce que nous vivons. Je rappelle que cet été, notre bassin Loire-Bretagne a été le premier bassin touché par ces questions. Nous avons vécu des moments de sécheresse avec des situations un peu inquiétantes.

L'idée de boîte à idées pose les questions suivantes : comment pouvons-nous appréhender ces questions dans les territoires ? En quoi l'agence de l'eau et le comité de bassin peuvent-ils mettre

en place des dispositifs avec une cohérence des politiques publiques encore plus forte ? Nous sommes bien d'accord, nous n'avons pas tous les leviers, notamment celui de la PAC. Cependant, comment pouvons-nous faire pousser l'idée que tout cela est lié ? Quand nous protégeons un cours d'eau, un fond de vallée ou une zone humide, nous protégeons également des capacités de rétention de l'eau et d'épuration de l'eau.

Cette boîte à idées vous donnera la parole. Elle vous donnera également la possibilité d'expérimenter. Puis, nous verrons avec Mme Aubert, dans le cadre du conseil d'administration, comment vous accompagner financièrement sur des expérimentations. Nous préparons le Sdage prochain. Si nous devons modifier le 11^e programme avec des idées nouvelles et originales, nous saurons saisir cette boîte à idées.

Mme RIVET :

Je suis vice-présidente de la Région Centre. Je signale que la Région s'est engagée dans une COP régionale, que nous appelons COP de l'action. Cela vient tout à fait en résonance avec cette boîte à idées. Nous sommes dans la semaine de la COP régionale qui a commencé lundi et qui se termine demain concernant la prise des engagements. Le principal, c'est bien de mettre en œuvre ces engagements dans les années à venir, avec une évaluation de progression.

M. DORON :

J'ai une remarque de forme par rapport à la composition de la table ronde et voudrais m'en excuser. Cela m'a interpellé, je vous le dis franchement. Nous avons des acteurs économiques, des représentants des collectivités locales, des représentants de l'administration et à aucun moment, nous n'avons de représentants des usagers qui pourraient s'exprimer pour la nature et par rapport aux conséquences que la nature a pu subir à travers la sécheresse.

M. le président :

Nous allons essayer de corriger cela à travers le débat. Nous saluons l'arrivée de M. le sénateur. Nous le remercions de sa présence parce que nous savons qu'il est très attentif à nos travaux.

Mme ROUFFET PINON :

Les associations de protection de la nature sont effectivement interpellées. Je vais en profiter puisque nous avons une personne de Guéret sur la scène mais en tant qu'élu. Je suis la présidente de France Nature Environnement 23 qui a 9 mois, donc qui n'est encore qu'un petit bébé. Nous avons eu à traiter de la sécheresse en Creuse, en particulier dans le nord-est où j'habite. Le plateau d'Evaux-les-Bains accueille une station thermale. Le maire a eu très peur parce que même pour la station thermale, il a besoin d'eau pour refroidir. J'ai beaucoup discuté avec lui. Nous n'avons pas toujours été d'accord mais nous le sommes maintenant. Les associations qui représentent l'environnement, où nous sommes entièrement bénévoles, ont aussi leur place. J'ai eu la chance d'avoir reçu un coup de fil de la journaliste Martine Valo du *Monde* qui est venue faire un reportage en Creuse avec moi. Elle est allée à Guéret d'ailleurs. Elle est allée voir également l'étang des Landes, seule réserve naturelle du Limousin où il n'y avait plus rien le 12 septembre. La table ronde est une bonne initiative. Je suis néanmoins persuadée qu'il faut que nous soyons associés aux représentants économiques et aux élus.

M. le président :

Nous avons tous énormément de marges de progrès. Je m'en excuse. Je vous promets que nous allons essayer d'avoir un débat le plus animé possible pour que chacun puisse s'exprimer.

M. GOUTEYRON :

Pour commencer, je vais laisser la parole à Nicolas Meyer de la délégation de bassin à la Dreal pour qu'il puisse présenter un petit exposé sur cette sécheresse, son contenu, ses composantes et ses premiers impacts, y compris sur les milieux. Ensuite, nous engagerons le débat avec quatre témoignages sur la façon dont cette sécheresse a été vécue par les acteurs.

M. MEYER :

J'irais assez rapidement pour laisser beaucoup de temps au débat. Ma présentation s'inspire très fortement de celle qui avait été faite par Pascal Billault en commission des milieux naturels. Cette année 2019 est marquée par un très fort déficit pluviométrique sur toute l'année hydrologique qui précède la période d'étiage. L'illustration en est donnée ici. Vous voyez une carte de la France. Nous avons sur toute la partie amont du bassin un déficit pluviométrique généralisé entre 50 et 75 % de la normale, de septembre 2018 à août 2019.

Si nous regardons en termes de pluies efficaces pour la recharge des nappes, c'est encore pire puisque ces pluies-là n'ont pas forcément permis cette recharge. Nous sommes à des taux de recharge entre 0 et 50 % de la normale surtout à l'amont de la Loire, de l'Allier, du Cher, de l'Indre et de la Creuse. Ainsi, tout le château d'eau du bassin était à des niveaux très bas. Ce fort déficit pluviométrique conduit donc à un déficit de pluies efficaces, avec une moindre recharge des nappes. Or, qui dit moins de recharge dit moins de soutien des cours d'eau à l'étiage. En effet, les nappes soutiennent les cours d'eau. Si elles sont très basses, nous avons des débits de base très faibles.

Une moindre pluviométrie estivale a aussi pour conséquence des sols plus secs et donc des besoins de complément pour les usages domestiques et pour les usages d'irrigation. La situation de niveau de ressource est, dans certains secteurs, comparable à des situations que nous avons déjà connues vers la fin des années 90. Nous avons eu en plus cette année deux épisodes de canicule exceptionnels, avec des records de température qui ont encore aggravé l'impact que cela peut avoir sur les milieux.

Vous avez une carte qui illustre quelques indicateurs non exhaustifs de niveaux piézométriques sur le bassin Loire-Bretagne à début avril, donc à la fin de la période de recharge. Nous constatons des niveaux très faibles sur tout l'amont du bassin. Nous commençons l'année avec des niveaux très faibles alors que les nappes continuent à baisser pendant l'étiage. Vous avez une illustration d'un piézomètre Berry-Indre dans un département très concerné par l'étiage et la sécheresse où nous avons atteint des niveaux historiquement bas.

Le graphe suivant montre que la situation n'est pas complètement homogène. Nous avons des fonctionnements hydrologiques différenciés. La nappe de Beauce a un fonctionnement pluriannuel. Elle se charge sur plusieurs années et se vide à la suite de plusieurs années de sécheresse. Les niveaux sont restés largement au-dessus des minimums historiques.

La carte suivante est issue du bulletin de situation hydrologique de bassin au mois de septembre. Nous avons le débit de base des cours d'eau. Il s'agit du débit moyen sur trois jours le plus bas pendant le mois de septembre. Nous constatons qu'une grosse partie des cours d'eau ont des fréquences de retour de débit qui sont de moins d'une année sur dix. Sur certains secteurs, nous avons des étiages tout à fait exceptionnels, avec des fréquences d'une année sur vingt, parfois sur cinquante, voire plus.

Nous effectuons les mesures sur de faibles débits des cours d'eau. Nous avons eu en tête de bassin beaucoup d'« à sec », c'est-à-dire carrément des ruptures d'écoulement. Vous avez une illustration du réseau Onde qui est suivi par l'AFB et qui permet d'observer qualitativement un très grand nombre de points en termes de force ou de rupture d'écoulement. Nous avons fin septembre 35 % de ces stations en tête de bassin qui sont à sec, contre 25 % en 2018. Nous avons en l'occurrence un étiage encore plus marqué par rapport aux « à sec » connus sur la période 2012-2017.

Concernant les retenues d'eau potable, nous avons globalement des niveaux de remplissage qui sont restés satisfaisants. La situation était suivie avec une certaine inquiétude, mais nous n'avons pas eu de difficultés majeures même si des mesures de précaution ont été mises en place pour pallier des risques de difficulté. C'était le cas notamment sur Naussac et Villerest. Naussac soutient l'étiage sur l'Allier et Villerest sur la Loire. Nous avons commencé le soutien d'effectif assez tôt, début juin, avec des niveaux d'objectif de soutien de débit relativement faibles, prudents. Nous soutenons normalement à 60 m³/s à juin. En l'occurrence, nous avons commencé le soutien à des niveaux beaucoup plus faibles. Les modèles nous prédisaient une chance sur dix d'aller dans le mur. Par conséquent, nous avons abaissé progressivement les objectifs de soutien d'étiage pour économiser l'eau des barrages en mettant en œuvre des mesures de restriction en parallèle. Ainsi, des mesures d'alerte ont été prises sur la Loire du

19 juillet au 21 août pour essayer d'économiser l'eau en réduisant les prélèvements sur le bassin de la Loire et de l'Allier.

Nous pouvons noter que nous avons un déstockage record mais je ne rentre pas dans le détail. L'EPL apportera de plus amples informations sur ce sujet. Nous avons des débits de base de la Loire extrêmement rares. Le débit de crise de la Loire a été franchi à Montjean dans le Maine-et-Loire. Ce n'était pas arrivé depuis qu'il existe un soutien d'étiage par les barrages.

En termes de restriction, cela s'est naturellement traduit massivement par des arrêtés de restriction d'usage de l'eau, et ce, souvent au plus haut niveau de restriction qui est le niveau de crise, avec interdiction totale de prélèvement. Les départements particulièrement touchés sont la Creuse, l'Indre et le Cher qui étaient en restriction assez précocement. Nous avons eu un effondrement des débits surtout après la canicule du mois de juin, ainsi qu'un basculement d'un grand nombre de départements en mesure de restriction.

En matière d'impact de la sécheresse, plus qualitatif que quantitatif sur l'eau potable, nous avons eu des situations très tendues dans l'ex-Limousin, dans le Puy-de-Dôme, en Ile-et-Vilaine où les collectivités qui produisent et distribuent de l'eau se sont heurtées à des baisses de productivité d'ouvrages et des problèmes de qualité. Cela a engendré des contraintes de gestion et des basculements sur des ressources de secours. Nous n'avons pas eu de ruptures majeures et pas énormément d'alimentation par citerne. Il y en a eu néanmoins, mais limitées à certains secteurs. Les sécurisations ont permis de passer globalement. Nous nous attendions à des situations qui auraient pu être encore bien pires.

Nous avons également eu, sur les milieux aquatiques, des impacts notables liés aux « à sec », aux faibles débits cumulés à de fortes températures qui constituent un stress très important pour les poissons. De fortes mortalités piscicoles ont été observées. Par ailleurs, ce sera intéressant de suivre les indicateurs du réseau de surveillance DCE pour ces années-là et de voir comment les indicateurs biologiques ont réagi.

A propos des zones humides, certains plans d'eau riches en biodiversité situés en milieux humides étaient quasiment à sec, avec des fonctionnalités réduites, des étangs très bas. Les usagers économiques ont été très affectés, l'agriculture en premier lieu. Les productions industrielles localement ont pu subir également des restrictions. Je citerais aussi les productions piscicoles, notamment dans la Brenne. Un impact touristique a également été enregistré. Certains sites de baignade ont été fermés. Des zones de pêche ont pu aussi connaître des fermetures liées au problème d'écoulement.

La bonne nouvelle, pour finir sur une note positive, c'est que la recharge est engagée. Nous avons une cartographie des cumuls de pluies efficaces de septembre à novembre, lesquels ne sont pas négligeables et dépassent 200 à 300 mm sur une partie importante du bassin. Les piézomètres remontent progressivement. Il faut que cela se poursuive s'agissant d'un bon début.

En conclusion, nous avons une sécheresse de grande ampleur principalement sur les départements que j'ai déjà mentionnés, un hiver sec avec une faible recharge des nappes, donc des niveaux piézométriques très bas, et un été sec et chaud avec de forts besoins domestiques et agricoles. L'alimentation en eau potable a été tendue, voire très tendue sur certains secteurs. Néanmoins, les ruptures d'approvisionnement sont restées limitées grâce à une sécurisation efficace qu'il faudra vraisemblablement poursuivre dans les secteurs qui ont connu des difficultés. Nous avons eu des pertes économiques que je serais incapable de chiffrer finement dans le domaine agricole, de l'industrie et du tourisme. Nous retrouvons localement des situations que nous avons déjà pu connaître, mais dont les impacts sont exacerbés par les très fortes températures liées au changement climatique. La recharge 2019-2020 est amorcée.

[Applaudissements]

M. GOUTEYRON :

L'idée est de revenir sur ces principaux impacts qui ont été évoqués. Nous allons laisser la parole à M. Damiens, un acteur du département de la Creuse, un des départements les plus touchés.

M. DAMIENS :

Je suis maire adjoint à Guéret et vice-président de l'agglomération. Nous avons été très surpris de ce qui s'est passé à partir du mois de juin. Nous avons eu l'honneur d'attirer l'attention de la presse nationale. On a beaucoup parlé de la Creuse et du Guéret particulièrement tout cet été. Quand il n'y a pas beaucoup d'actualités, parfois on aime bien mettre en tête de gondole des choses qui ne se passent pas bien. Nous aurions aimé que la Creuse soit valorisée sur d'autres aspects.

Je voudrais adhérer aux remarques tout à l'heure des responsables des associations environnementales et associer également les associations de consommateurs. Certes, nous avons eu l'impact de la sécheresse directement sur le milieu. En même temps, il faut prendre des décisions en évitant les fausses bonnes solutions par rapport à ces déficits en eau. Il est effectivement important d'avoir leur vision des choses. Quant aux consommateurs, nous avons à Guéret beaucoup sollicité les citoyens pour adopter des comportements civiques sur ces sujets, même s'il y avait des arrêtés de restriction. Ils ont joué le jeu pour passer la difficulté.

Dans la Creuse, nous n'avons quasiment pas de nappe phréatique. Nous avons une nappe vers Gouzou, le milieu de la Creuse, qui est d'ailleurs de qualité moyenne. Le socle est granitique, donc quasiment pas de réserve non plus. Nous sommes en tête de bassin ; il est important de le signaler parce que si nous, on n'a plus d'eau, cela veut dire qu'en aval, il n'y en aura pas beaucoup non plus.

Nous avons sur Guéret une délégation de service public qui alimente presque la totalité de la ville, soit 14 000 habitants, avec deux systèmes d'approvisionnement. Nous avons d'abord les captages autour de Guéret, notamment dans la grande forêt qui monte sur les contreforts. Ces captages sont les principales sources d'alimentation de la ville. Puis, nous avons un système de secours qui sert tous les ans depuis toujours s'agissant d'un pompage d'eau sur la Gartempe. La Creuse est un grand bassin de la Vienne. Le département de la Creuse, notamment Guéret, se situe sur deux sous-bassins, à savoir la rivière Creuse et la Gartempe.

Guéret a besoin d'à peu près 3 000 m³ d'eau par jour. Dès fin juin-début juillet, il y a eu un appel des élus, notamment du maire de Guéret qui n'a pas beaucoup dormi pendant deux mois quasiment parce qu'il ne savait pas si le lendemain, il allait y avoir assez d'eau au robinet. Dès le mois de janvier 2019 - cela corrobore ce qui a été dit tout à l'heure -, les captages apportaient 1 500 m³ d'eau, c'est-à-dire la moitié des besoins en consommation de la ville. Cela veut dire que dès le mois de janvier, il y avait aussi un pompage dans la rivière Gartempe. En 2018, nous avons déjà commencé à avoir un déficit qui s'est fortement accentué en 2019. La recharge au printemps n'a pas été suffisante.

La sécheresse que nous avons eue pendant l'été n'a fait qu'aggraver les choses. Dès fin juin, les sources que je viens de signaler n'approvisionnaient plus qu'à 1.300 m³ alors que 3.000 m³ étaient nécessaires. Les captages baissaient de 50 m³ par jour. A un moment donné, en regardant les bulletins météorologiques quotidiennement, nous nous rendions qu'il n'y aurait plus d'eau dans quinze jours. Nous nous en inquiétons très fortement.

En matière de distribution, il y a eu un appel au civisme. Si nous partons bien sur 3 000 m³ de consommation en hiver et au printemps, nous voyons qu'au 14 juillet, la consommation a été d'un peu plus de 2 000 m³. Il s'agit de l'effet de l'appel au civisme qui a été suivi par la population. Les arrêtés préfectoraux ont aussi porté leurs fruits. Cela donne matière à réflexion pour les futurs élus de la Ville. A partir du mois de juillet, plus aucun arrosage n'est effectué sur la ville de Guéret, que ce soit dans les stades ou dans les espaces verts. Il s'agissait d'un élément fort de réduction de la consommation.

Puis, ce fut aussi une surprise pour nous - je ne sais pas si cela va durer -, mais cette réduction de consommation des citoyens perdure encore maintenant. Certes, cela a un peu augmenté mais sans remonter aux 3 000 m³. Nous espérons que cela va durer parce que c'est un des éléments clés de l'avenir et du dispositif que nous devons mettre en place.

Toute la Creuse a rencontré des difficultés. L'étang des Landes a été évoqué tout à l'heure s'agissant d'un joyau naturaliste. C'est une réserve nationale. Plus d'eau du tout... Cela va certainement faire l'objet d'observations. Des espèces sont revenues avec l'eau mais dans quelles proportions et sur quelle durée, cela fera un objet d'observation particulièrement intéressant.

Nous n'avions plus assez d'eau sur les sources, donc nous avons capté dans la Gartempe, laquelle a également baissé. Je disais que les solutions à mettre en place sont à réfléchir très

profondément. L'étiage de la Gartempe où nous pompions normalement était à 170 l/s, sauf qu'à un moment donné, nous étions complètement coincés. La préfète régulièrement a pris des arrêtés de dérogation jusqu'à 110 l/s. Nous avons vu l'état des cours d'eau, avec les répercussions que cela pouvait avoir sur la faune aquatique.

De ce fait, les élus ont essayé d'envisager des mesures exceptionnelles. La Courtille est un lac qui est dans la ville. Elle a servi historiquement d'alimentation en eau mais qui a été complètement abandonnée. Ce lac est devenu un site de tourisme et de loisirs (baignade, pêche, canoë...). La Courtille n'était plus adaptée pour alimenter en eau potable. Il a donc fallu réinstaller la station de traitement sur Courtille. La collectivité a réinvesti dans une station de pompage, sachant que de toute façon, les autorités de santé interdisaient une utilisation pour alimenter en eau potable, même avec un traitement à la clé, parce que l'eau est de piètre qualité. Il faudra mélanger au minimum avec les sources, lesquelles baissaient toujours, donc avec au minimum l'eau de la Gartempe. Nous n'aurions pas pu distribuer uniquement l'eau du lac.

Il y a eu régulièrement des conférences de presse pour essayer de rassurer la population. Il y a eu un appel au civisme. La Courtille pouvait apporter 210 000 m³ d'eau au total mais qui était impropre à la consommation, même traitée. A ce moment-là, certains ont eu une idée que nous n'avions pas complètement envisagée. Je disais que nous avons un sol granitique. L'Hôtel de Ville de Guéret a été construit avec le granite. Nous avons des carrières abandonnées juste aux portes de Guéret ; s'y trouve notamment un grand trou rempli d'eau qui sert à un club de plongée qui y organise des activités. A part cela, nous ne pouvions rien en faire. Il a été envisagé d'aller chercher cette eau dans ce gros trou, sauf que cela nécessitait de mettre en place des camions-citernes, dont le prix à la location était exorbitant. Néanmoins, des camions ont été mis en place pour faire face éventuellement à la pénurie totale. Cette eau aurait pu être mélangée notamment à l'eau de Courtille.

Au bout du bout, nous avons réussi. Il était annoncé que nous aurions à chercher de l'eau dans la Courtille. Des gens que je croisais dans les rues me disaient qu'ils ne boiront plus d'eau parce qu'elle a mauvais goût alors que nous n'avions pas encore commencé à pomper.

Il a commencé à pleuvoir au mois de septembre comme partout. La Gartempe s'est un peu alimentée. Nos sources réagissent très vite. Résultat des courses, la station de Courtille que nous avons rééquipée n'a pas servi, tout comme les camions. Aujourd'hui, il y a de l'eau. Ceci dit, nous nous apprêtons à avoir d'autres épisodes de ce type et à trouver certainement des solutions notamment sur le long terme.

Quelles sont les solutions ? Il est clair que la réduction de la consommation en fait partie. Nous gaspillons l'eau potable. Nous sommes un pays où l'eau est traitée pour être envoyée dans les toilettes, ce qui est bizarre. Aujourd'hui, nous pourrions faire autrement.

Par ailleurs, il faut travailler à la récupération des eaux pluviales à petite et à grande échelle. Des interconnexions seraient très certainement nécessaires, mais à condition que le voisin ait aussi des possibilités d'alimentation en eau.

M. Gutton d'ailleurs était venu en Creuse. Le département a lancé un schéma départemental d'alimentation en eau. Il était effectivement temps de s'y mettre. Je suis un peu inquiet concernant les propositions faites par des bureaux d'études d'installer des tuyaux pour aller chercher de l'eau un peu plus haut sur le Taurion. Cela coûte des dizaines de millions d'euros. Puis, des réflexions sont à mener en matière de protection du milieu, de réduction des chutes, notamment en campagne - Guéret est assez *clean* sur ce point parce que nous avons effectué un grand nombre de travaux dans la ville même -, mais aussi en termes de réduction de fuites et de protection des zones humides. Nous avons certainement un certain nombre d'alternatives à envisager avant d'investir des dizaines de millions dans des tuyaux. Le Taurion est juste en dessous du lac de Vassivière qui est censé protéger la centrale de Civaux, ce qui peut aussi poser problème.

Puis, nous avons un outil en émergence qui est le Sage Creuse sur le sous-bassin de la Creuse. Ce sera très certainement une problématique qui devra être envisagée. Je me tourne vers le président du comité de bassin. Il ne faut pas oublier les têtes de bassin dans tous les dispositifs qui sont menés. En effet, nous sommes complètement solidaires entre l'amont et l'aval. Il faut être très attentif à ce qui s'y passe.

M. GOUTEYRON :

Merci, M. Damiens. Je passe la parole à votre voisin, M. Bonnefous, pour qu'il nous précise l'impact de cette sécheresse sur l'activité agricole.

M. BONNEFOUS :

Avant d'aborder le sujet plus largement, je voudrais vous parler de ce que nous avons vécu dans mon département et dans les départements voisins. Nous parlons de la sécheresse 2019, mais la sécheresse a commencé en 2018. En automne 2018, sur un grand nombre de territoires, nous ne pouvions pas planter des cultures d'hiver, avec un report sur les cultures de printemps. Il y a eu très peu de colzas ; les quelques colzas qui ont pu être semés se sont retrouvés détruits au printemps par le gel. Par conséquent, il y a eu un report massif des cultures d'hiver sur les cultures de printemps, ce qui a amplifié la problématique de besoin en eau. Nous avons des cultures irriguées, mais aussi beaucoup de cultures sèches. Ces cultures-là se sont retrouvées vraiment démunies.

Pour le secteur végétal du département de l'Allier qui est un tout petit département - les coopératives ont fait passer un petit mémo -, nous sommes à 21 M€ de perte. Sur notre exploitation personnelle, mon frère et moi, nous avons eu une baisse d'un quart du chiffre d'affaires. Il nous manque 120 k€ de chiffre d'affaires cette année. Les répercussions économiques dont parlait M. Meyer tout à l'heure sont bien présentes. Nous avons la chance de pouvoir arroser un peu. En 2018, il y a eu la sécheresse, il n'y avait pas d'eau durant tout l'hiver. A ce moment-là, nous savions où nous irions, nous n'arroserons pas en 2019. Nous avons deux pompages qui n'ont pas du tout tourné en 2019. Le printemps sec, nous aurions pu arroser un peu le blé mais nous ne l'avons pas fait. Il n'y avait pas de disponibilité en eau dans la rivière. Les conséquences sont terribles quand nous n'avons pas d'accès à l'eau.

Nous pouvons aussi parler du secteur animal. Sur le département, en fonction des zones, nous avons entre - 65 et - 85 % de perte en herbe. En plus de la sécheresse, il avait gelé au mois d'avril, ce qui a causé une rupture de la pousse d'herbe. Les éleveurs commencent à alimenter au pré. A partir du 15 juin au 1^{er} juillet, ils alimentent en fourrage et en eau aussi à certains endroits. L'ensemble des syndicats d'eau nous a énormément aidés sur certains endroits très délicats en se rapprochant de la Creuse et du Cher. La mise en place de bornes a permis aux agriculteurs de venir charger des tonnes d'eau. Il y a eu un excellent travail de l'ensemble des acteurs dans cette crise.

Nous avons vu, à travers la cartographie qui nous a été présentée, l'impact sur les zones intermédiaires, l'amont du bassin, la Haute-Loire, le Puy-de-Dôme, la Creuse, la Nièvre et le Cher. Les productions fourragères sont en baisse, de même que les rendements de maïs. Nous pourrions parler rapidement du maïs fourrage qui a fait l'objet, sur notre secteur, d'une baisse de 50 %. Nous avons une grande solidarité. Les éleveurs ont pu bénéficier des zones irriguées. L'Allier et le Puy-de-Dôme ont la chance d'être sur les deux axes de l'Allier et de la Loire. Nous avons bénéficié de Naussac et de Villerest. Un grand nombre d'éleveurs ont pu sauver leur alimentation de troupeau par du maïs ensilage qu'ils sont descendus chercher sur ces zones. La solidarité s'est mise en route.

Certes, des hectares ont permis de faire de l'alimentation. Cependant, ce sont aussi des productions que les organismes stockeurs n'ont pas pu récolter. Ce sont des contrats qu'ils ne pourront pas honorer. Cela a aussi des conséquences pour le long terme. Quand vous ne pouvez pas honorer votre contrat, l'année d'après, le client serait tenté d'aller voir un peu plus loin.

Nous arrivons à la nécessité de sécuriser l'accès à l'eau. Un accès à l'eau existe. Je vous ai parlé d'irrigation. Toutefois, il y a aussi tout ce que nous mettons en œuvre à côté. Nous n'avons pas les deux pieds dans le même sabot. Un travail considérable est effectué par les chambres, par les coopératives et par les agriculteurs eux-mêmes dans la mise en place de systèmes innovants. Nous avons notamment les méteils qui sont un mélange de céréales et de protéagineux. Une chose est sûre, c'est que les éleveurs qui étaient dans des systèmes purement à l'herbe sont les plus fragiles. Le stock permet de passer l'année malgré la sécheresse. La deuxième année, le stock est épuisé. Comment fait-on ? Les personnes qui ont pensé à sécuriser l'alimentation des troupeaux avec un peu de céréales, de maïs, etc., malgré la sécheresse, se sont mieux tirées d'affaire.

Par ailleurs, il va falloir travailler à prévenir les risques de concurrence entre les différents secteurs, notamment le tourisme, l'agriculture, l'eau potable, etc. Nous avons eu une chance énorme sur le secteur du bassin versant de la Sioule. En effet, EDF nous a fait un soutien d'étiage exceptionnel de 0,3 m³ supplémentaire pendant un mois. Les agriculteurs ont payé mais pas cher. EDF a été solidaire. Ce soutien d'étiage s'est mis en place avec des efforts des agriculteurs à travers notamment une réduction du tour d'eau à 50 %. Les habitants arrosaient un jour sur deux. Ces personnes, en fonction des types de sol et des longueurs de tour d'eau, sont entre - 15 et - 35 % de perte.

Il y aura demain la création de réserves multi-usages. Ce seraient des systèmes à inventer. Je ne sais pas de combien sera l'augmentation, de 4 ou 6 °C. Je n'en ai aucune idée. En revanche, si nous n'avons pas un minimum d'accès à l'eau demain pour toutes ces zones-là - aujourd'hui ce sont les Corbières -, la régulation se fera par les incendies de forêt parce que vous n'aurez plus d'agriculture. L'accès à l'eau sera primordial même en amont du bassin.

J'avais une réunion lundi dans les locaux de notre chambre à Moulins. Un industriel peut faire des haricots secs à condition d'irriguer. La demande existe pour du conventionnel et pour du bio, encore plus pour du bio que pour du conventionnel. Toutefois, si vous n'avez pas d'eau, il n'y aura pas de contrat parce qu'une année sèche, il n'y aura rien à récolter. L'accès à l'eau sera déterminant pour tout le monde.

Il faudra sûrement adapter la gestion pour avoir une gestion de l'eau pluriannuelle. Il va falloir que nous inventions des modèles. Je vais jeter un gros pavé dans la marre en disant qu'à un moment donné, ne faudrait-il pas se reposer la question de barrages structurants ? Naussac et Villerest ont sauvé l'irrigation, ont permis sur les axes qu'ils irriguent d'aider l'alimentation en eau potable. Je comprends que les barrages aient de gros défauts, mais nous aurions besoin de ce type d'ouvrage à l'avenir.

M. GOUTEYRON :

Merci, M. Bonnefous. Je donne la parole à M. Fréchet, président de l'EP Loire, qui va aborder la question exceptionnelle du soutien d'étiage cette année sur Naussac et Villerest.

M. FRÉCHET :

La transition est faite avec le sujet des barrages de Villerest et Naussac. Je remercie le comité de bassin et l'agence de l'eau de leur invitation. Il est important de faire connaître le travail effectué par l'établissement public sur ces deux ouvrages. Je rappelle que l'établissement est un acteur de bassin fluvial. Il est aujourd'hui le seul outil des collectivités dans leur diversité au service du développement durable du bassin de la Loire et de ses affluents. En tant que propriétaire de deux équipements structurants dont l'établissement assure la gestion, il est le garant de l'approvisionnement en eau de l'Allier à l'aval de Naussac qui est en Lozère, ainsi qu'à l'aval de Villerest dans le département de la Loire.

Les volumes stockés dans les retenues permettent de réalimenter l'axe Loire-Allier afin de satisfaire les différents usages, à savoir l'alimentation en eau potable qui est la plus importante malgré tout, l'industrie avec entre autres la production d'électricité et le refroidissement des centrales nucléaires, puis l'irrigation qui est aussi assez importante. Il ne faut pas oublier que ces trois catégories d'usagers paient une redevance « étiage » qui permet l'entretien de ces deux barrages. Il ne faut pas oublier non plus les besoins des milieux naturels.

Il a pu être constaté régulièrement l'importance du service rendu, mais encore plus ces dernières années. En 2019, l'étiage était effectivement plus important en volumes stockés depuis la mise en service des barrages en 1983 et 1985, étant indiqué que tous les objectifs de soutien d'étiage qui sont demandés à l'établissement ont été respectés. Je pense que c'est la moindre des choses et c'est important de le dire.

A Gien, l'objectif a été assuré pendant toute la période d'étiage de cette année. Il permet à la fois de constater l'influence du soutien d'étiage à l'amont de cette station de Gien et d'assurer les effets attendus à l'aval, étant précisé qu'en ce point, le débit de la Loire bénéficie des apports cumulés de Naussac et de Villerest s'agissant des deux barrages qui assurent l'étiage à Gien.

A propos des incertitudes, je rappelle qu'il existe un délai de propagation. Il faut compter à peu près sept jours pour qu'un lâcher arrive à Gien depuis Naussac et cinq jours depuis Villerest. Cela

représente un travail d'anticipation assez important. Pour résumer, une consigne de lâchure donnée par le service de l'établissement doit prendre en compte ce que nous savons à l'instant T. Il peut y avoir une sécheresse plus forte ou des pluies. Ce n'est pas évident de connaître exactement ce qui va se passer à sept jours et à cinq jours.

S'agissant de la fixation de l'objectif, la situation de sécheresse a conduit les comités de gestion des réservoirs de Villerest et de Naussac et des étiages sévères à réviser plusieurs fois l'objectif de Gien durant l'été. Il faut reconnaître que cela n'a pas été simple. Ces restrictions ont posé des difficultés avec les usagers de l'eau sur le territoire parce que non seulement le débit a diminué mais les restrictions ont été plus importantes. Il faut effectivement remonter à 2003, année où l'étiage a été considéré comme étant le plus sévère jusqu'à aujourd'hui, pour retrouver une fixation d'objectif à 45 m³/s à Gien. Cette année-là, les deux barrages avaient stocké environ 200 millions de mètres cubes. Cette année, nous avons dépassé les 230 millions. C'est l'étiage le plus sévère.

Je vais, dans un premier temps, faire un petit focus sur l'Allier. Là encore, force est de constater que les objectifs à Vic-le-Comte dans le Puy-de-Dôme ont été respectés, et ce, durant toute la campagne 2019. Les deux graphiques présentent le débit observé (trait plein) et le débit naturel s'il n'y avait pas eu Naussac (pointillés). Le schéma fait clairement apparaître que sans les lâchures depuis le barrage de Naussac, le débit à Vic-le-Comte aurait été seulement de 4 m³/s en 2018, un chiffre à rapprocher des 11 à 13 m³ selon la période, maintenus grâce au soutien d'étiage. Cela revient à dire que les deux tiers de l'eau qui coule à ce moment-là dans l'Allier proviennent de Naussac, ce qui n'est pas anodin.

Par rapport aux questions qui pourraient se poser concernant la propagation des effets de soutien d'étiage au-delà de la Loire moyenne, il vous est proposé de rapprocher certains débits observés à Montjean-sur-Loire dans le département de Maine-et-Loire, à la limite du département de Loire-Atlantique. Sur la base des données 2019, cela fait apparaître une contribution de la Loire de l'ordre de 50 % à ce niveau-là, l'autre moitié provenant des affluents tels que la Vienne ou le Maine. Et plus important encore, sur ces 50 % que la Loire apporte, ce sont par moment plus de 50 % qui sont issus du soutien d'étiage par les barrages de Naussac et Villerest, ce qui est vraiment loin d'être négligeable. Cela veut dire qu'en gros, à cet endroit-là, 25 % de l'eau qui coule dans la Loire proviennent de l'étiage des deux barrages de Naussac et de Villerest.

Pour revenir à la situation de nos barrages, tout d'abord le volume déstocké à Naussac était supérieur à la moyenne ; il a même dépassé celui de 2015 – c'était l'étiage le plus long depuis la mise en service –, sans pour autant atteindre celui de 2003 qui avait été le plus important. Par contre, pour Villerest, 2019 représente une nouvelle référence de volume déstocké en dépassant les années sèches de 1990 et 1991, avec 142 millions de mètres cubes.

A la fin de la campagne d'étiage, Naussac était à 46 % de son remplissage et Villerest à 42 %. Je rappelle que Naussac représente 185 millions de mètres cubes et Villerest 130 millions. Naussac est beaucoup plus difficile à remplir étant donné qu'il n'est pas sur le cours de l'Allier. C'est pour cela que nous essayons au maximum de faire de l'étiage sur Villerest.

Dans la perspective du prochain soutien d'étiage - ce sont des chiffres assez encourageants pour nous -, Naussac est à 70 % de remplissage et Villerest à 84 %. Pour Villerest, nous n'avons pas d'inquiétude parce que le bassin est assez important, donc l'eau arrive. Nous savons que nous serons à 100 % sans aucun problème. Puis, le fait que Naussac soit à 70 % à cette époque est une très bonne nouvelle parce qu'il est beaucoup plus grand et beaucoup plus difficile à remplir. Si nous pouvions démarrer l'étiage au printemps avec un barrage de Naussac plein, ce serait une très bonne chose.

La campagne de déficit pluviométrique a démarré à l'automne 2018. Nous avons un déficit pluviométrique assez long, surtout pour la recharge des nappes phréatiques. A l'été 2018, il y a eu deux canicules en juin et juillet, avec une pluviométrie déficitaire assez importante. En octobre, c'était heureusement la fin de l'étiage. C'était une bonne nouvelle parce que souvent, l'automne est très sec. Cette année, nous avons eu de l'eau – c'était assez miraculeux –, malgré que nous ayons eu des températures chaudes.

C'est dans ce contexte très particulier que les deux équipements structurants de Naussac et Villerest ont assuré au mieux leurs missions. Je rappelle que ces deux barrages ont 35 ans. La gestion de ces deux barrages tient compte des impacts du changement climatique. Nos prédécesseurs ont heureusement eu la très bonne idée de construire ces deux barrages parce que sans eux, l'axe Allier et surtout l'axe Loire aujourd'hui seraient vraiment en difficulté.

M. GOUTEYRON :

Merci, M. Fréchet. Avant de prendre les questions, nous écouterons l'intervention de M. Combemorel, délégué régional d'EDF, sur barrages et centrales.

M. COMBEMOREL :

Je ne vais rien rajouter aux données hydrologiques qui ont été parfaitement décrites. Je vais vous parler d'électricité puisque vous savez comme moi qu'eau et électricité sont indissociables, que ce soit pour les barrages hydroélectriques ou pour les centrales thermiques ; qu'elles soient d'ailleurs thermiques fossiles, au charbon, au gaz, ou nucléaires, elles ont besoin d'eau pour se refroidir et pour produire de l'électricité.

Je vais essayer de faire un peu de pédagogie en rappelant d'abord la situation en France, mais surtout la situation « bassin ». Il se trouve que le bassin Loire-Bretagne a une caractéristique qui n'est pas toujours très connue. En effet, il s'agit du deuxième bassin producteur d'électricité en France. Nous pensons souvent aux centrales qui sont sur la vallée de la Loire, donc aux quatre belles villes de Dampierre, Saint-Laurent et Chinon, en rajoutant la centrale de Civaux sur la Vienne qui constitue également un très gros équipement.

Je m'attarderais peu sur les ouvrages hydrauliques qu'EDF exploite dans la région qui vont de l'usine marémotrice de la Rance ou du barrage de Guerlédan pour faire plaisir aux Bretons, au barrage de Rochebut pour faire plaisir à Mme Rouffet Pinon et aux Fades et Grangent sur les vallées de l'Allier et de la Loire.

Retenez néanmoins, par rapport aux chiffres que vient de donner M. Fréchet, les volumes disponibles dans les barrages EDF sur la seule partie Loire-Allier. Ce sont de petits barrages à côté de Villerest-Naussac. Les volumes utiles sont de l'ordre de 70 millions de mètres cubes à comparer aux 300 millions de mètres cubes cumulés Villerest-Naussac, dont la vocation principale est de produire de l'électricité mais qui peuvent, par une gestion intelligente avec les riverains, aider à passer les caps difficiles. Notre politique est de faire en sorte d'attaquer la saison chaude avec des barrages pleins - cela peut paraître évident mais il vaut mieux le dire -, ce qui était le cas cette année d'ailleurs pour la totalité des ouvrages, excepté Poutès.

Je ferais un petit rappel sur le fonctionnement des centrales nucléaires parce que ce n'est pas toujours très connu. Il existe deux types de centrale nucléaire en France et dans le monde, celles qui sont refroidies à partir d'un cycle « ouvert », c'est-à-dire que vous avez un réacteur, un circuit intermédiaire, puis un troisième circuit qui n'est pas en contact avec les flux radioactifs et qui refroidit le système directement en prélevant de l'eau dans le fleuve ou dans la mer, laquelle est elle-même refroidie dans le condenseur avant d'être rejetée. C'est le plus simple et le moins couteux à construire, mais il faut avoir la garantie d'avoir une source froide, c'est-à-dire la mer. Avec la mer, en général, nous n'avons pas trop de problème, en tout cas sur le continent européen. Cela peut être aussi des fleuves qui ont des débits suffisants, typiquement le Rhône ou la Garonne-Gironde du côté de Bordeaux. La plupart des centrales en France sont situées en bord de mer, mais pas toutes et ce sont celles sur lesquelles nous avons le plus de problèmes, notamment en période de canicule quand l'eau de la rivière est trop chaude. Cela représente 28 des 58 réacteurs exploités en France. La plupart sont équipées de ces grandes tours de réfrigération, les tours qui fument comment disent les enfants.

En l'occurrence, le circuit de refroidissement est complètement différent. Certes, on prélève à travers un petit raccordement avec le fleuve. Cependant, le gros de l'échange thermique et du refroidissement de la centrale est assuré par d'énormes courants d'air qui sont produits dans ces tours qui sont vides. Il n'y a rien dedans, à part un grand système de « douche » dans la partie inférieure et qui envoie la charge thermique du réacteur et de l'air chargé d'eau. Il est exagéré d'appeler cela de la vapeur d'eau. En fait, c'est de l'air chargé d'eau qui sort à une trentaine de degrés. Ce sont les grands panaches que nous voyons dans toutes les centrales. Les personnes s'imaginent un peu tout à ce sujet mais ce n'est que de l'eau. C'est surtout très économe en conséquence sur le fleuve.

En effet, dans l'autre système, l'échauffement induit sur la rivière en refroidissement direct est de plusieurs degrés. Cela peut aller de 4 à 5 °C sur la vallée du Rhône en particulier. Or, sur des réacteurs à tours, il n'y a quasiment pas d'échauffement. C'est de l'ordre de 0,1 à 0,5 °C au maximum. C'est donc un moyen pour minimiser l'impact sur le milieu ambiant, sur le fleuve. De ce point de vue, c'est très astucieux. En revanche, ce sont des stations qui sont extrêmement

coûteuses. Ainsi, il n'existe pas de solution idéale. Effectivement, un peu d'eau est prélevé dans la Loire puisque ce qui part dans les nuages, les panaches, ce sont des prélèvements d'eau qui représentent en soi un usage.

Sur la Loire et sur la Vienne, nous exploitons 14 réacteurs qui produisent environ 100 milliards de kilowattheures par an. Cela représente à peu près 20 % des besoins de consommation français. Retenez donc que le bassin Loire-Bretagne produit un cinquième des besoins de consommation de France.

Quant aux prélèvements d'eau nets – c'est ce qui part dans les panaches –, c'est de l'ordre de 0,8 m³/s par réacteur par tour. Nous en avons quatorze, ce qui fait 12 m³/s au maximum quand les quatorze réacteurs sont à pleine charge. C'est l'ordre de grandeur que nous devons avoir et que nous devons comparer. Nous n'allons pas les comparer forcément au débit entrant à Gien ou au Bec d'Allier à Nevers parce qu'ils sont répartis sur tout le Val de Loire. Il existe des phénomènes de renforcement de débit liés aux affluents, voire à la nappe de Beauce quand nous sommes en étiage.

La priorité numéro 1 que nous devons assurer en période de sécheresse et de canicule – nous avons eu le cumul des deux cette année sur la séquence de juin à fin juillet –, c'est d'abord le respect des exigences de sûreté et du « permis de conduire » qui nous est accordé par l'Autorité de sûreté nucléaire et qui s'appelle la spécification technique d'exploitation. Nous n'avons pas eu de difficulté sur le passage de l'été 2019. Les spécifications techniques ont été exploitées. Les réacteurs sont tous restés en production.

De la même façon, nous devons respecter les exigences réglementaires qui sont nombreuses. L'impact thermique sur le milieu ambiant, c'est-à-dire sur le fleuve, a été respecté complètement. Sur les deux conceptions, nous ne réchauffons pas le fleuve.

Pour l'anecdote, les gens ont du mal à me croire mais quand nous sommes en période de canicule et que les nuits sont plus fraîches que les jours, il arrive que nous mesurions une température aval de la centrale un peu plus fraîche que la température amont. Nous refroidissons légèrement le fleuve la nuit par l'échange thermique avec l'air ambiant. C'est de l'ordre du demi-degré. Cela ne dure que la nuit. Nous pouvons avoir un fonctionnement de refroidisseur de fleuve dans les périodes de grande canicule. Les deux semaines que nous avons passées cette année ont permis de le relever à nouveau.

Je dois aussi vous mentionner un point important que nous avons vécu pratiquement sur l'été, comme d'ailleurs sur d'autres étés antérieurs, notamment celui de 2003. La contrainte la plus forte que nous avons à gérer, c'est la coordination des rejets d'effluents dans la Loire. Vous savez que les centrales nucléaires rejettent un certain nombre d'effluents radioactifs sous contrôle, sous registre d'arrêtés qui sont extrêmement rigoureux et respectés rigoureusement. Pour autant, le risque en pareil cas, quand il y a peu de débit dans la Loire, c'est que nous cumulions les rejets des centrales les unes après les autres.

Nous avons mis en place depuis une vingtaine d'années un dispositif de coordination qui est assuré par la centrale de Saint-Laurent-des-Eaux en termes de pilotage opérationnel. Dès que nous passons au-dessous du débit de 60 m³/s au pont de Gien, s'agissant du débit de référence qui est utilisé par l'EPL, nous mettons en place ce dispositif de coordination qui donne les tops de rejet des centrales les unes après les autres pour éviter ces phénomènes de cumul de rejets dans le fleuve. C'est aussi une manière de respecter intelligemment les réglementations. C'était à l'époque une initiative d'EDF. Je tiens à le souligner parce que beaucoup de choses nous sont imposées, souvent à bon droit, mais cette initiative, nous l'avons prise de nous-mêmes. Cette année, cela a été très long. Le débit est passé au-dessous des 60 m³/s à partir du 1^{er} juin. Nous n'en sommes sortis que pratiquement en octobre. Nous avons eu près de quatre mois de gestion de ce type-là. Néanmoins, c'est rodé. Cela fait des années que le dispositif existe.

J'insiste sur le fait qu'il n'y a pas eu d'impact de production sur les réacteurs qui étaient en fonctionnement pendant l'été. Ils sont tous restés à la puissance attendue. Nous avons commencé à avoir du réchauffement climatique en 2003. C'était un premier signal important et palpable dans notre vie quotidienne, avec un cumul de la canicule et de la sécheresse. Nous avons mis en place, depuis cette époque-là, des dispositions qui concentrent le nombre de réacteurs en fonctionnement l'été sur les réacteurs en bord de mer qui, eux, ne connaissent pas de problème de température. De ce fait, nous arrêtons davantage les réacteurs en bord de fleuve pendant les

périodes estivales. En 2003, il y avait dix ou onze réacteurs de la vallée de la Loire qui ont fonctionné pendant tout l'été.

Avec ce placement qui consiste finalement à prendre en compte le facteur de réchauffement et la plus grande sensibilité des fleuves, nous avons mis en place un dispositif qui fait qu'aujourd'hui, sur la Loire et la Vienne, nous avons en permanence quatre à cinq réacteurs à l'arrêt entre juin et octobre. Cela fait que le prélèvement en eau n'atteint jamais les 12 m³/s que j'évoquais tout à l'heure. Il est de l'ordre de 8 m³/s. L'exemple le plus parlant est celui de la centrale de Civaux sur la Vienne. Il n'y a pas beaucoup d'eau l'été. Au Civaux, par construction de nos programmes d'arrêt, nous arrêtons toujours un des deux réacteurs pendant l'été. Nous réalisons également les opérations de maintenance et de rechargement de combustible pendant l'été. Il s'agit d'une disposition qui permet aujourd'hui d'économiser les prélèvements d'eau dans la Loire de pratiquement 30 % par rapport à ce que nous faisons il y a encore une quinzaine d'années, au bénéfice de tous les autres usagers de l'eau.

Ensuite, nous avons d'autres moyens de production. Pendant les périodes de canicule, il n'y a jamais de solution totalement idéale. Le vendredi 26 juillet où il faisait si chaud, les moyens de production d'énergie renouvelable dans la région hors hydraulique, donc solaires et éoliens, étaient à un niveau de production très faible. Nous étions en anticyclone. Quand il fait trop chaud, nous avons des niveaux de production sur le solaire qui ont tendance à être de piètre qualité. Nous avons pu le mesurer à cette occasion. Nous faisons feu de tout bois. Nous utilisons ces moyens également. Toutefois, ce n'est pas forcément quand nous en avons le plus besoin qu'ils sont disponibles.

M. GOUTEYRON :

Merci à vous. Y a-t-il des réactions dans la salle ? Qui souhaite intervenir ?

Une intervenante :

A chaque fois que l'on parle de barrage, on reprend Chambonchard. Je peux vous en parler toute la nuit si vous voulez. J'ai lutté contre Chambonchard. Je connais bien le terrain de Chambonchard. Ce n'était pas un barrage EDF. Chambonchard n'aurait dû avoir de l'eau que par le Cher. Effectivement, le Cher ne coulait plus. Je suis allée à la source du Cher, à Mérinchal, que je connais bien. J'y suis allée le 26 août, le Cher ne coulait plus à la source. Tous les petits ruisseaux qui sont autour du Cher ne coulaient plus. Tout était sec. Le plateau de Millevaches, qui veut dire « mille sources », était impacté. C'est grave. Nous avons le nez dans le mur. Il faudrait que nous arrivions à penser à ceux qui vont venir derrière nous parce qu'à mon avis, ce n'est pas fini.

Je reviens à mon histoire de Cher qui était aussi impacté l'année dernière. Le Cher était impacté depuis des années. J'habite juste à côté, il n'y avait pas d'eau. Il était coupé entre le 7 juillet et le 26 septembre cette année. Effectivement, la vallée du Haut Cher était très impactée. Il n'y avait plus rien. Le barrage de Chambonchard était d'abord trop gros. La capacité est descendue de 100 millions à 80 millions de mètres cubes. Rochebut représente 20 millions de mètres cubes ; c'est un petit barrage par rapport à Villerest et à Naussac. Rochebut est renouvelé cinq fois par an. L'autre qui est à 80 millions aurait été renouvelé à peine une fois par an. En plus, la vallée est en U, c'est donc quelque chose d'impossible. Des propositions ont été faites sur la Tardes. Il faudrait penser à l'avenir à des petites réserves sur la Tardes.

Un intervenant :

Je voulais juste faire deux ou trois petits constats. Nous parlons de réchauffement climatique. Sur la Haute-Loire, nous avons pris 1,7 °C en moyenne dans les cours d'eau depuis un peu plus de dix ans. En l'occurrence, nous n'avons pas parlé de milieux aquatiques. Nous n'avons pas parlé de poisson. Je le regrette. Un *slide* de M. Meyer présentait une ligne milieux aquatiques-poissons. Nous sommes passés un peu vite dessus, ce qui est un peu dommage.

Je voudrais simplement vous rappeler que les poissons vivent dans les milieux aussi. Ce matin, nous n'avons pas non plus parlé de poissons qui vivent dans les cours d'eau. Je pense que c'est important. Le réchauffement climatique est là-dedans. Nous avons des problèmes de sécheresse sur les hauteurs. En Haute-Loire, nous avons été en sécheresse jusqu'en janvier 2018, sur 2019

aussi. Nous avons quelques barrages EDF, notamment l'Ance. Je ne vais pas parler du complexe de Montpezat qui envoie un peu d'eau sur la vallée du Rhône. Le barrage de La Valette en fait autant l'été en amont de Villerest. Puis, quelques épisodes cévenols se sont produits au mois d'août en amont de Saint-Etienne et ont bien aidé à remplir Villerest. N'oubliez pas les milieux aquatiques et les poissons qui y vivent.

M. DORON :

Tout d'abord, je voulais rebondir sur les trois illustrations qui ont été faites en matière d'impact. Je trouve que le propos de notre représentant des collectivités dans la Creuse est à la fois empreint de bon sens et de sagesse quand il dit qu'avant de choisir les options levées sur l'interconnexion, le béton et les tuyaux, il y a dans doute d'autres choses à faire, notamment sur l'acquisition de résilience des milieux aquatiques, etc. Cela me paraît important de le souligner.

Le second point porte sur l'impact sur l'activité agricole. Je trouve assez surréaliste - je pèse mes mots - que la profession agricole qui est en prise directe avec ces questions sur le terrain en soit encore dans une espèce de fuite en avant pour imaginer que des solutions basées sur la technologie ou des grands ouvrages structurants vont permettre de répondre à ces questions alors qu'elles ont montré leurs limites et qu'elles montrent leurs limites qui plus est dans un contexte où le dérèglement climatique se fait de plus en plus prégnant.

L'autre élément que j'ai relevé dans cette intervention, c'est une vision prospective de développement de filière plutôt que d'adaptation. Cela interpelle également. Il existe, sur ces territoires, une forme de déni du changement climatique sur les productions agricoles. On se projette encore dans des productions de filière de type haricot. Pour faire du haricot, il faut des barrages, messieurs, dames parce qu'il faut de l'eau. En effet, il y a un besoin et une demande du milieu industriel. Cela me paraît interpellant sur le fond.

Par ailleurs, nous avons le soutien aux besoins des milieux naturels. Cela a été rappelé par le représentant de l'EPL. Grâce aux barrages, nous soutiendrions les besoins des milieux naturels... C'est formidable ! Quelle belle phrase ! Sauf que l'on oublie de dire que si nous sommes obligés de soutenir artificiellement les débits des cours d'eau, indépendamment du contexte de changement climatique, c'est parce que les niveaux de prélèvement seraient au-delà des limites supportables par le milieu naturel lui-même. Je tenais à remettre le clocher au centre du village par rapport à ces questions.

Je vais faire référence à deux avis, dont celui de l'Ademe d'octobre 2019, ce qui est très récent. Je regrette d'ailleurs au passage que les deux principales recommandations se limitent aux collectivités et aux entreprises et acteurs économiques. Nous n'avons malheureusement pas de recommandations aux décideurs politiques et administratifs, à commencer par l'État. Je trouve cela un peu dommage. Cela rejoint un peu la question de fond qui est liée à la cohérence des politiques publiques. Néanmoins, cela interpelle. Je vais vous en donner lecture, c'est très court.

« L'Ademe recommande aux collectivités et aux entreprises de réaliser un diagnostic de leur vulnérabilité au changement climatique pour identifier les risques pesant sur les territoires et sur les organisations sociales et économiques. »

L'Ademe recommande également aux acteurs économiques, avant tout investissement significatif sur un actif à durée de vie assez longue, de s'interroger sur sa compatibilité avec les conséquences du changement climatique. »

Ensuite, nous avons un document issu de l'analyse du troisième plan d'adaptation au changement climatique national, le premier ayant été écrit en 2006. L'Institut du développement durable et des relations internationales disait :

« L'adaptation est fondamentale pour réduire l'exposition et la vulnérabilité aux risques climatiques et renforcer la résilience de la société, des infrastructures et des économies. La mise en œuvre du plan national dépend de la capacité d'une variété d'acteurs économiques et de décideurs à intégrer les risques climatiques dans leurs décisions ».

Cela rejoint le premier propos que j'ai souligné et qui était plein de bon sens de la part d'un élu d'une collectivité locale en prise avec la sécheresse. Ce sont des thèmes émergents sur le renforcement de la résilience des écosystèmes et des solutions fondées sur la nature. Je pense que les vraies solutions, pour peu que nous voulions nous donner la peine de mettre un peu les mains dans le cambouis, elles sont là.

[Applaudissements]

M. BOISNEAU :

Je ne reviens pas sur le contexte qui a été présenté par Nicolas Meyer tout à l'heure, à savoir l'histoire hydrologique qui a démarré au printemps 2018 jusqu'à il y a quelques semaines d'un déficit extrêmement grave. Nous savions tous au mois de juin ce qui allait se passer cet été et cet automne. Nous ne pouvons pas dire que nous ne savions pas. Pourtant, les mesures de préconisation et d'économie ont été prises trop tard.

Je rappelle juste quelques notions essentielles. J'essaie de me faire le porte-voix des poissons, des animaux qui devraient vivre normalement dans les milieux aquatiques et qui ne savent malheureusement pas se faire entendre. A part les oiseaux et les mammifères qui sont des animaux à sang chaud, tous les êtres vivants qui vivent dans les milieux aquatiques ont un métabolisme de reproduction, un cycle de vie qui est dépendant de la température du milieu où ils se trouvent. Chez nous, climat océanique tempéré, montagnard voire méditerranéen pour l'extrême sud du bassin, les courbes de température en gros vont de 5 à 25 °C, avec des optimums de croissance et de reproduction entre 15 et 20 °C.

Ainsi, quand la température passe au-dessus de 30 °C, tous les êtres vivants animaux sont en mode survie, voire sont morts. Certes, cela ne représente pas forcément des mortalités massives. Cependant, il y a eu un échec total à la reproduction. A 30 °C, tous les alevins sont morts. Les échecs successifs à la reproduction, ce sont les grandes crises d'extinction. Ce ne sont pas des mortalités massives, ce sont des échecs successifs et répétés d'année en année des reproductions des espèces indigènes. Les espèces exotiques envahissantes, elles, vont très bien ; il ne faut pas se tracasser pour elles.

Ensuite, je rappelle une deuxième notion fondamentale : le taux d'oxygène dissous dans l'eau est inversement proportionnel à la température. Vous imaginez bien que pour permettre la survie des êtres vivants chez nous, quand la température de la Loire, de la Vienne et du Cher monte à plus de 30 °C, il faut un peu plus de débit minimum pour permettre la survie et « accessoirement » la potabilisation de l'eau.

Pourquoi n'avons-nous pas pu prendre des mesures plus précoces d'économie d'eau qui auraient permis de maintenir des étiages plus importants de nos cours d'eau ? J'ai interrogé les Dreal, les DDT et des services préfectoraux qui ont dit que nous ne pouvons rien y faire. Ne pouvons-nous pas ou ne voulons-nous rien faire ? Les règles de lancement d'alerte des différents niveaux de crise commencent par un arrêté préfectoral appelant à restreindre les prélèvements d'eau. Elles sont fixées par un arrêté-cadre du préfet de bassin en application du Sdage 2015-2021. Ce serait donc gravé dans le marbre et nous ne pouvons rien y faire. Même si nous savons quasiment six mois à l'avance que la catastrophe va arriver, nous la voyons arriver et nous tombons dedans.

Concernant les pertes, nous avons déjà l'échec de la reproduction de la plupart des espèces indigènes chez nous. Je représente les filières « pêche » et « aquaculture » qui vont subir des dommages collatéraux, économiques et sociaux pendant dix ans. Une anguille met douze ans à grandir, une alose cinq ans et un bar cinq ans. Toute une filière va être gravement impactée et pas qu'en 2019. Nous allons payer jusqu'en 2030 probablement. La catastrophe, nous la vivons en ce moment.

Pour éviter que ce genre de catastrophe ne se reproduise, nous avons trois propositions à faire. La première, c'est mettre fin aux dérogations non prioritaires. Quand il fait 42 degrés à l'ombre, qu'il y a une rupture d'alimentation en eau potable dans certaines communes, que la rivière est en train de crever alors que l'irrigation des champs de maïs se poursuit, personne ne comprend le message. Les citoyens ne comprennent pas. C'est totalement illisible.

La deuxième proposition, c'est d'augmenter significativement les différents seuils d'alerte en termes de débit ainsi que les différents niveaux piézométriques d'alerte pour déclencher les économies d'eau. Il s'agit de tenir compte de l'élévation de température sans attendre la promulgation du prochain Sdage qui interviendra en 2022. Pour 2020, je me doute que cela va être un peu court. En revanche, pour 2021, si cela se reproduit, l'extinction des espèces, nous y contribuons. Cela se passe maintenant chez nous. Ce n'est pas qu'en Afrique, en Asie ou ailleurs. Nous sommes dedans.

La troisième proposition concrète, c'est d'indexer les seuils de déclenchement des économies d'eau pour les débits de cours d'eau et les niveaux piézométriques des nappes aux quantités de pluies efficaces entre octobre d'une année n à février de l'année n+1. Cela permettrait aux agriculteurs d'avoir un peu de prévision et de savoir ce qu'ils pourront utiliser comme eau ou pas. Puis, si nécessaire, autant engager dès maintenant l'adaptation du cadre réglementaire pour permettre cette flexibilité. Nous en avons besoin.

Un intervenant :

L'écueil constaté, qui n'est pas propre au comité de bassin Loire-Bretagne - je fais le constat également sur d'autres comités de bassin, y compris les conseils scientifiques des agences de l'eau -, c'est que nous ne parlons que d'adaptation au changement climatique. Or, le changement climatique s'impose à nous. Nous devons nous projeter sur les décennies à venir. Pour cela, il faut travailler certes sur l'adaptation - c'est incontestable -, mais également sur l'atténuation du changement climatique. Je n'ai pas entendu un seul intervenant parler d'atténuation du changement climatique.

Je rebondis sur le sujet agricole. Les agriculteurs ont revendiqué ce matin des pratiques vertueuses. Ils occupent plus de 70 % des surfaces sur ce bassin. Allons-y. Attaquons-nous aux causes du changement climatique plutôt que de continuer à travailler sur les conséquences qui n'amènent que des solutions uniques et universelles. Les réponses qui nous sont proposées aujourd'hui tiennent essentiellement au stockage de l'eau. Sauf que si nous voulons travailler sur l'atténuation du changement climatique, certes il faudra du stockage, mais il faudra aussi apporter d'autres solutions. Il faut que nous mobilisions les surfaces agricoles en faveur de l'atténuation du changement climatique. Faisons en sorte que les surfaces agricoles soient des zones où nous séquestrons des gaz à effet de serre. Il ne faut pas que la solution soit uniquement le stockage. Nous devons aussi promouvoir les pratiques qui sont résilientes à l'égard de la ressource en eau. Ainsi, attaquons-nous vraiment aux causes du changement climatique en accompagnant ces pratiques.

Prenons l'exemple du haricot. Le haricot que vous voulez irriguer, nous pouvons l'irriguer, sauf qu'il faut faire des économies par ailleurs. Si nous travaillions sur la production d'un autre type de maïs qui pourrait pousser sans la ressource en eau, comme les variétés « population » par exemple, nous libèrerions des volumes colossaux. La problématique de l'équation de l'irrigation, c'est l'irrigation du maïs. Si nous enlevions l'irrigation du maïs pour mobiliser la ressource sur de véritables productions qui ont une vraie valeur ajoutée, nous aurions des solutions pour irriguer vos haricots et trouver la garantie d'irrigation pour signer le contrat. Sauf qu'il faut à un moment donné faire des efforts de l'autre côté et s'attaquer, je le redis, aux conséquences. Ainsi, l'agriculture qui est victime du changement climatique, qui est coupable du changement climatique peut devenir la solution si tant est que nous nous attaquions aux causes et que nous ne fassions pas du stockage la solution unique et universelle.

Mme RIVET :

En région Centre, l'irrigation représente 215 millions de mètres cubes d'eau, donc à comparer aux 233 millions de mètres cubes qui ont été déstockés. Il serait intéressant ici de raisonner sur l'ensemble du bassin. Nous venons d'entendre tous ceux qui sont à l'amont et les difficultés qu'ils ont endurées, en particulier sur l'agriculture. Nous n'allons pas augmenter les prélèvements. Nous n'allons pas augmenter le nombre d'irrigants. Pour 215 millions de mètres cubes, c'est une minorité d'agriculteurs de la région qui font de l'irrigation. Nous ne pouvons pas imaginer d'augmenter l'irrigation. Mes collègues du Cher parlent de faire des retenues pour pouvoir arroser nos prairies. Ce n'est pas possible. Nous ne pouvons pas augmenter ce type de stockage. Nous ne pourrions pas augmenter l'utilisation de l'eau. Il faut raisonner à la fois sur les priorités et sur les usages, que l'agriculture devienne effectivement une solution et non plus un problème sur ces questions d'irrigation. Les stockages ne sont pas une solution, même s'ils en font partie. Il faut raisonner priorité de l'utilisation de l'eau en agriculture de manière à ce que cette solidarité d'amont en aval puisse se faire, à l'amont pour les éleveurs et à l'aval pour les ostréiculteurs par exemple. Que les irrigants restreignent un peu leur utilisation.

M. POINTEREAU :

Tout d'abord, j'ai été très intéressé par le témoignage de l'élu de la Ville de Guéret, puis par celui de notre collègue de la chambre d'agriculture de l'Allier. On nous a expliqué que par manque d'eau, les citoyens avaient réagi pour essayer de diminuer leur consommation. Nous avons également le témoignage d'un agriculteur. Nous nous apercevons que finalement, les possibilités de faire des contrats existent. Je suis d'accord avec ce qui vient d'être dit. Aujourd'hui, si nous voulons garder une agriculture sur notre territoire, même en bio, c'est quand même mieux de pouvoir irriguer. Je ne suis pas médecin. J'ai toujours du mal à donner des conseils pour soigner les gens. Quand on connaît le métier d'agriculteur, on est plus apte à savoir comment cela fonctionne.

Je souhaite que vous puissiez installer des jeunes pour essayer de maintenir le paysage de notre région. Le problème va se poser de cette façon. Aujourd'hui, ceux qui s'en sortent à peu près, ce sont ceux qui arrivent à diversifier. Sans irrigation, il n'y a effectivement pas de contrat. Il faut certainement économiser l'eau, essayer de soulager les nappes en période estivale. Or, ce n'est pas cela qui va tout résoudre. Aidons ceux qui ont envie de faire des réserves pour soulager l'étiage dans nos rivières. Cela se fait partout dans le monde. Il n'y a que la France qui va être contre ce système. Ceux qui sont pour la décroissance, tant mieux pour eux. Puis, il y a ceux qui sont pour une croissance raisonnée. Essayons de nous écouter, de nous parler. Arrêtons cette agribashing que nous entendons en permanence. Il faut arrêter ce type de débat. Travaillons aussi sur les fuites d'eau de nos réseaux d'eau potable qui correspondent dans le Cher à plus de la moitié de l'irrigation. Il y a du travail à faire. Essayons de nous écouter. Evitez de faire des raccourcis comme j'ai pu entendre à l'instant qui ne vont pas dans le sens de la complémentarité, de la cohérence et du bien-vivre ensemble.

Mme AUBERT :

Je vais essayer de conclure au moins provisoirement. Nous reparlerons de ces sujets très régulièrement, en tout cas je le souhaite. Nous ne sommes pas dans une situation exceptionnelle d'une sécheresse 2019, mais bien dans des évolutions de plus en plus manifestes liées au réchauffement climatique. Nous sommes responsables, il ne faut pas l'oublier. Les efforts que nous menons en matière d'atténuation du changement climatique ne doivent pas passer derrière la nécessité, je dirais hélas, de l'adaptation puisque nous n'avons pas été en mesure de faire suffisamment dans les décennies précédentes pour éviter ce phénomène qui est bien présent pour un moment et qui risque très certainement de s'aggraver.

Je voulais tout d'abord nous féliciter que ce débat ait lieu. Je me réjouis que le comité de bassin, les instances de l'agence et le conseil d'administration se soient emparés de ce sujet, au-delà des décisions que nous avons à prendre à chaque séance de façon ponctuelle et déterminée. Il s'agit bien d'avoir une réflexion sur le long terme de manière à ce que ces questions soient pleinement intégrées dans le futur Sdage.

Je rappelle aussi que ce comité de bassin a adopté un plan d'adaptation. J'ai l'impression un peu étrange que nous ne parlons plus de cet exercice alors qu'il est le fruit de dizaines d'heures de discussion et de concertation sur tous ces sujets. Je demanderais que nous puissions reprendre ce plan d'adaptation, en balayer les conclusions, les propositions et les recommandations. Certes, il n'a pas de valeur contraignante, coercitive. Il n'est pas impératif, mais il fourmille d'idées, de recommandations et de constats qui ont été élaborés aux quatre coins du bassin. Je souhaiterais que nous puissions le reprendre et balayer également les politiques du 11^e programme à la lumière de ces enjeux.

M. Burlot nous disait ce matin que le 11^e programme ne tenait absolument pas compte de ces questions. Je ne partage pas tout à fait son avis. Certes, il n'y a pas marqué « changement climatique » à toutes les pages, mais nous avons quand même fait évoluer un certain nombre d'outils. Nous avons supprimé d'autres qui nous paraissaient inutiles, terminés, obsolètes, voire contreproductifs. Nous avons mis en place d'autres qui nous paraissent justement favoriser une approche plus transversale, plus globale, plus en amont, plus préventive des enjeux forts de la politique de l'eau auxquels nous sommes confrontés.

Nous voyons que très vite, le débat se focalise sur structure ou pas structure, stockage ou pas stockage, tuyaux ou pas tuyaux. Je soulignerais que dans ces sujets, pour revenir à quelque chose de très terre-à-terre, il y a des questions de coût et de budget. Les budgets des agences sont

certes conséquents mais ils sont de plus en plus contraints. Nous n'avons pas arbitré que des solutions théoriques ou un champ de solutions. Il y a aussi des enjeux de coût.

Il y a, sur le long terme, la nécessité d'évaluer très finement le meilleur rapport qualité/prix pour chacune des solutions envisageables. Or, le problème aussi des grandes structures – je ne dis pas qu'il ne faut pas de tuyaux ou de stockage, certes il nous en faudra – mais il ne s'agit pas d'en faire l'alpha et l'oméga qui résoudraient le problème comme par enchantement. Nous avons évoqué ici comme ailleurs tout ce à quoi nous devons veiller pour qu'une structure de ce type puisse être réellement utile, finançable, supportable et valable sur le long terme. Il y a des structures qui sont intéressantes à court terme et qui très vite perdent leur utilité ou coûtent très cher à entretenir et d'autres qui sont plus intéressantes sur le long terme.

Nous avons évoqué les solutions fondées sur la nature. C'est effectivement un sujet qui monte en puissance dans toutes les instances nationales, européennes et internationales. Elles ont le mérite d'avoir une approche systémique. Elles sont, en termes budgétaire, beaucoup moins coûteuses et s'appuient sur des dynamiques territoriales multi-acteurs où chacun est partie prenante et responsabilisé.

Enfin, nous avons des projets à l'échelle du bassin. Nous aurons le temps d'en discuter. Nous en avons un sur la Sèvre Niortaise en particulier qui est un projet de territoire de gestion quantitative. Il est trop tôt pour savoir ce qu'il va devenir à ce stade. Il expérimente une approche nouvelle. Nous verrons ce qu'elle donne. Nous verrons aussi si en fin de compte c'est supportable pour nos budgets, si c'est intéressant pour tout le monde. Un comité de gestion et de concertation s'est mis en place. Il existe des critères aussi et je voulais insister là-dessus. L'agence n'a pas la main sur toutes sortes de politique. Cependant, cela ne nous empêche pas de nous exprimer sur ce qui nous conviendrait en termes de politique économique, agricole ou autres pour que nous puissions remplir nos missions dans les meilleures conditions.

L'agence fixe effectivement des critères. Nous avons également fait évoluer cela dans notre 11^e programme. Nous ne distribuons pas des subventions ou des aides uniquement parce qu'un projet nous est présenté. Nous avons instauré de plus en plus de critères qui prennent en compte ces questions de concertation, de dynamique de territoire, de gestion du long terme, de partage et de solidarité. Nous devons continuer à travailler en ce sens et à la fois encourager les dynamiques, responsabiliser les acteurs dans leur ensemble, inciter à la concertation, au partage des connaissances, au partage des solutions et au partage des financements des solutions aussi parce que l'agence n'a pas une caisse extensible qui puisse tout financer.

Je n'irai pas plus loin mais à travers ces critères qui débloquent ou non une aide, l'agence agit comme une assurance qui responsabilise les acteurs. Je prends l'exemple beaucoup plus simple de la voiture. A un moment donné, les assurances disent que si les automobilistes ne mettent pas la ceinture de sécurité, elles ne paient plus les dégâts. Ce type de pratique s'est finalement imposé. Au quotidien, plus personne ne dit que la ceinture de sécurité ne sert à rien. Nous le faisons, puis c'est tout. A une époque, cela suscitait des débats considérables sur les entraves à la liberté, au libre choix, etc.

En l'occurrence, toute proportion gardée, nous sommes aussi dans une situation comparable. Nous ne pouvons pas être que dans l'incitation, que dans la responsabilisation, que dans le fait de parler des sujets. A un moment, il faut passer à l'action. Il est urgent de passer à l'action. C'est très bien que nous puissions discuter de tout cela mais il faut agir. L'agence a une partie des moyens pour agir à travers les outils dont elle dispose et les critères qu'elle utilise et dont nous devons discuter aussi pour débloquent les aides qu'elle peut dispenser, en corrélation et en concertation avec les collectivités locales, avec l'État, avec les financeurs publics et privés qui peuvent coordonner leurs actions pour agir plus efficacement et plus rapidement.

Nous parlions de l'état des lieux ce matin. Nous n'avançons pas assez vite. En l'occurrence, je pense qu'il y a un sursaut, une prise de responsabilité à avoir. L'agence de l'eau a à sa disposition à la fois des instances de concertation, une démocratie de l'eau et des outils financiers, réglementaires ou autres, puis ses propres critères. Utilisons-les pour qu'à l'avenir, nous ne fassions pas que discuter du sujet, mais aussi prendre pleinement nos responsabilités et pousser tous les acteurs du bassin à faire de même pour aborder les enjeux forts en matière de changement climatique qui sont les nôtres aujourd'hui.

Je voulais tous vous remercier pour votre engagement, pour ce débat, pour tous les travaux qui ont été présentés aujourd'hui, pour le fameux plan d'adaptation que j'aimerais bien que nous relisions

et que nous revoyons parce qu'il est extrêmement intéressant. Je ne voudrais pas que nous recommencions à faire un plan d'adaptation alors que nous en avons déjà. Il faut maintenant le reprendre et l'appliquer.

Il me reste là-dessus à vous souhaiter de joyeuses fêtes bien arrosées sur tous les plans. Rendez-vous l'année prochaine pour une année 2020 qui sera extrêmement cruciale pour le changement climatique, pour la biodiversité et pour l'eau bien entendu. Merci à tous.

[Applaudissements]

La séance est levée à 16h30.

COMITÉ DE BASSIN

Séance plénière du jeudi 12 décembre 2019

(10h - Centre de conférences d'Orléans)

Membres et assistants de droit

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. ALBERT Philippe	SIGNÉ	M. FAVREAU Gilbert
P	Mme ANTON Stéphanie	SIGNÉ	Mme AUCONIE Sophie
A	Mme AUBERGER Eliane		
A	Mme AUCONIE Sophie		
P	M. BAUDOT Christian	SIGNÉ	M. DALLES Bruno
A	M. BEAUJANEAU Gilbert		
A	M. BERGER Jean-Pierre		
A	Mme BERTRAND Julie		
A	M. BERTRAND Patrick		
A	M. BESSONNET Hervé		
P	M. BITEAU Benoît	SIGNÉ	
P	M. BLACHON Eric	SIGNÉ	
P	M. BLAISE Dominique	SIGNÉ	

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	M. BOCK François		
A	M. BODARD Philippe		
P	M. BODENES Jean-Michel	SIGNÉ	
A	M. BOIGARD Fabrice		
A	M. BOILEAU Fabien		
P	M. BOISNEAU Jean-Paul	SIGNÉ	
P	M. BOISNEAU Philippe	SIGNÉ	
P	M. BONNEFOUS Nicolas	SIGNÉ	M. MENIER Jean-René
P	M. BONNET Maurice	SIGNÉ	M. DRAPEAU Jean-Luc
A	Mme BONNEVILLE Annick		
A	M. BOTHEREL Eric		
A	M. BOUJLILAT Hicham		
P	M. BROSSIER Jean-Claude	SIGNÉ	
P	Mme BRUNY Régine	SIGNÉ	
A	Mme BUCCIO Fabienne		
A	M. BUIN Pierre		

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. BURLOT Thierry	SIGNÉ	M. BOTHOREL Eric M. SAUVADE Bernard
A	Mme CASTELNOT Chantal		
A	M. CAUDAL Claude		
P	M. CHARRETIER Nicolas	SIGNÉ	
P	M. CHASSANDE Christophe	SIGNÉ	M. BERTRAND Patrick
P	M. CHATEIGNER Pascal	SIGNÉ	
A	Mme CHATELAIS Edith R. par M. Guillaume CHOUMERT	SIGNÉ	M. SCHMELTZ Bernard
P	M. CHATRY Thierry	SIGNÉ	
A	M. CHITO Christian		
P	M. CHOLLET Fabrice	SIGNÉ	M. LECHAUVE Michel
P	M. COISNE Henri	SIGNÉ	M. VIGIER André
P	M. COLLETER Jean-Yves	SIGNÉ	
P	M. COMBEMOREL Jean-Paul	SIGNÉ	
P	M. COUTURIER Christian	SIGNÉ	M. CAUDAL Claude M. HERVOCHON Freddy
A	M. COUTURIER Jacques		
A	M. COZIC Thierry		

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	M. D'HARCOURT Claude		
A	M. DALLES Bruno		
P	M. DAMIENS Jean-Bernard	SIGNÉ	
P	M. DE BOYSSON Xavier	SIGNÉ	
A	M. DE DREUZY Philippe		
P	M. DE LESPINAY Josselin	SIGNÉ	
A	M. DEMOIS Jean-Louis		
A	M. DHUY Dominique		
P	M. DORON Jean-Paul	SIGNÉ	
A	M. DOUCET Claude		
A	M. DRAPEAU Jean-Luc		
P	M. DREVET Vincent	SIGNÉ	
A	M. DUCEPT Philippe		
P	M. DUCOS Yves	SIGNÉ	M. MULLIEZ Stéphane
P	M. DURAND Dominique	SIGNÉ	
P	M. FAUCONNIER Jean-Michel	SIGNÉ	

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	M. FAUVEL Auguste		
A	M. FAVREAU Gilbert		
A	M. FERRAND Emmanuel		
P	M. FONTAINE Olivier	SIGNÉ	
A	M. FOURNIER Jérôme R. par M. Dieudonné DONDASSÉ	SIGNÉ	M. HABERT Laurent
P	M. FRECHET Daniel	SIGNÉ	
P	Mme GALLIEN Cécile	SIGNÉ	
P	M. GANDRIEAU James	SIGNÉ	M. BESSONNET Hervé
P	M. GANGNERON Etienne	SIGNÉ	
A	M. GARCIA Pierre		
P	M. GAULANDEAU Claude	SIGNÉ	
P	M. GERAULT Laurent	SIGNÉ	M. DEMOIS Jean-Louis M. TOURON Eric
P	Mme GIBAUD Catherine	SIGNÉ	Mme MEDARD Alice-Anne M. LESTOILLE Jean-Pierre
P	M. GIBEY Jean-Marc	SIGNÉ	
P	M. GIBON François	SIGNÉ	
P	M. GILBERT André	SIGNÉ	

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	Mme GOMEZ Frédérique		
P	M. GOUSSET Bernard	SIGNÉ	M. PATURAT Jacques M. MERY Yoann
A	M. GRANDIERE Jérémy		
P	M. GRIMPRET Christian	SIGNÉ	
P	M. GROSJEAN Francis	SIGNÉ	
P	M. GUILLAUME Pierre	SIGNÉ	
P	M. GUINOT Pierre	SIGNÉ	
P	M. GUYON Didier	SIGNÉ	
A	M. HABERT Laurent		
P	M. HANGARD Gregory	SIGNÉ	
P	Mme HÉRILIER Marie-Jeanne	SIGNÉ	
A	M. HERVE Marc		
A	M. HERVOCHON Freddy		
A	M. HUET Gilles		
P	Mme JODAR Christiane	SIGNÉ	
P	Mme KERBORIOU Edwige	SIGNÉ	

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	Mme KIRRY Michèle		
A	M. LE BRAZIDEC Raymond		
P	Mme LE FAOU Lénaïck	SIGNÉ	
A	M. LE GAL Philippe		
A	Mme LE GARFF TRUHAUD Francette		
P	M. LE GOFF Roger	SIGNÉ	
P	M. LE MAIGNAN Gilbert	SIGNÉ	
A	Mme LE QUER Marie-Christine		
A	Mme LE SAULNIER Brigitte		
P	M. LE TARNEC Jacques	SIGNÉ	
A	M. LECHAUVE Michel		
P	M. LEDEUX Jean-Louis	SIGNÉ	M. BEAUJANEAU Gilbert
P	M. LEGRET Denis	SIGNÉ	
A	M. LEIBREICH Johann		
A	M. LESTOILLE Jean-Pierre		
A	M. LOCQUEVILLE Bruno R. par M. Frédérique MICHEL	SIGNÉ	M. STOUMBOFF Michel

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. LOSTANLEN Georges	SIGNÉ	Mme LE GARFF TRUHAUD Francette M. HERVE Marc
P	Mme LOUBIERE Delphine	SIGNÉ	
A	M. LOZIER Jean-Louis		
A	M. LUCAUD Laurent		
A	M. MAILHOS Pascal		
P	M. MARCELLOT René	SIGNÉ	
P	M. MARTIN Lionel	SIGNÉ	
P	Mme MATHYS Nicolle	SIGNÉ	
A	Mme MAUSSION Patricia		
A	Mme MEDARD Alice-Anne		
A	M. MENIER Jean-René		
A	M. MERY Yoann		
P	Mme MEZIERE-FORTIN Marie	SIGNÉ	
A	M. MICHEL Louis		
A	Mme MICHENOT Solène		
P	M. MILLIERAS Christophe	SIGNÉ	

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	Mme MOATAR Florentina		
A	M. MOELO Jean-Yves		
A	M. MULLIEZ Stéphane		
A	M. NAVEZ Marc R. par Mme Pascale FERRY	SIGNÉ	
A	Mme NOARS Françoise R. par M. Dominique BARTHELEMY	SIGNÉ	M. MAILHOS Pascal
P	M. NOYAU Philippe	SIGNÉ	M. SERVANT Luc M. DE DREUZY Philippe
P	M. ORVAIN Jérôme	SIGNÉ	M. BOCK François
A	M. PATURAT Jacques		
P	M. PELICOT Joël	SIGNÉ	
P	M. PELLERIN François-Marie	SIGNÉ	
P	M. PENAUD Jean	SIGNÉ	
P	M. PERROCHON Serge	SIGNÉ	M. DOUCET Claude
A	M. PIERSON Jean-Paul		
P	M. PIRIOU Jean-Yves	SIGNÉ	
A	M. POINTEREAU Rémy		
P	M. POUESSEL Pierre	SIGNÉ	

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	M. PRORIOI Jean		
A	M. PUYRAZAT Michel		
A	M. QUENOT Gérard		
A	M. RAMBAUD Eric		
P	M. REZE Jean-Pierre	SIGNÉ	
P	Mme RIVET Michelle	SIGNÉ	
P	M. ROBERT Alain	SIGNÉ	
P	M. ROBERT Jean-François	SIGNÉ	M. COUTURIER Jacques M. POINTEREAU Rémy
P	Mme ROCHER Isabelle	SIGNÉ	
A	M. ROLLAND Benoît		
A	M. ROME Francis		
P	Mme ROUFFET PINON Andrée	SIGNÉ	Mme AUBERGER Eliane
P	M. ROUSSEAU Bernard	SIGNÉ	
P	Mme ROUSSET Nathalie	SIGNÉ	M. CHITO Christian M. MICHEL Louis
P	M. SAQUET Christian	SIGNÉ	
A	M. SAUVADE Bernard		

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	Mme SCHAEPELYNCK Catherine	SIGNÉ	Mme MAUSSION Patricia M. DUCEPT Philippe
A	M. SCHMELTZ Bernard		
A	M. SELLIER Guillaume		
A	M. SERVANT Luc		
P	M. SOUBOUROU Christian	SIGNÉ	
A	M. SPECQ Bertrand		
A	M. STOUMBOFF Michel		
P	M. TAUFFLIEB Eric	SIGNÉ	Mme MOATAR Florentina
A	M. THOMAZO Roger		
P	M. TOULHOAT Pierre	SIGNÉ	
A	M. TOURON Eric		
A	M. TRETOUT Olivier		
A	M. VALLEE Mickaël		
P	M. VENDROT Michel	SIGNÉ	
P	M. VERRIER Christophe	SIGNÉ	

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	M. VIGIER André		
A	Mme VINCE Agnès		
A	M. VINCENT Patrick		
P	M. VOISIN Jean-Bernard	SIGNÉ	
A	Mme WILS-MOREL Christine		
P	Mme YVARD Séverine	SIGNÉ	

NOMBRE DE VOTANTS	
TOTAL	134

Présents : 95
Dont représentés : 5
Pouvoirs donnés : 39
Absents : 83

Quorum 1 / 2 de 190 = 95

	ASSISTANTS DE DROIT	EMARGEMENT
P	Mme AUBERT Marie-Hélène	SIGNÉ
P	Mme CLERMONT-BROUILLET Florence	SIGNÉ
P	M. GUTTON Martin	SIGNÉ